

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

5^{me} ANNÉE. — 1863.



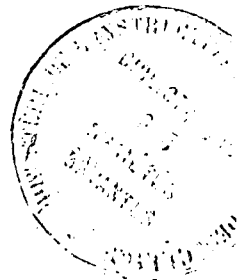
A V A L L O N

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ÉMILE ODOBÉ

25, RUE DE LYON, 25.

MDCCCLXIV

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

5^{me} ANNÉE. — 1863.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Sous-Préfet, Président d'honneur.

Le Maire.

L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.

Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

Le Président du Tribunal civil.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ALLOURRY Théodore, propriétaire à Avallon.

ANSTRUDES (le baron d'), maire à Anstrudes.

BARBE Henri (l'abbé), vicaire de Saint-Martin d'Avallon.

BARBIER, capitaine.

- BARDIN Alfred, professeur au collège.
 BAUDENET Robert, propriétaire à Avallon.
 BAEDOUIŒ Paul, architecte à Avallon.
 BERTIER (le comte de) Alphonse, à Sauvigny-le-Bois.
 BIDAULT Adolphe, juge d'instruction à Avallon.
 CABANY, docteur en droit, ancien avocat à la cour de cassation, propriétaire au château des Alleux, à Avallon.
 CHARMASSE (de) Anatole.
 CHARMASSE (de) Arthur.
 CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.
 COMPAGNOT Edmond, à Avallon.
 COUARD (l'abbé), curé d'Asquins.
 COUTURAT-ROYER, banquier à Avallon.
 DEGOUVENAIN Léon, licencié en droit, à Avallon.
 DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.
 DELÉTANG, Calixte, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Joux-la-Ville.
 DESFOURNEAUX Jules, à Vézelay.
 DESTUTT D'ASSAY (le comte) Gustave, à Tharaiseau.
 DESTUTT D'ASSAY Charles, à Tharaiseau.
 DESTUTT D'ASSAY Henri, à Tharaiseau.
 DESTUTT D'ASSAY Léonce, à Tharaiseau.
 DODOZ Camille, juge-suppléant à Avallon.
 DOMECY (de) père, maire, au château de Domecy-sur-le-V.
 DOMECY (le baron de), au château de Domecy.
 DORNAU Frédéric, propriétaire à Maison-Dieu.
 DUTARTRE Charles (l'abbé), curé de Vignes.
 FAUVET, curé doyen de Lucy-le-Bois.
 FAULQUIER, substitut du procureur impérial à Avallon.
 FRÉNIAL Auguste, curé d'Annéot.
 GADRET Claude, curé, à Cure.
 GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine à Avallon.
 GAGNIARD Edmi fils, idem.

GALLY Michel (l'abbé), aumônier du collège, président de la Société d'Études, à Avallon.

GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts à Avallon.

GARIEL Ernest, propriétaire industriel à Vassy-lès-Avallon.

GARNUCHOT Charles, idem.

GARNUCHOT Ferdinand, idem.

GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées, à Avallon.

GONTARD Joseph, maire à Domecy-sur-Cure.

GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, à Santigny.

GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire à Vézelay.

HÉLIE Auguste, négociant à Avallon.

HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.

HOTTOT Albert, propriétaire à Avallon.

JANIN, principal du collège d'Avallon.

JORDAN Gabriel, avocat, à Avallon.

JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.

LAIROT, curé de Joux-la-Ville.

LAPORTE, directeur de l'École communalc, à Avallon.

MINARD Jean, curé de Pontaubert.

MORAND, enseigne de vaisseau.

MOREAU François, licencié-ès-sciences, professeur de mathématiques au collège d'Avallon.

ODOBÉ Émile, imprimeur à Avallon.

PERROUX Charles, professeur au collège d'Avallon.

PESLIER Jean, professeur au collège d'Avallon.

PETIT Ernest, propriétaire à Vausse.

POULIN Frédéric, licencié ès-lettres à Avallon.

PRUNEAU, docteur en médecine, à l'Isle-sur-le-Serein.

RAGON, agent-voyer d'arrondissement à Avallon.

RAUDOT Réglois, ancien représentant, à Orbigny.

RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare d'Avallon.

RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille* à Avallon.

SCHMITT Stanislas, professeur de rhétorique au collège.

SCHNEIT (le baron), peintre d'histoire à Avallon.

SEUREAU, docteur en médecine à Vézelay.

TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire à Avallon.

VAULGRENANT (de) Gustave, propriétaire au Vault.

VERRIER, professeur de troisième au collège d'Avallon.

VIRIEU (le comte de) Ludovic, propriétaire, membre du conseil général de l'Yonne, au château d'Annoux.

WETCHE, statuaire, à Avallon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Mgr DEVOUCOUX, évêque d'Évreux.

MM.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube à Troyes.

BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).

BOROT, juge à Chaumont (Haute-Marne).

BOUCHARDAT, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

BRENOT, professeur de dessin, à Dijon.

BRÉVILLE (de), substitut à Chartres.

CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), au château d'Ancy-le-Franc.

COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.

DANSIN, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Caen.

DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société Éduenne à Autun.

GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.

GUYET, secrétaire général de la société littéraire de Lyon.

HEYNEMANS, peintre d'histoire, à Dijon.

LAUREAU, directeur du petit séminaire d'Auxerre.

MAGNIEN, principal du collège d'Autun.

MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle
à Dijon.

MARTIN, professeur au lycée de Rennes.

MEUNIER Camille, sous-préfet d'Épernay.

PORTE, censeur au lycée de Saint Quentin.

POULIN Albert, professeur de mathématiques au petit sé-
minaire d'Auxerre.

QUANTIN, archiviste de l'Yonne, à Auxerre.

RADOT, Vallery, bibliothécaire du Louvre.

RAGON, ancien inspecteur général de l'Université.

ROSSIGNOL, conservateur du musée de Saint-Germain.

SOULTRAIT (le comte de), vice-président de la Société
Nivernaise.

VIBRAYE (le marquis de), à Paris.

VILLEFOSSE (de), archiviste paléographe, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

La Société des sciences historiques et naturelles de
l'Yonne, à Auxerre.

La Société archéologique, à Sens (Yonne).

La Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à Ne-
vers (Nièvre).

La Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

La Société des Antiquaires du Calvados, à Caen.

La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-
Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).

MEMBRES DU BUREAU D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Élus à la séance d'avril 1882.

Président.

M. l'abbé GALLY, aumônier du collège.

Vice-Président.

M. F. MOREAU.

Secrétaires.

MM. Gabriel JORDAN.

EDMI GAGNIARD père.

Trésorier.

M. Robert BAUDENET.

Archiviste.

M. P. BAUDOIN, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred BARDIN, professeur au collège.

*Membres de la commission d'examen des travaux à
insérer au Bulletin de la Société d'Études.*

MM: GONTARD, maire de Domecy-sur-Cure.

POULIN, ancien professeur de collège, licencié-ès-
lettres, à Avallon.

SCHMITT, professeur de rhétorique au collège
d'Avallon.

RAPPORT

SUR L'ÉTAT ET LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON PENDANT L'ANNÉE 1863

PRÉSENTÉ A LA SÉANCE DU JEUDI 11 FÉVRIER 1864

Par M. Gabriel JORDAN, Secrétaire.



MESSIEURS,

Il y a moins d'un an, lorsqu'en présence de M. le Préfet de l'Yonne et des magistrats de la cité, nous inaugurons cette belle salle où l'administration municipale a ouvert à la *Société d'Études* une gracieuse hospitalité, notre honorable Président exprimait l'espoir que bientôt, grâce aux encouragements qui nous étaient donnés, nous pourrions commencer l'établissement du Musée Avallonnais. Ces espérances se sont réalisées. La souscription ouverte pour la restauration de nos deux salles ayant eu un succès inattendu, tous les travaux qui restaient à exécuter dans la Tour de l'Horloge ont pu être terminés avant la fin de l'année. Un mobilier simple, mais suffisant pour recevoir les présents qui nous seraient offerts, a été placé, et, dès le 1^{er} janvier 1864, la *Société d'Études* pouvait ouvrir au public le Musée d'Avallon.

Vous le voyez, Messieurs, les résultats ne se sont pas fait attendre ; et c'est, je le constate avec plaisir, au zèle des membres de la Société et de quelques autres personnes généreuses que nous devons la réalisation si rapide d'une entreprise qui intéresse à un haut degré notre pays.

La *Société d'Études* s'accroît en membres titulaires et en correspondants. Le nombre des membres titulaires qui est venu s'associer à nous en 1863 a été de quinze; quatre personnes étrangères à l'arrondissement ont été inscrites sur nos listes avec le titre de membres correspondants.

Dans l'année qui vient de s'écouler, notre Bibliothèque s'est enrichie de quelques ouvrages. Non content d'avoir offert à la *Société d'Études* sa belle série de monnaies et de médailles, qui s'accroît heureusement chaque jour de nouvelles richesses, M. Bardin a bien voulu disposer en notre faveur de la collection des *Annuaire du département de l'Yonne* depuis l'origine de cette publication.

Vous connaissez, Messieurs, le mérite et la valeur de ces *Annuaire*, qui renferment tant de travaux et de documents relatifs à l'histoire et à la statistique de notre pays; aussi, il vous est facile d'apprécier l'importance du nouveau don fait à la *Société d'Études* par notre collègue.

M. François Moreau a réuni tous les programmes des distributions de prix du collège depuis le commencement de ce siècle, et il les a remis dans nos archives.

Nous avons reçu de M. Challe, Président de la *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, un important ouvrage ayant pour titre: *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans les contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*.

M. le colonel Goureau a fait paraître récemment un très-remarquable livre sur les insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes potagères, aux céréales et aux plantes fourragères. Il en a fait présent à notre Bibliothèque, avec plusieurs notices publiées par lui à différentes époques.

Enfin, un certain nombre de publications et de *Bulletin*s nous a été adressé par les Sociétés correspondantes.

Des sujets variés concernant l'histoire et l'archéologie ont occupé la *Société d'Études* dans le cours de l'an dernier. Voici, Messieurs, d'après l'ordre des séances, l'énumération des Mémoires qui vous ont été lus :

A la séance de février, M. le Président a communiqué à la *Société d'Études* l'*Extrait d'une enquête faite en 1482 par les commissaires délégués de l'évêque d'Autun sur l'Église de Saint-Lazare d'Avallon*. Cet extrait avait été recueilli aux archives de la ville d'Autun par M. Anatole de Charmasse, l'un de nos membres titulaires, qui eut la bonne pensée de l'adresser à notre Président. Vous avez entendu avec un tel intérêt la lecture de cette pièce, dans laquelle se trouve décrit d'une manière si exacte et si nette le portail de notre antique collégiale, que vous avez exprimé le désir d'avoir une copie de l'enquête tout entière. M. le Président a bien voulu écrire à ce sujet à M. de Charmasse, qui a accueilli favorablement sa demande, et nous espérons être en mesure de publier ce document si intéressant dans le *Bulletin de la Société d'Études* de l'année prochaine.

La séance du mois d'avril a été remplie par l'allocation si applaudie de notre honorable Président à propos de l'inauguration de cette salle, et par le Rapport que je vous ai présenté sur les travaux de l'année 1862. Vous avez ensuite reçu communication d'un article de M. Bardin sur une *statuette* trouvée à Avallon. Cette statuette prendra place bientôt, nous l'espérons, dans notre Musée. M. Bardin nous a dit aussi quelques mots sur une *médaille gauloise* récemment découverte. Dans les séances suivantes, *Des recherches sur les fontaines d'Avallon* vous ont été présentées par M. Edmi Gagniard père, qui veut bien nous promettre son travail pour le *Bulletin* de l'année prochaine. Puis, Messieurs, je vous ai donné lecture d'une courte *Notice sur le chanoine Pierre Fores-*

tier, dont un travail sur l'Église Saint-Lazare sera inséré dans le recueil qui est sous presse. J'avais fait suivre cette notice, ainsi que vous vous le rappelez, de l'Acte d'appel formé par les chanoines jansénistes d'Avallon, parmi lesquels se trouvait Pierre Forestier, contre la bulle du pape qui condamnait les erreurs jansénistes.

A la séance de juillet, vous avez entendu la lecture d'un rapport de M. Raudot au sujet du projet conçu par la *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, de faire ériger à Auxerre une statue au maréchal Davout, duc d'Àüerstadt et prince d'Eckmühl. Dans ce rapport, notre collègue a relaté les titres de la ville d'Avallon à l'érection de la statue de notre illustre compatriote. Vous avez décidé que ce rapport, plein de faits et si concluant en faveur de notre cité, serait inséré dans le prochain recueil.

La séance extraordinaire du mois de septembre a été consacrée à la lecture d'un projet de délibération préparé pour répondre à la *Société des Sciences de l'Yonne*, qui venait de publier une réponse assez vive au travail de M. Raudot sur le maréchal Davout. Ce projet de délibération ayant été adopté par vous, l'impression en a été immédiatement votée et, bien que la distribution vous en ait été faite séparément, vous avez décidé que ce travail serait imprimé au Bulletin, pour que tous les documents relatifs à cette affaire soient réunis et qu'on puisse facilement y recourir.

Depuis le rapport et la délibération dont je viens de parler, il a été trouvé aux archives de la Sous-Préfecture d'Avallon, une lettre adressée à Davout par les autorités civiles et judiciaires de notre ville pour le féliciter sur son élévation à la dignité de maréchal de France. La réponse du maréchal à cette lettre a été aussi recueillie aux archives de la Sous-Préfecture. Ces deux documents

nous ont été communiqués par M. Octave Blanc, et ils seront joints dans le *Bulletin* aux autres pièces concernant le maréchal Davout.

A la séance du mois de novembre, je vous ai donné lecture d'un travail important que M. le colonel Goureau, membre de notre Société, a bien voulu nous adresser. Ce Mémoire est intitulé : *Recherches sur l'origine de quelques noms de localités dans les environs de Santigny (Yonne)*. Vous en avez entendu la lecture avec le plus vif intérêt.

Enfin, Messieurs, vous avez eu communication à la séance de décembre, d'une notice très-détaillée de M. l'abbé Henry, curé doyen de Quarré-les-Tombes, sur la *commune de Saint-Germain-des-Champs*, et M. Bardin vous a lu son travail annuel sur les *acquisitions faites par le Médaillier de la ville pendant l'année 1863*.

Une notice de M. Henry de Chastellux, licencié ès-lettres, membre de notre Société, sur le *château de Chastellux*, vous a été remise. Vous allez en entendre la lecture aujourd'hui même.

Tel a été l'ensemble des Mémoires lus ou présentés aux séances de la *Société d'Études* dans le cours de l'année 1863.

Messieurs, en terminant ce rapport, je vous demande la permission de vous inviter à ne point négliger le but poursuivi plus spécialement depuis quelques mois par notre Société. Rechercher ce qui peut offrir, à un point de vue quelconque, de l'intérêt pour le pays, le recueillir et le classer de façon à pouvoir doter la ville d'une collection d'objets d'un intérêt local, tel a été le but de tous ceux qui ont conçu le projet d'établir à Avallon un Musée. A coup sûr, il faudra des années pour arriver à un succès complet ; mais si la persévérance et la bonne volonté ne font point défaut, des résultats satisfaisants seront obtenus avant peu. Déjà, vous le savez, des personnes étran-

gères à notre Société ont montré leur sympathie pour cette entreprise en s'empressant de prendre part à la souscription ouverte pour la restauration des salles de l'Horloge et l'établissement du Musée. D'autres ont tenu à s'associer à notre œuvre par de généreux dons d'objets curieux. Ces bonnes dispositions doivent être soutenues et encouragées. Des armes anciennes, des poteries, des inscriptions, des carreaux émaillés, des fragments de sculpture, des monnaies et des médailles peuvent ne pas être d'une grande valeur et d'un grand intérêt pour ceux qui les possèdent isolément ; au contraire, tout cela réuni et offert à la curiosité publique, obtient de l'importance et pourra par la suite former une collection de quelque valeur. En s'efforçant d'atteindre ce résultat, la Société remplira son but et sa mission, elle prouvera de plus, par des actes, combien elle est heureuse de donner son concours à tout ce qui peut intéresser et servir le pays qui est l'objet de ses études.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE

DE

QUELQUES NOMS DE LOCALITÉ

DANS LES ENVIRONS DE SANTIGNY.



Les noms de localité ont fort souvent une signification, et, lorsqu'ils en ont une, elle doit être cherchée dans la langue du peuple qui les a imposés. Ainsi l'étude des noms locaux, comme ceux des villes et des hameaux, des montagnes et des rivières, ceux des climats cadastraux et des parcelles de terre, conduit à l'étude des langues des différents peuples qui ont occupé le sol de la France depuis le temps présent jusqu'à des époques qui se perdent dans la nuit des âges, à des époques antérieures à toute tradition historique. Nous savons que les Bourguignons, les Visigoths et les Francs l'ont conquise sur les Gallo-Romains, l'ont possédée et gouvernée et se sont mêlés avec eux ; que les Romains s'étaient antérieurement emparés de la Gaule, l'avaient civilisée à leur manière et avaient exercé une très-grande influence sur son sort, quoique fort peu de Romains de l'Italie fussent venus se mêler aux Celtes, aux Belges et aux Aquitains qui occupaient le pays. Antérieurement encore, des nations Celti-

quès, probablement à diverses époques dont la plus reculée remonte à 1,500 ans avant notre ère, avaient envahi la Gaule, l'avaient conquise sur des peuples dont les noms nous sont inconnus pour la plupart, l'avaient gouvernée et s'étaient mêlés avec eux. Les Français sont le résultat du croisement de ces différentes races, croisement dans lequel l'élément germanique, sous le rapport du nombre, est assez considérable, l'élément romain peu sensible, l'élément celtique fort important, et l'élément primitif, celui des nations aborigènes lui-même, assez important, autant qu'on peut le conjecturer. La langue française est aussi le résultat du mélange des idiomes de tous ces peuples, mais dans sa formation les éléments de ces idiomes ont eu une influence bien différente de celle que l'on vient de signaler pour les races. L'élément tudesque ou allemand se montre assez rarement ; l'élément latin est général et couvre, pour ainsi dire, toute la langue française ; l'élément celtique est un peu plus important que l'allemand, et l'élément des peuples inconnus et primitifs n'est que conjectural. L'allemand et le celtique n'ont laissé dans le français que des mots et ne lui ont pas imposé leurs formes grammaticales. Le latin a produit la majeure partie des mots français, mais ces mots sont plus ou moins altérés ; ils le sont quelquefois à un tel degré qu'on a de la peine à reconnaître leur origine. Il y a cependant dans le français beaucoup de mots qui ne dérivent ni de l'allemand, ni du latin, ni du celtique et dont on ignore la source, c'est parmi ces mots de provenance inconnue que l'on peut conjecturer qu'il s'en trouve quelques-uns qui appartiennent aux langues des nations primitives et aborigènes.

Il ne faut pas oublier de parler des Grecs qui, bien longtemps avant l'invasion romaine, ont établi des comp-

toirs sur les rivages de la Méditerranée et y ont bâti des villes pour recevoir des colonies. Ces colonies commerciales, en trafiquant avec les Gaulois, leur ont communiqué leur alphabet et ont dû introduire des mots grecs dans la langue celtique, et en se mêlant avec les indigènes du voisinage elles ont exercé une influence sur la race; mais ces deux influences ont dû être fort bornées; elles ne peuvent être comparables à celle exercée par les Romains, ni même à celle due aux Allemands. Avant les Grecs, les Phéniciens, à ce que l'on croit, ont eu des comptoirs sur les côtes de la Méditerranée, et leurs marchands ont trafiqué avec les peuples gaulois du midi et avec ceux de l'intérieur en remontant le Rhône et s'avancant dans les terres. On entend ici par Gaulois les peuples, quels qu'ils fussent, qui habitaient la Gaule à cette époque. Les Phéniciens, sous le rapport de la langue ou du croisement des races, n'ont exercé aucune influence sur ces peuples sauvages, ou s'ils en ont exercé une, elle n'a laissé aucune trace.

Lorsque les Celtes vinrent pour la première fois s'établir dans la Gaule, soit comme conquérants, soit à titre d'hôtes, ils y trouvèrent, à ce que l'on suppose, des peuplades sauvages qui ne connaissaient ni le fer, ni le bronze, dont les armes et les outils étaient faits avec des pierres dures. Ces peuplades avaient cependant donné des noms aux fleuves et aux rivières de leur pays, à ses montagnes, aux villes ou villages qu'ils habitaient, à certaines forêts, aux lacs, et que les Celtes ont dû adopter pour s'entendre avec les indigènes. Les nouveaux venus ont pu changer quelques-uns de ces noms, en créer de purement celtiques pour les villes et les villages qu'ils bâtissaient pour y résider, et pour désigner certaines localités de leur dépendance, mais il est impossible qu'ils n'aient pas laissé subsister une multitude de dénominations

tions primitives. Pendant l'occupation romaine, la même chose est arrivée, les conquérants ont conservé les noms celtiques tels qu'ils les ont trouvés établis pour les montagnes, les rivières, les villes et les villages du pays qu'ils avaient conquis, et ont imposé des noms latins aux villes, villages, maisons isolées qu'ils ont construits ou rebâties pour établir leurs colonies et pour demeurer au milieu des indigènes. Il en a été de même pendant la domination des nations germaniques; les Francs, les Bourguignons, les Visigoths se sont servis des noms géographiques qu'ils ont trouvés en usage dans la Gaule. Les choses se sont passées alors comme nous les voyons aujourd'hui en Algérie et comme elles arriveront partout de même, lorsque les circonstances seront analogues. Ainsi donc, les noms de localités, usités aujourd'hui, tirent leur origine ou du français, ou de l'allemand, ou du latin, ou du celtique, ou enfin des idiomes des nations aborigènes.

Pour interpréter ces noms et connaître leur signification, quand ils en ont une, il faudrait savoir le latin et le grec, puis l'allemand, surtout le vieil allemand, que parlaient les Francs; puis encore les langues gauloises usitées dans la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine, à l'époque de la conquête de la Gaule par les Romains; enfin les idiomes des nations aborigènes qui habitaient cette contrée avant l'arrivée des Celtes. Ces idiomes nous sont tout à fait inconnus. Les langues que parlaient les Belges, les Celtes et les Aquitains du temps de César, sont aussi à peu près inconnues. On conjecture cependant, avec raison, qu'elles étaient un mélange de la langue celtique avec celles des aborigènes, et que, partout où on trouve un mot celtique ou renfermant une racine celtique, on peut être sûr que le mot appartient à l'une des langues parlées à cette époque.

Le breton est un des idiomes celtiques apporté en

occident et établi dans la Grande-Bretagne par le peuple breton qui le parlait et qui s'était emparé de cette contrée. De là, il est passé sur le continent, dans la presqu'île armoricaine, dans le courant du v^e siècle, avec les Bretons, chassés de leur pays par les Saxons. Il s'est cependant conservé dans le pays de Galles où ces derniers n'ont pas pu pénétrer. Il est très-probable que cette langue n'était pas identiquement la même que celle que parlaient les Belges et les Celtes dans la Gaule, mais elle avait beaucoup de mots communs avec elles, et de plus elle avait la même grammaire. Lorsque l'on rencontre sur notre territoire un nom de localité breton, ou renfermant une racine évidemment bretonne, on peut être assuré qu'il est celtique et qu'il faisait partie de la langue que parlaient les Celtes auxquels nous avons succédé. Il y a beaucoup d'autres mots qui ont la même origine, quoiqu'ils ne se trouvent pas dans le breton moderne, parce que le breton que l'on parlait du temps de César différait considérablement de celui d'aujourd'hui. Tous les mots relatifs à la religion et à ses cérémonies, aux mœurs, aux usages, à la guerre, à l'administration, etc., ont péri avec cette religion, ces mœurs, ces usages, et ont été remplacés par d'autres répondant aux besoins de la société modifiée par une nouvelle religion, de nouvelles mœurs et une nouvelle administration, et, dans ces mots oubliés, il ne se trouve pas qui donneraient la signification de certains noms de localité dont le sens nous échappe complètement.

Telle est l'idée que l'on peut se former des différentes nations qui, par leur mélange, ont produit le peuple français, et des divers idiomes qui ont concouru à la formation de la langue que nous parlons.

Examinons maintenant quelques noms de localité que

l'on trouve sur le linage de Santigny et sur celui de quelques villages voisins.

Hent. Au nord de Santigny, à la distance de 1,700 mètres, s'élève une croix en pierre placée à la rencontre de l'ancien chemin de Pisy à Châtel-Gérard avec le chemin de Santigny au bois communal. Elle porte le nom de croix de *lente* ou croix de *Lhante*, car on trouve de la variation dans l'orthographe de ce nom dont on ignore la véritable signification. On rencontre jusque dans nos villages des personnes qui font des étymologies et qui disent qu'il y avait là autrefois un arbre à fruit sauvage, qui a été *enté*, d'où est venu le nom de croix de l'*Ente*. Elle est fort ancienne, ce qui se reconnaît à la grossièreté du travail du socle sur lequel elle s'élève et aux dalles brutes placées au pied. Avant la croix actuelle il y en avait une autre à la même place, qui était en bois posée sur un socle en pierre enfoncé dans la roche feuilletée qui constitue tout ce climat. Elle a été un peu déplacée, il y a 4 ou 5 ans, pour l'élargissement du chemin, et dans cette opération on a mis les deux socles l'un sur l'autre pour attester l'existence de l'ancienne croix. On ne voit ni date, ni inscription sur ces socles.

Le mot *hent* est breton et signifie chemin; croix de l'*hent* veut dire croix de chemin. On a élevé une croix en ce point, parce que les chemins y font une croix. Le nom breton qu'elle porte, dont le sens est entièrement perdu parmi nous, indique qu'il remonte au temps où la langue du pays était le celtique; il prouve qu'on parlait encore cette langue dans nos villages à l'époque où le christianisme y a été établi et où y élevait des croix.

A Vassy-sous-Pisy, à 3 kilomètres à l'est de Santigny, il existe aussi une croix de l'*hent* qui se trouve à l'intersection de l'ancien chemin d'Avallon à Montbard par Anstrude avec le chemin de Vassy au bois communal.

Elle est située au nord et près du village. Le champ qui longe ce chemin porte le nom de champ de l'*hent*, c'est-à-dire champ du chemin. Cette dénomination est une preuve que les habitants de Vassy parlaient la langue celtique lorsqu'ils ont érigé cette croix pour la première fois.

Craie, crâ. Au sud-ouest du finage de Santigny on trouve un climat qui porte le nom de la *Grande-Craie*, et à côté un autre climat appelé la *Petite-Craie*. Ils sont situés sur une colline qui se termine à son extrémité occidentale par des rochers escarpés exploités en carrière pour pierres de taille. On ne peut pas chercher la signification de ce nom local dans le mot français *craie*, car il n'y a pas de craie dans ce lieu, ni dans les environs; tous ces terrains sont formés de roches jurassiques très-dures, présentant souvent des veines bleuâtres à l'intérieur. On en trouve l'origine dans le mot breton *Krag, Kraeg*, qui signifie grès et en général roche. Les deux climats cités sont donc ceux de la *Grande* et de la *Petite Roche*, ce qui est parfaitement justifié par les lieux. Voilà donc une seconde dénomination qui remonte au temps où la langue celtique était usitée dans nos villages et qui semble prouver en outre que ces terrains de bien médiocre qualité étaient livrés à la culture dès cette époque.

Châtel-Gérard est un village situé à deux lieues au nord-ouest de Santigny. Son finage est divisé, selon l'usage, en trois coutures, dont l'une porte le nom de couture de la *craie*, dénomination qui a la même origine que les précédentes, car il n'y a pas plus de craie dans le terrain de ce village que dans celui du village précédent.

A Fain-lès-Moutier, village du département de la Côte-d'Or, situé à six kilomètres à l'est de Santigny, on trouve le climat de la *crâ*, le chemin de la *crâ* qui sont contigus

au finage d'Anstrude. Cette dénomination vient encore du mot breton *Krag* et en a la signification. La différence que l'on remarque dans la prononciation du même mot dans des villages aussi voisins que Fain et Santigny tient probablement à ce que ces villages appartenaient à des peuples gaulois différents ou à différentes seigneuries du même peuple, qui ne prononçaient pas le même mot de la même manière, ce qui ne les empêchait pas de s'entendre. Fain appartenait certainement aux Mandubiens, clients des Eduens, et Santigny ainsi que Châtel-Gérard dépendaient, peut-être, des Sénonais ou des Lingons. Mais la détermination des limites de ces trois peuples qui se touchaient dans les environs de Santigny est une question de géographie ancienne que je ne suis pas en état de résoudre.

On connaît un grand nombre de montagnes dans le Jura et les Alpes qui portent le nom de *crai* joint à un autre mot particulier qui sert à les désigner, comme *craid'haut*, *créd'haut*, *crédo* au-dessus du fort de l'Écluse près de Genève; le *Crai-du-Miroir*, *Crè-du-Miroir*, entre cette montagne et le Col de la Faucille, etc.; dans ces noms, le mot *crai* vient encore du breton *krag* ou *kraeg*. Dans le delta du Rhône, on trouve la plaine de la *Crau*, appelée par les Romains *Campi Lapidei*, à cause des pierres dont elle est couverte, dont le nom a la même origine. Enfin les Romains donnaient à une portion des Alpes qui séparent la Gaule de l'Italie le nom d'*Alpes graiæ* que l'on a rendu, à tort, par Alpes grecques. Ces montagnes sont les *Alpes craiæ*, c'est-à-dire les Alpes pierreuses ou rocheuses. Pendant assez longtemps les Romains n'ont eu dans leur alphabet qu'un seul caractère pour les lettres *c* et *g* qui était le *c*; alors ils écrivaient *craiæ*. Plus tard, lorsqu'ils ont adopté le *g* ils ont écrit *graiæ*, parce

qu'ils ignoraient la langue celtique et qu'ils voulaient donner à ce mot un sens qui leur était connu.

Toutes les localités dont on vient de parler ont reçu leurs noms de peuples qui parlaient la langue celtique, langue qui renfermait beaucoup de mots bretons, comme on l'a dit précédemment. On peut encore conclure des noms de ces localités que nos mots craie et grés sont dérivés du breton *krag* ou *kraeg* et sont celtiques ; ils viennent du même mot qu'on a écrit de deux manières différentes et auquel on a attribué deux significations distinctes.

Verne. Le mot verne est français et désigne un arbre qui se plaît le long des ruisseaux et dans les marais : On lui donne aussi celui d'aulne tiré de son nom latin *alnus*. Le premier de ces noms est presque exclusivement employé par les habitants de nos campagnes. Ce mot est celtique et se trouve dans le breton sous la forme de *gwern* qui veut dire aulne et marais. Suivant le génie de cette langue, *gwern* perd son *g* lorsqu'il est lié à un mot qui le précède, comme *Penn-Gwern*, nom propre et de localité, qui se change en *Penn-Wern* et même en *Pen-Vern*. Le celtique a légué ce mot à la langue française.

Une partie de la prairie de Santigny, située dans le vallon au nord-ouest du village qui porte le nom de *Vernay* que l'on écrit aussi *Vernet* et même *Vernée*. Ces noms, un peu différents pour la forme, sont au fond les mêmes et indiquent ou un marécage ou un lieu planté d'aulnes, comme chênaie, tremblaie, saussaie, etc., désignent des terrains plantés de chênes, de trembles, de saules, etc. *Vernet* répond au breton *gwernek* qui a la même signification. La prairie de Vernet est encore marécageuse, mais si elle a été plantée d'aulnes, ces arbres ont presque tous disparu.

Combe, come. Combe est un mot celtique qui est resté

dans la langue française et qui signifie vallon. Une multitude de localités de la Franche-Comté et de la Bourgogne ont conservé ce nom joint à un nom particulier qui sert à spécifier la combe dont on veut parler. Il n'est pas rare dans d'autres parties de la France. A Santigny et dans les environs on a abrégé ce mot qui est devenu come. Sur le finage de ce village, on compte une dizaine de localités dont les noms commencent par come. En breton, on dit *komb* et *kombaut*.

Noue. On donne le nom de noue à l'intersection de deux pans de couvert formant entre eux un angle rentrant, selon lequel s'écoulent les eaux pluviales. Dans nos campagnes, on donne ce nom à la ligne de pente selon laquelle s'écoulent les eaux d'une faible source dans une prairie, ligne qui est l'intersection des deux pentes latérales. L'eau de cette source en s'infiltrant dans la terre produit un arrosement naturel et une herbe abondante sur une bande plus ou moins étendue. C'est cette bande qui est à proprement parler la noue. Ce mot me paraît celtique et être représenté en breton par *noed*, *noued* qui signifie gouttière. A Santigny, il y a le pré de la *Noue-Madame* et à Pisy celui de la *Noue*.

Laron, Laré, Lary. Ces trois mots ont la même signification et indiquent la pente plus ou moins escarpée d'un coteau; c'est le talus naturel qu'ont pris les terres par la succession des temps, sous l'influence de la pluie et des éboulements. Laron est employé à Santigny; Laré l'est à Pisy, et Lari est usité à Ravières, Stigny, etc. On trouve dans le premier de ces villages les vignes de Laron-Madame, dans le second le Laré-de-Champ-Milier, et dans le troisième le Lari-Blanc. Un village de la Bourgogne porte le nom de Larrey ou Fabert, il est situé au nord et à 5 lieues de Dijon. Il en est fait mention dans un diplôme de l'année 663 sous le nom d'*Élariacus*, ce

qui porte à conjecturer qu'il s'appelait alors *Laré*. Aucun de ces trois mots n'est breton; ils ne paraissent tirés ni du latin, ni de l'allemand, et n'ont aucune signification en français; ce sont des expressions conservées dans les villages de génération en génération, sans qu'on puisse leur assigner une origine. On doit les regarder comme des termes gaulois, particuliers aux Celtes de la Gaule, ou comme des mots venant des nations aborigènes soumises par ces derniers et adoptés par eux. La variation du même mot dans des localités aussi rapprochées que ces trois villages vient, à ce que je présume, de ce que Stigny appartenait aux Lingons et que Santigny et Pisy faisaient partie des Sénonais, ainsi que je l'ai déjà supposé, mais de deux seigneuries différentes.

Loire. Sur le finage de Pisy qui est contigu à celui de Santigny, à l'est et au sud-est, on rencontre aussi des noms de localité qui paraissent celtiques. On a déjà parlé de ceux de *noue* et de *laré*. On y trouve encore un climat d'une notable étendue appelé les Loires, situé à l'occident du groupe de maisons ou haméau nommé les Rigolles. Dans ce climat il existe une source connue sous le nom de Fontaine-du-Boulon ou Bouillon, qui verse ses eaux dans un rouitoir rectangulaire revêtu en maçonnerie.

Le mot Loire paraît étranger au français dans lequel il n'a pas de sens, ainsi qu'à l'allemand et au latin; mais on trouve dans le breton le terme *Laouer* ou *Louer* ou *Loir* qui signifie pétrin ou auge d'abreuvoir pour le bétail, qui pourrait bien en être l'origine et en donner la signification. Ce rouitoir a maintenant la forme d'un grand pétrin ou d'une grande auge. Il doit exister depuis que les habitants de Pisy ont cultivé le chanvre à cause de la rareté de l'eau sur leur territoire. Il a pu servir à abreuver le bétail qui paissait dans les prés voisins du temps

des Celtes, et la contrée a pu prendre le nom de cet abrevoir. Ce sont ces raisons qui me portent à considérer le mot *loire* comme celtique.

Pânan. Sur le même finage on trouve un pré qui porte le nom de Pré-de-Pânan. Ce nom renferme la syllabe *nan* qui paraît celtique ou qui du moins se trouvait dans la langue des Celtes du temps de César, puisque ce conquérant parle d'un peuple qui s'appelait *Nantuates*. On rencontre en France un grand nombre de localités dans le nom desquelles entre le mot *nan*, comme *Nantua*, *Nans*, Nancy, Ornans, Ounan, Cernan, etc., dont l'assiette sur un cours d'eau nous fait conclure que *nan* signifie ruisseau, petite rivière ou torrent. Ce mot n'existe pas dans le breton moderne, ce qui n'est pas une raison pour qu'il soit étranger au celtique; mais s'il n'existait pas dans cette langue il devait appartenir à l'un des idiomes parlés dans la Gaule avant l'arrivée des Celtes. Quant à la première syllabe de Pânan on peut supposer qu'elle est *Pan* ou *Pann*, qui en breton signifie lieu, endroit, ce qui donne pour la traduction de Pânan, lieu ou endroit du ruisseau, ce qui est conforme à la localité dans laquelle se trouve une source appelée Fontaine-de-Panan, laquelle donne naissance à un filet d'eau qui devient un ruisseau quand il tombe de fortes pluies et qui en tout temps arrose les prés de Pânan. On peut conclure de cet article que tous les noms géographiques dans lesquels entre le mot *nan* sont d'origine celtique ou appartiennent à une langue à laquelle les Celtes l'ont emprunté.

Lanmar. Si lorsqu'on est dans le pré de Pânan on se tourne du côté de l'orient, on a devant soi un coteau dont la base commence à ce pré et qui se termine au sommet par des broussailles entourées en partie de petits murs en ruine. Ces broussailles et la pente du coteau portent le nom de *Lanmar*. En 1863 l'administration municipale

de Pisy a fait rechercher dans ce climat l'origine d'un filet d'eau qui sort de terre vers les deux tiers de la pente à partir du sommet, et, en ouvrant une tranchée vers le tiers, on a rencontré un large tuf enterré à un mètre de profondeur, d'où sort une source dont l'eau vient de plus haut. On a trouvé dans cette tranchée des débris de poterie grossière dont un, formé de terre grise mêlée avec un peu de sable blanc siliceux, n'a pas été durci au feu, mais simplement séché à l'air et au soleil. Un autre débris en terre rouge, plus mince que le précédent, a été cuit. On a encore découvert dans cette tranchée des morceaux de charbon de bois empâtés dans la terre glaise qui constitue le sol de ce climat. On peut conclure de ces faits qu'il a existé au Lanmar une habitation qui a été brûlée, que cette habitation était peut-être une fabrique de poterie, et que, si elle n'en était pas une, il faut faire remonter son existence à une époque très-reculée, au temps où on faisait encore usage de vases en terre durcie au soleil, conjointement avec des vases plus délicats cuits au feu, mais sans couverture de vernis ou d'émail. Le nom de cette habitation serait Lanmar qui paraît formé des mots *Lan*, *Lann*, terre, et de *Mar*, *More*, *Meur*, qui signifie grand. Dans la Basse-Bretagne, il y a un village qui s'appelle *Lanmeur*, dénomination qui est la même pour le sens que *Lanmar*.

Belin. En descendant de Pisy pour aller au Pânan et au Lanmar, on suit le chemin de Belin, taillé originairement dans des rochers appelés Roches-de-Belin, exploitées en carrière et aujourd'hui notablement diminuées. On rencontrait, vers le sommet de la descente, il y a une trentaine d'années, la fontaine de Blin ou Belin, transportée un peu plus bas depuis cette époque. La source, peu abondante, fournit de l'eau à une auge d'abreuvoir et à un lavoir du pays. La ressemblance du nom de Belin

avec celui du dieu Gaulois *Belen* (*Belenus* en latin), fait naturellement penser que cette fontaine lui était consacrée et en portait le nom, ce qui est d'autant plus admissible que dans la religion druidique toutes les sources, et en général toutes les eaux, étaient divinisées. La source de Belin jaillissant sur une pente à l'orient du village a pu être consacrée à Bélen, dieu du soleil, assimilé par les Romains tantôt à Apollon, tantôt à Mars. On voit ainsi sur le finage de Pisy quatre localités dont les noms se rattachent à la langue bretonne et par conséquent au celtique.

Doué. Transportons-nous maintenant à Anstrude, à 8 kilomètres dans l'est de Santigny, où nous allons encore trouver des vestiges celtiques. Ce village s'appelait autrefois Bierry de son nom gaulois, qu'il a échangé dans le xviii^e siècle contre celui de son seigneur nommé Anstruther. Ce seigneur était d'origine écossaise et peut-être de race gaëlique, c'est-à-dire de race celtique.

On voit à Anstrude ou Bierry-les-Belles-Fontaines une source abondante qui sort en deux jets du pied d'un rocher et qui forme immédiatement un réservoir d'eau destiné à alimenter des moulins. On lui donne le nom de le nom de fontaine des *Douées*, dont la signification est inconnue dans le pays, mais qu'il est facile de trouver en breton; car dans cette langue *Doué* signifie Dieu, et *Douéz* déesse. Les douées sont donc les déesses. Cette dénomination confirme ce que l'on sait de la religion druidique dans laquelle toutes les eaux étaient divinisées.

La fontaine des Doués, la plus abondante de celles qui arrosent Anstrude, réunissant ses eaux aux autres sources, produit le ruisseau de Bernan, qui reçoit à l'extrémité du village un filet d'eau venant de plus haut, du hameau de Turley et qui traverse les prés de Fain-lès-Moutier. Le ruisseau de Bornan porte un nom celtique,

puisqu'on voit dans ce nom la syllabe *nan* qui appartient à cette langue, comme on l'a dit en parlant de Pânan. Quant à *Bor*, première syllabe du mot, on n'en connaît pas la signification. On voit qu'elle sert à particulariser ruisseau, comme *or* dans *ornans*, ou dans *Ounans*, *cer* dans *Cernans*, etc. Plus bas qu'Anstrude, sur le ruisseau, se trouve la ferme de Bornan qui a reçu son nom de ce cours d'eau ou qui lui a donné le sien. Ce qui paraît certain, c'est que les noms de *Douées* et de *Bornan* remontent au temps où les habitants de Bierry parlaient la langue cellique.

On doit faire remarquer que le ruisseau de Bornan, depuis son origine à Turley, jusqu'à son embouchure dans l'Armançon, au-dessus d'Aisy, sépare le département de l'Yonne de celui de la Côte-d'Or, et comme les délimitations administratives varient peu dans leurs divisions inférieures, je serais porté à penser que ce ruisseau servait de limite au petit peuple mandubien ; Fain-lès-Moutier était une extrémité de son territoire, et Fain-lès-Montbard une autre extrémité. Dans cette supposition, le pays des Mandubiens serait moins étendu que l'Auxois (*Pagus Alisiensis*), qui comprenait l'Avallonnais.

Les noms de *Doué*, *Douie* ne sont pas rares en Bourgogne et dans d'autres parties de la France. On trouve :

La fontaine de la *Douie* à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or.);

La *Douise*, fontaine qui sort des grottes de Darcey, village à l'est, peu éloigné d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or);

Le hameau de la *Douée*, dépendant de la commune de Serrigny, au pied de la montagne de Corton (Côte-d'Or);

Le moulin de la *Douée*, à Chambôle, canton de Gevrey (Côte-d'Or);

Le hameau de la *Douée*, commune de Dammartin, canton de Château-Chinon (Morvan, Nièvre);

Le *Duesmois*, appelé en latin *Pagus Duesmensis*, au sud et dans les environs de Châtillon-sur Seine, c'est-à-dire le pays des *Douées*;

La *Dhume*, petite rivière de la Bourgogne qui passe à Chagny (Saône-et-Loire), dont le nom latin est *Douenna* formé du celtique *Doué-nan*, ruisseau divin;

La *Dhuis*, petite rivière de la Champagne, dont on a le projet de conduire les eaux à Paris.

Il existe en France beaucoup d'autres rivières, fontaines, villes ou hameaux qui portent le nom de *Doués* ou dont le nom latin est *Douenna*, *Divona*. Le second de ces mots nous montre comment les Romains latinisaient le celtique *Doué-nan*. Ils ne s'éloignaient cependant pas autant de la prononciation gauloise qu'on pourrait se l'imaginer, car ils disaient *Diouona*. Toutes les localités dont on vient de parler ont reçu leurs noms des Celtes et les ont gardés jusqu'à ce jour.

Lôme, *Lâme*, *Lamme*. La petite plaine célèbre dans l'histoire de la Gaule, qui s'étend à l'ouest du Mont Auxois et qui est arrosée par la rivière de Brenne, se nomme la plaine des Lômes ou simplement les Lômes. Au-dessous de Montbard, on donne le nom de Lâme à la continuation de la même plaine qui s'étend sur les deux rives de l'Armançon. Plus bas encore on se sert du nom de Lamne, qui était en usage en 1202, car à cette époque il est question de la Lamne de Saint-Vinmer (1); ces trois mots qui paraissent différents sont au fond le même mot prononcé diversement par trois peuples gaulois voisins: Les Mandubiens, les Lingons et les Sénonais. Ce mot signifie terre

(1) *Annuaire historique de l'Yonne*, page 209. — 1863.

grasse, argileuse, fertile, propre à la culture du blé. Il est représenté en breton par *Lammen*, qui veut dire épis de blé. Sur beaucoup de points de la France on dit d'une bonne terre à blé que c'est de la Lôme. Il est vraisemblable que la Lomagne, ancien petit pays de France dans la Gascogne, tirait son nom de Lôme, à cause de ses bonnes terres à blé. Il fait aujourd'hui partie des départements de la Haute-Garonne et du Gers; Vic-de-Lomagne en est la ville principale. La Lomeline, province du nord de l'Italie (Novarre), à l'ouest du Tessin et au nord du Pô, dont la capitale est Mortara, tire son nom de la même source; elle a conservé son nom gaulois. La langue anglaise, qui a retenu plusieurs mots celtiques, a admis celui de Lome qu'elle écrit *Loam*, mais qu'elle prononce Lôme et auquel elle donne le sens de terre grasse.

Brenne. Le mot *Brenn* est breton et veut dire son, la partie la plus grossière de la farine; il signifie encore jonc. Le mot *Brein* qui lui ressemble beaucoup, s'emploie pour pourri, putride. Le premier a fourni à la langue française bran-de-scie pour sciure de bois; et le second bran et embrenner, dont le sens est connu et dont l'explication répugnerait à des oreilles délicates. Bran-de-vin n'a pas la même origine; il vient de la même source que brandon, c'est-à-dire de l'allemand *Brand*, qui veut dire brûlement et embrâsement; bran-de-vin est du vin brûlé. Les mots celtiques *Brenn* et *Brein* servent à désigner plusieurs localités de la France ou des pays habités par les Gaulois, tels que :

La *Brenne*, petite rivière qui arrose la plaine des Lômes et tombe dans l'Armançon à une lieue au-dessous de Montbard. Ce nom peut faire allusion à ses eaux troubles à l'époque des grandes pluies ou aux joncs qui couvraient ses rives. Il est probable qu'il est celui de la déesse qu'elle représentait;

La *Brenne*, petit pays de la Touraine entre l'Indre, la Vienne et la Loire, dont Châtillon est le chef-lieu ;

Les *Brenets*, ville et vallée du comté de Neuchâtel (Suisse), sur les bords du Doubs ;

Brenneville, dans l'ancien Vexin français (département de l'Eure).

Je suis tenté de rapporter à la même origine *Braine*, chef-lieu de canton (Aisne), à quatre lieues de Soissons, ancienne habitation royale des rois francs de la première race, ainsi que *Braine-le-Comte* et *Braine-la-Lend*, villes de Belgique, et de supposer que ces dénominations viennent de la nature des lieux, qui étaient marécageux, boueux et couverts de jones. Cependant, ils pourraient venir d'une autre source, ainsi que La Roche-en-Breny. Breny pourrait venir de *Prenn*, qui en breton signifie bois et se change quelquefois en *Brenn* ; dans ces cas les *Braine* ci-dessus indiqueraient que ces lieux étaient situés dans des bois et en portaient le nom.

Il résulte de tout ce qui précède, qu'il existe des traces manifestes de la langue celtique dans les noms de localité répandus sur le finage de Santigny et sur ceux de quelques villages voisins. Il est vraisemblable que, si l'on étudiait en détail et pas à pas les territoires des autres villages, on en découvrirait de non moins frappantes, ce qui établirait incontestablement que ces noms locaux remontent au temps où les habitants de ces villages parlaient la langue celtique, et permettrait de reconstituer la topographie de la Gaule ancienne avec autant de certitude que les géologues en ont eu en rétablissant les animaux et les végétaux primitifs, à l'aide de leurs débris retrouvés dans le sein de la terre, car partout où on rencontrerait des dénominations celtiques, on serait sûr que la localité a été habitée par des hommes parlant cette langue.

On peut encore conclure que les villages sur le finage desquels il existe des dénominations celtiques n'ont pas cessé d'être habités depuis l'époque où ces noms ont été imposés, et que les noms de la plupart d'entre eux sont celtiques. Les noms latins par lesquels ils sont désignés dans les chartes et les diplômes ont été fabriqués par les notaires du moyen-âge qui ont cherché à les rapprocher le plus possible de leur forme celtique, et les variations que l'on rencontre pour le même nom, prouvent assez que les efforts qu'ils faisaient pour rendre ce nom en latin, laissaient quelque chose à désirer. Il existe assurément un grand nombre de localités désignées par des noms qui viennent du latin, parce que ces noms ont été donnés par des Romains ou des Gaulois entièrement romanisés ; elles sont assez faciles à reconnaître. Il y en a aussi un très-grand nombre qui ont abandonné leur nom celtique pour prendre celui du saint patron sous la protection duquel elles se sont placées ; quelques-unes, en petit nombre, tirent leur nom de l'allemand, en dehors toutefois des provinces germaniques de la Gaule, peuplées d'Allemands ; mais tous les noms géographiques qui ne viennent ni du latin, ni de l'allemand, ni du français, qui n'empruntent pas le nom d'un saint, sont celtiques ou dérivent du celtique.

Ch. GOUREAU.

DE LA NAISSANCE ET FONDATION
DE
L'ÉGLISE COLLÉGIALE
D'AVALON

PAR M. FORESTIER

CHANOINE DE LA MESME ÉGLISE (1).



La ville d'Autun, d'où dépend l'Église d'Avalon, a eu des chrétiens dès le milieu du 2^e siècle. S. Bénigne et S. Andoche y arrivèrent vers l'an 166 et y baptisèrent quelques personnes qui y avoient déjà eu connoissance de Jésus-Christ sans doute par le commerce de cette ville avec celle de Lyon, gouvernée par saint Pothin, son premier évêque. Ces personnes composoient la famille et les amis de Faust, père de saint Symphorien.

Saint Bénigne prescha ensuite la foy à Langres et à Dijon, où il a souffert le martyre vers l'an 178. Saint Andoche vint à Saulieu où il couronna pareillement sa foy par son sang au même temps. Ses reliques y reposent encore. Saint Symphorien le suivit de près à Autun, tous trois sous Marc-Aurèle, premier auteur des persécutions dans les Gaules, suivant Sulpice Sévère.

Or, Avalon n'est qu'à sept ou huit lieues de Saulieu. La ville d'Avalon est connue dans l'itinéraire d'Antonin, prédécesseur de Marc-Aurèle : elle n'a donc pas tardé à

(1) Ce manuscrit a été trouvé à la Bibliothèque impériale par M. Anatole de Charmasse, et lu par ce membre à une des séances de la Société d'Études.

avoir connoissance de l'Évangile par le voisinage qu'elle a et le commerce qu'elle conserve encore avec celle de Saulieu. Mais la persécution rendoit petit le nombre des chrétiens et les tenoit cachés. Les persécutions durèrent jusqu'à Constance Chlore, père de Constantin.

Maximilien Hercule ne les avoit pas encore finies sur la fin du 3^e siècle. La ville d'Autun avoit déjà eu des évêques célèbres comme S. Amateur, son premier évêque, du temps de S. Irénée; Révérien, martyr, sous le règne de l'empereur Aurélien; S. Procule, sous Maximien et Dioclétien. Le grand Constantin parvint ensuite à l'empire et eut connoissance de la croix dans les Gaules en 314. Cet empereur connut et favorisa beaucoup S. Rhétise, évêque d'Autun, célèbre dans toute l'Église et principalement à cause de l'affaire des Donatistes, desquels ce prince le constitua un des premiers juges avec le pape Melchiade.

Après cette conversion de Constantin, la ville d'Avalon a donc pu avoir des chrétiens, vers le milieu du 4^e siècle, et une église publique, suivant la permission que ce prince en donna à toutes les villes.

Il y a encore des marques d'idolatrie dans quelques rues d'Avalon, comme en celle du Marché, l'une des plus anciennes, dans laquelle on voit encore Hercule avec sa massue et Momus taillés en bois. C'estoit la coutume des payens de placer leurs idoles en des coins de rues, qu'ils saluoient en passant, et pareillement dans les marchés, depuis surtout que les empereurs persécuteurs ordonnèrent de ne rien vendre aux chrétiens qu'ils n'eussent sacrifié à ces idoles, et toutes les viandes qu'ils y achep-toient estoient profanées par les eaux lustrales de ces faux dieux.

L'Église d'Avalon, qui appartient aux chanoines, est la plus ancienne d'Avalon, et aucune autre ne luy oste cette

prééminence : c'est l'église majeure et fondatrice de toutes les autres.

Il est vraisemblable que d'abord les prêtres y estoient en petit nombre, lequel s'augmentoit à proportion que les habitans se convertissoient, et que l'un d'entre eux eut sur les autres la primauté. Ils vivaient des oblations des fidels, qui estoient alors le seul revenu du clergé avec leur propre patrimoine, si quelques uns en avoient, et c'est de leur fond mesme, aussy bien que des donations des laïcs en immeubles, que les églises qu'ils avoient gouvernées ont été souvent enrichies.

La science ecclésiastique étoit enseignée dans Avalon par ces prestres et s'y est perfectionnée de plus en plus. Nous trouvons que les écoles y étoient fameuses au siècle suivant (5^e). Car S. Germain, évêque de Paris, né à Autun, vers l'an 496, y vint étudier avec un de ses parents, comme on le voit dans sa vie écrite récemment par M. Baillet.

Quand S. Colomban, au siècle d'après, fut renvoyé en France sous la reine Brunehaud, il passa par Avalon, y communiqua l'odeur de sa sainteté, qui avoit desjà paru à Époisse, à 4 lieues d'Avalon, comme on le lit dans Frédégaire, continuateur de Grégoire de Tours, et dans la vie de S. Colomban, par Baillet.

Cette Église d'Avalon devenoit considérable avec la ville. On voit Avalon aux rangs des grandes villes sous Charlemagne et ses enfants, ès années 806 et 817. Avalon avoit ses comtes comme Autun et Nevers en ce temps-là.

Charlemagne, par son capitulaire de 779, ordonna que chacun paya la dixme. Il enjoit de la payer par un autre capitulaire de 788. Dans ce mesme siècle, les dixmes devinrent d'obligation affin de faire subsister les clers : *et unus quisque suam decimam donet atque per jussionem pontificis dispensentur : decima parvis ecclesiis et sacerdo-*

tibus reddatur : ut omnes decimam partem substantie et laboris sui ecclesiis donent et sacerdotibus, tam nobiles quam ingenui similiter et liti. Ces derniers, dit M. Ducange, étoient différents des serfs et vivoient dans les domaines des particuliers, des églises ou du publique. Colepin les nomme *homo deditius qui ingenuitatem suam mancipavit.*

L'Église d'Avalon recut un grand accroissement sous les règnes de Louis-le-Débonnaire et de son fils, Charles-le-Chauve, par la fondation qu'en fit *Gérard comte de Rossillon* et de Nevers : il en fit alors une Église Collégiale.

Les Églises Collégiales étoient pour lors ordinairement de douze prestres, comme les monastères qu'on fendoit estoient pour 12 moines. elle dota en même temps et l'agrandit considérablement. Elle étoit en ce temps là d'une structure très-ancienne et d'un goût corinthien qui s'y remarque encore depuis le sanctuaire jusque approchant la grande porte, car les Gots qui n'entrèrent dans les Gaules qu'en 406 n'y avoient pas encore introduit le leur.

Cette fondation a deu estre faite environ l'an 822, que Gérard de Rossillon fonda l'Église de Vézelay, selon la chronique de ce nom; Vézelay étoit dans le territoire d'Avalon, comme le dit l'auteur de cette chronique, *in pago Avalensi.*

L'agrandissement que le comte Gérard donna à l'Église d'Avalon, est depuis les pilliers où finit l'ordre corinthien jusqu'au portail inclusivement : il est très-beau et d'un ouvrage semblable à celui de Vézelay, et le reste de cette augmentation tout pareil, selon les connoisseurs, à cette mesme Église de Vézelay, auquel temps le bon goût étoit perdu par la dépravation de l'esprit gothique qui prévaloit.

Le clocher étoit de la mesme structure que le portail et qu'un autre plus bas qui reste encore à l'aile droite en.

entrant et dont les figures creuses paroissent avoir été jettées en fonte, au dire des mesmes connoisseurs ; ce secret de jeter les pierres en fontes est maintenant perdu. Cet ancien clocher, dont il reste encore quelques cordons, est tombé, il a fallu en substituer un autre très-commun, comme je diray.

L'Église d'Avalon porta le titre de Notre-Dame. Lors de sa nouvelle dédicace, elle ne l'avoit pas encore. Car les Églises n'ont pas d'abord porté des noms de saints. Les auteurs nous parlent encore des titres de Libère, de Damase, du Vatican, de Latran, dans Rome mesme, selon les lieux où ces Églises avoient été édifiées, vu les personnes qui les avoient bâties.

Gérard est encore qualifié comte de Bourgogne ; il écrit en cette qualité à Amulon, évêque de Lyon, selon les ordres de Charles-le-Chauve, qu'il qualifie son seigneur, *jussu domini nostri regis reverendissimo et clarissimo præsidi Amulo, Guenilo episcopus et comes Girardus*. C'estoit affin de faire sacrer Besnus, parent du Roy, évêque d'Autun. Voyez les œuvres de Loup, abbé de Ferrières, de l'édition de M. Baluze, lettre 81, et les notes sur cette lettre : *Gerardus is nimirum qui Vezeliacense monasterium condidit in diocesi Augustodunensi : eas enim regiones, dit Baluze, comitis honore regebat* (p. 412).

Ce mesme M. Baluze observe que Gérard de Rossillon mourut, selon la chronique de Vézelay, l'an 867 : il ajoute qu'il ne faut pas le confondre avec un autre Gérard, gendre de Pépin, Roy d'Aquitaine, qui fut tué en 841, au combat de Fontenay, qui avoit, dit-on, Berthe pour épouse. Lisez la note sur l'épître 28 du mesme Loup de Ferrières, page 366. M. Baluze ajoute que, dans le 4^e tome du Spicilege, on trouve des lettres de Gérard de Rossillon au pape Nicolas.

Selon un des titres des archives de l'Église d'Avalon,

Hugue II, de la race royale des premiers ducs de Bourgogne, fonda, vers l'an 1134, une nouvelle prébende dans ce chapitre. Ce duc mourut en 1144. Il eut, entre autres fils, Henry, évêque d'Autun, dont je vais parler.

Au mesme siècle, cette Église étoit considérable par 4 dignités : elle avoit, suivant les titres de ses archives, un Chantre qui régloit le chœur, un Prévost chargé des affaires et de l'administration des biens, et un Trésorier, avec un Abbé qui étoit chef du chapitre. Henry, évêque d'Autun, en étoit abbé, cet Henry dont je viens de faire mention : on trouve encore en 1120 un Ferric, de la maison de Grancey, abbé de cette Église d'Avalon et évêque d'Autun (1).

On reconnoit qu'au mesme siècle (12^e) Étienne, vers le milieu, et Gauthier, à la fin, firent de grands biens à cette Église, et que les évêques d'Autun avoient receu jusqu'alors les annates des prébendes vacantes de ce chapitre (2).

Il avoit alors, comme toutes les Églises considérables, ses fiefs, ainsy que les seigneurs, et c'estoit une partie de ses richesses. L'usage étoit commun en France, dans toutes les provinces, que les habitans des villes aussy bien que des villages étoient mainmortables et de condition serville : on les appelloit *hommes*. Eudes 3, duc de Bourgogne, affranchit les siens dans Avalon en 1214, sous des conditions honnestes qu'ils luy offrirent. L'année suivante, l'Église d'Avalon accorda le mesme affranchissement à ses hommes, du consentement de ce duc : les vestiges de cette coutume parroissent encore sur les

(1) Étienne, vers l'an 1134, osta la prévosté. *Note de Forestier.* Étienne, évêque d'Autun.

(2) Ce fut Gauthier qui les remit en 1192. *Id.*

comptes qui se rendent tous les ans pardevant les chanoines, où il y a un article des hommes du chapitre.

De ces affranchissements luy sont venus les droits de ceus portant lods, ventes et autres redevances sur les maisons et héritages d'un grand nombre d'habitans d'Avalon. Cette Eglise possède encore 4 seigneuries, dans l'une des quelles les habitans sont encore mainmortables, qui est Vilaine. Elle jouissoit aux deux derniers siècles de Molfée et de Cortable, aliennés depuis pour subvention selon la permission des Roys.

Nous trouvons que le duc de Bourgogne, Hugue 4, eut par une seconde aliance avec Béatrix de Champagne, un autre Hugue qualifié sr d'Avalon, qui épousa Margueritte de Chalon. Cet Hugue 4, de la famille royale, père de ce seigneur d'Avalon, mourut en 1172.

Sur la fin de ce siècle, on trouva dans une Bulle de Célestin 3, qui fut créé pape en 1191 et qui a tenu le siège 6 ans, que le nombre des chanoines étoit monté de 12 à 24 : il les réduit désormais à 15 prébandés qui subsistent encore.

En ce siècle et au suivant, les fondations des particuliers et des seigneurs s'établissoient dans l'Église d'Avalon : on trouve parmi les titres, des seigneurs de Vésigneux, de Villarnoux, du Vaux, de Presles, de Philippe de Merri, de dame Jeanne de Marceaux, son épouse ; de plusieurs doyens, de divers chanoines et des personnes considérables de la ville, comme les Odebert, les de Clugny, les Filsjean et autres, et en premier lieu des comtes de Chastellux, famille illustre, anciens Vicomtes d'Avalon depuis plus de 300 ans et qui ont leur tombeau dans cette Eglise.

Il n'y a pas eu jusqu'aux cardinaux et aux ducs de Bourgogne qui n'ayent voulu avoir part aux prières de cette Église par des anniversaires solennels qui s'y célé-

brent tous les ans, comme ceux du Cardinal Rollin et du duc Robert. C'est sans doute le 2^e de ce nom qui servit Philippe-le-Bel dans la guerre contre les Flamans et qui épousa Agnès, fille de S. Louis, et qui est mort en 1305.

L'Église d'Avalon reçut, en l'an 1000, le chef de S. Lazare, ce qui fit ajouter au 1^{er} titre de Notre-Dame, celui de ce saint amy du sauveur. La solennité de cette translation se célèbre tous les ans au 30 avril : On le trouve dans une pierre simple et bien différente de la structure du portail, avec cette datte au costé de S. Lazare : *l'an mille* ; pour la figure du saint elle est de la mesme taille et façon que tout le reste du portail, ce qui fait croire qu'elle y a toujours été. Ce fut Henry, premier duc de Bourgogne, qui donna cette relique : il étoit frère de Hugues Capet et gouvernoit cette province en qualité de duc ; lorsqu'Hugues Capet parvint à la couronne en 987, il la donna en propre à Henry qui mourut sans postérité en 1001. Deux ans après, le roy Robert, fils de Hugues Capet, se rendit maître d'Avalon et de la Bourgogne.

On n'a, dans cette Église, qu'une partie du chef de cet amy du Sauveur, qui est le crasne avec un autre petit ossement : un chanoine ancien de cette Église, qui étoit à Marseille en 1691, durant l'octave de ce saint, y apris d'un prestre de la Cathédrale qu'il n'y avoit en leur Église qu'une partie de ce chef, laquelle est toute différente de celle d'Avalon.

Il y eut procès entre les chanoines d'Autun et ceux d'Avalon en 1482, sous le cardinal Rollin, évêque d'Autun ; son official, Jean Saulnier, conseiller au parlement, rendit son jugement par lequel il fut reconnu que l'Église d'Avalon ne possédoit que la partie occipitale du chef de S. Lazare, et que tout le reste étoit possédé par celle

d'Autun : ce qui ne doit pas s'entendre de sa partie du mesme chef qui est à Marseille.

Une seule teste peut bien être divisée en trois parties. V. l'*Autun Chrestien*, par un autre Saulnier, prévost et chanoine d'Autun, et parent de l'official, p. 162. Le mesme auteur dit que le cardinal Rollin fit construire une espèce de tabernacle, à la droite du grand autel, dans lequel repose le chef de S. Lazare, p. 52.

Il n'est donc pas question, dans ces trois Églises, du corps ni du chef entier de ce fameux amy de J. C. La partie que ces Églises ont de cette précieuse relique est dans un fort beau reliquaire, en buste de vermeil doré à peu près semblable l'un à l'autre.

Le duc Henry l'avoit eu sans doute des empereurs de Constantinople : car le corps de S. Lazare ayant été trouvé en Cythie, ville de l'isle de Chypre, avec cette inscription : *Lazare amy du Seigneur*, Léon-le-Sage fit bâtir à Constantinople une belle Église en son honneur, en 890.

Les titres de Notre-Dame de S. Lazare sont donnés à l'Église d'Avalon, en des titres du chapitre, au 12^e siècle, au commencement.

Vers le 13^e siècle, ou à la fin du 12^e, on construisit en cette Église une grande masse de jubé à l'entrée du chœur. Car ce n'est que dans ces siècles qu'on s'est avisé de ces grosses constructions : tout le chœur était à découvert auparavant et fermé d'une balustrade.

Le sanctuaire ou abside est d'une construction encore plus récente, baty après l'ancien pour agrandir le chœur.

Dès l'an 1465, ce chapitre n'eut plus d'abbé, mais un doyen, et c'est la seule dignité qui y reste. La prévosté et la trésorerie avoient été réunies au corps comme étant onéreuses, la première au milieu du 12^e siècle sous l'éves-

que Etienne, l'autre en 1420. Pour la chantrerie, elle subsistait encore en 1445 : il n'en est plus fait mention en 1463. Selon les titres de cette Église, la dignité ou charge de trésorier semble être remplacée par une commission sans honoraire qui se donne à l'un des chanoines pour avoir soin de la châsse de S. Lazare et des autres reliques et reliquaires, avoir inspection sur le sacristain et l'argenterie de l'Église, qu'il a en garde, fournir à la dépense de l'autel et de tout l'intérieur de l'Église, distribuer les aumônes communes par ordre du corps, et donner aux chanoines les distributions en argent pour les messes et les processions fondées, pourvoir à la dépense que le chapitre fournit à la maîtrise, et avoir l'intendance sur les enfans et le maître. Il est appelé *fétrier* qui veut dire châsse, de *feretrum* ou *fertres ubi sunt reliquia sanctorum*.

Les monuments du 8^e et du 9^e siècle montrent qu'Avalon étoit digne de la fondation qu'y fit Gérard de Rossillon et de tous les honneurs que cette Église a reçu depuis : car dans les Capitulaires de nos Roys, de l'édition de Baluze, page 441, il est fait mention d'Avalon en l'an 806, en ces termes : *Pagum Avalonensem, Alsensem* (c'est l'Auxois), *Cabilonensem*. Ces territoires renfermoient d'autres villes : *hos pagos cum suis civitatibus*.

Par une chartre de Louis-le-Débonnaire, rapportée par Baluze, p. 575, en l'an 817, cet empereur donne à son fils Pépin, entre autres provinces, les territoires d'Autun, d'Avalon et de Nevers : *et in Burgundia Augustidunensem et Avalonensem et Nivernensem*.

Lorsque Henry, duc de Bourgogne, frère d'Hugues Capet, mourut sans enfans, en 1001, sa seconde femme, Gotterge, luy persuada de donner la Bourgogne à Otte Guillaume dit l'Étranger, qu'elle avoit eu de sa première

alliance avec Albert, marquis d'Yvrie : mais Robert, fils de Hugues Capet, à qui cette succession appartenait légitimement, prit les armes et soumit diverses places. Il est remarqué qu'Avalon étoit des plus considérables : il l'emporta par famine en 1003, après un siège de 3 mois, et y entra par la brèche.

Elle étoit défendue par deux châteaux au moins : c'est pourquoi Hodoard, dans sa chronique sur l'an 931, l'appelle *Avalonense Castrum*. On trouve encore des vestiges de ces châteaux, le premier depuis l'endroit où est la tour de l'horloge, qui a encore quelques restes de ses fondements, dans le couvent des religieuses ursulines, lesquelles touchent à cet horloge par leur clôture : il s'en voit encore quelques choses dans leur jardin, les ouvriers n'ayant pû en démolir un reste de murs. Ce château s'étendoit en droite ligne jusqu'au collège de cette ville, que les prestres de la Doctrine Crestienne ont pareillement découvert en batissant : il alloit jusqu'aux remparts et descendoit le long de la rue des Chanoines et enfermoit leur Église jusqu'à la petite porte. Il y a encore des tenans et des aboutissans dans les comptes des chanoines qui parlent du château d'Avalon à l'endroit de l'horloge.

L'autre château étoit placé à l'autre extrémité de la ville, au lieu dit la grande porte, par où l'on va au faubourg : c'étoit le séjour des vicomtes d'Avalon qui ont encore des droits pour ce sujet sur la ville : il a servi depuis de jeu de paume et on peut y remarquer encore des enseignements et des restes de ce second château. L'on trouve de ces vicomtes qui étoient chevaliers, *miles*, vray titre d'honneur dès le 12^e siècle (1203), comme il en est fait mention dans les titres du chapitre.

Loup, abbé de Ferrière, donné par M. Baluze, p. 28, parle de ces comtes et d'un Aubert, qui, avec Modoen, évêque d'Autun, furent les envoyés de Charles-le-Cha uve,

Aubertus Avallensium comes. Dans les notes du même auteur sur cette épître, Vézelay est compris dans le comté d'Avalon, *Vezeliacum in pago Avalensi* : il ajoute qu'Avalon est rapporté dans l'itinéraire d'Antonin et dans les tables de Peuttinger, qu'il était distant de 16 lieues d'Autun et de 12 d'Auxerre, car il n'est question que de lieues romaines.

Dans une ordonnance de Louis-le-Bègue, de l'an 878, rapportée par le P. Mabillon, *de Re diplom.*, p. 548, le territoire d'Avalon est énoncé parmi ceux d'Auxerre, de Nevers et d'Autun, *in pagis Autissiodorensi, Augustodunensi, Nivernensi, Avallensi.*

Hodoard fait aussi mention d'Avalon dans sa chronique, en 931 : *Gilbertus, filius Manasse a rege Rodulpho descivit propter Avalonem castrum quod ab eo Emma regina abstulerat.*

Ce Raoul est celui qui fut couronné Roy de France l'an 923 : il avait pour épouse cette reine Emma, qui s'étoit emparée d'Avalon.

J'ay déjà dit que Hugues 4, duc de Bourgogne, donna en appanage à un de ses fils d'un second mariage la seigneurie d'Avalon, vers le milieu du 12^e siècle.

Au sujet des envoyés de nos Roys, dont quelques-uns ont été comtes d'Avalon, je diray encores quelques choses par raport à cette ville. Ces envoyés étoient des hommes considérables dans l'état. Leur devoir étoit de faire rendre la justice (v. les capitulaires de l'an 819, p. 614) et de faire réparer les dommages : leur juridiction s'étendoit sur les évêques et sur les abbés : *et si episcopus aut abbas et hoc fecisse inventus fuerit statim restituantur.* Si les comtes des villes ou les envoyés mesme étoient tombés dans ce cas, il en étoit dressé des procès-verbaux et la cause renvoyée à la cour : *ad nostrum judicium reservetur.*

L'empereur leur donnoit leurs instructions, où étoit marqué tout ce qu'ils devoient observer : lisez p. 616, 632 et 664 : il est parlé de ces envoyés dans les villes d'Avalon, d'Auxerre et de Nevers, dans les capitulaires de Charles-le-Chauve en l'an 834, art. 12, tit. 14.

La ville d'Avalon fut prise une seconde fois et pillée vers 1433. Charles 7 y avoit garnison qui la défendit vigoureusement : elle soutint un premier et grand assaut, mais les troupes du duc Philippes-le-Bon qui l'assiégeoit ayant reçu du renfort, le gouverneur de la ville, avec une partie des siens, se retira par une poterne.

Cette ville fut encore insultée du temps de la ligue : ceux qui tenoient pour le Roy s'en approchèrent, voulant s'en rendre maîtres et y entrer par le moyen d'une saucisse qu'ils firent jouer à une des portes : mais elle n'eut point d'effet ; c'est pourquoy les habitans, afin d'en rendre grâces à Dieu, ordonnèrent une procession générale et une messe au même jour : on l'appela la procession de la saucisse.

Mezeray vit en 1594 que cette ville étoit une des meilleures de Bourgogne, avec Auxerre et Mâcon : il ajoute que ces trois villes se rendirent à Henry 4 cette année. Ce prince obligea la ville d'Avalon à recevoir le s. de Clugny, de la famille d'Avalon, et à le rétablir dans tous ses droits et honneurs : sa charge de juge prévost luy fut rendue : il avoit été chassé de la ville, pendant 10 années, par les habitans, parce qu'il tenoit pour le Roy (1). Le duc de Mayenne avoit supprimé sa charge et établi un maire en sa place. La procession de la saucisse fut abolie comme injurieuse à l'autorité royale, et la mairie

(1) Voir les archives de la Chambre de Ville.

suprimée. On établit une autre procession pour la réduction de la ville sous l'obéissance du Roy.

L'Église d'Avalon, en 1589, eut le malheur de perdre son ancienne et belle tour semblable en architecture à son portail, la veille de la Pentecoste, par le feu du ciel : elle n'a été rétablie comme elle est qu'en 1670.

En 788, Charlemagne avoit ordonné à toutes les Églises épiscopales, abbatiales et autres, qui étoient considérables, *episcopos, abbates et alios ut res postulabat*, d'avoir des écoles; car quoy qu'il soit meilleur, dit ce prince, de bien faire que de sçavoir, il est pourtant utile de sçavoir ce que l'on doit faire : il s'y plaint de l'inéruition des clercs et des moines. Les conciles de Chalon en 813, et de Paris sous Louis-le-Débonnaire en 829, autorisèrent cette coutume. L'Église d'Avalon, après que les écoles y avoient été fameuses aux premiers siècles, comme je l'ay raporté, s'étoit relâchée : c'est pourquoy les magistrats demandèrent une prébende qui fut affectée à un prêtre qui fut capable d'enseigner la grammaire : les chanoines entretiennent encore cette préceptoriale, à leurs dépens, dans le collège de la ville : en 1567, les magistrats demandèrent une seconde prébende pour un maître en théologie : le Parlement leur accorda.

En 1596, par sentence de messire Pierre Saulnier, évêque d'Autun, il y eut une autre prébende affectée pour l'entretien des enfans de chœur et d'un maître de musique, à la requête des chanoines mêmes, laquelle fut homologuée par les ordres d'Henry 4 : il tient lieu de chantre.

L'on voit, par les actes capitulaires de cette Église, f^o 45, qu'en l'an 1664, les chanoines nommèrent un vicaire perpétuel aux Églises de S. Pierre et S. Julien d'Avalon, dont ils touchoient auparavant les revenus, en les déservant par eux-mêmes et par leurs vicaires ou prestres habi-

tués, ensuite de l'ordonnance de M. l'archevêque de Lyon, le siège d'Autun vacant.

L'Église de S. Pierre d'Avalon a été bâtie sur le fond du chapitre et la ruine de ses vieux bâtimens et par les largesses aussi bien que par les contributions des habitants.

S. Julien, son annexe, a été construite peu de temps après et est emplacée presque dans le cœur de la ville. Quoy qu'on ne puisse dire en quel tems ces deux Églises furent édifiées, on peut assurer qu'elles étoient sur pied dès le 13^e siècle, car par un des titres du chapitre, l'on reconnoit qu'en l'an 1423 elles subsistoient et dépendoient du corps et de l'église de S. Lazare, et, par un autre titre de l'an 1258, qu'il y avoit un curé à Avalon. Les Minimes sont ensuite l'église la plus ancienne des religieux et religieuses qui soient dans Avalon : ils y furent établis en 1607, et leur église consacrée en 1615, dans le faubourg.

Le monastère de Ste Ursule fut fondé dans la ville en 1629 par celui de Dijon.

Celui des filles de la Visitation le fut en 1646 par des religieuses du même ordre qui étoient à Semur. Marie Héleine de Chastellux en fut la première supérieure.

Les Capucins y vinrent en 1653 et se placèrent au même faubourg que les Minimes et que les filles de Ste Marie, qui est le faubourg S. Martin. Messire Pierre Odebert, président aux requêtes du palais, les a fait bâtir.

Le Collège de la Doctrine Chrétienne, édifié par le même président Odebert dont il porte encore le nom, reçut les prêtres de cette congrégation en 1664. Il est placé dans la ville.

L'Hôpital y étoit aussi, sous le titre de S. Joachim : le même M. Odebert en augmenta considérablement les re-

venus par une donation de 30000 l. en 1655, à condition de porter son nom : cet hospital incommodoit dans la ville: il a été transporté en 1743 dans le faubourg de la porte d'Auxerre.

Il y a une troisième paroisse à Avalon dans le faubourg de S. Martin, qui étoit originairement un prieuré et qui dépend de l'abbaye du même nom au faubourg d'Autun, que la reine Brunehaut y fonda. On trouve dans un titre du chapitre d'Avalon de 1238 qu'il y avoit des moines à ce prieuré et qu'ils avoient des cens indivis avec le chapitre. On lit dans un cartulaire de Raoul, Roy de France, de l'an 924, rapporté par D. Mabillon, *De Re Diplom.* p. 564, que les villages de Girolles et de Tarot appartenoient au Monastère de S. Martin d'Autun, qui a pu les donner au prieuré d'Avalon en le fondant : ils n'en sont qu'à une petite lieue : « *Gerollas et Tarodum cum omnibus ad eas pertinentibus in pago Avalensi.* » Ces villages avoient été concédés par les roys et empereurs : « *ab aliis regibus sunt prius concessa.* »

Il paroît par tout cet abrégé historique de l'Église d'Avalon que les s^{rs} de Clugny de Ténissey et autres n'en sont les fondateurs, ni en tout ni en partie : il s'en faut bien qu'ils ne puissent remonter si haut : il y a de la folie d'avoir osé se donner cette qualité.

Ils n'en sont pas même les bienfaiteurs : on ne trouve dans toutes les archives de ce chapitre bien feuilletées aucune fondation d'eux. En voicy encore une preuve récente et bien sensible : c'est qu'en 1677 les diverses fondations de cette Église, la plupart faites à médiocre honoraire, trop chargées et desquelles il n'y avoit plus de fonds étant devenues onéreuses, les doyens et chanoines se pourvurent par devant M. de Roquete, évêque d'Autun. Le s^r David, un des supérieurs de son séminaire, fut commis : il dressa ses procès-verbaux ; toutes les archives

luy furent ouvertes, les titres mis entre ses mains et par luy examinés, les parties intéressées appelées, chacun y défendit ses droits, représenta ses raisons, lit insérer ses défenses. Rien ne pouvoit demeurer caché, tant de la part des chanoines intéressés à la réduction, que de celle des parents des fondateurs qui vouloient l'empêcher. Sentence intervint comme le concile de Trente l'avoit promis : toutes les fondations y furent rapportées sommairement après l'avoir été au long dans les verbaux : les unes sont conservées et les autres réduites. Il n'y est fait aucune mention des s^{rs} de Clugny de Ténissey, pas d'une simple messe, ny d'une procession seulement dans l'enceinte de l'Église, pas d'un psaume ou d'une antienne : dans tout ce que j'ay dit historiquement des autres Églises d'Avalon, ils n'y sont nullement observés par aucune marque de piété.

Il n'en est pas ainsi de messieurs de Clugny d'Avalon. On trouve des marques de dévotion de cette maison envers le chapitre dès les premières années du règne de François I : car en 1524, un Jean de Clugny et un Jean Odebert firent du bien à l'Église de S. Pierre gouvernée alors par les chanoines. Ces deux personnes ont chacun une chapelle dans Avalon, l'un à S. Pierre, l'autre à S. Lazare, qui ne faisoit alors qu'un même corps sous une même desserte. Les sieurs Odebert ont la leur dans l'Église de S. Lazare, avec anniversaires richement fondés : il y a des personnes de ce nom qui ont été receveurs de l'Église de S. Lazare, office qui a succédé à la dignité et charge du prévot qui avoit soin des affaires et des biens du chapitre, office que les chanoines eux-mêmes ont exercé, ce qui se fait encore dans plusieurs cathédrales.

La chapelle de Messieurs de Clugny est dans l'Église de S. Pierre appartenant pour lors aux chanoines. Cette chapelle est fondée par le même Jean de Clugny en 1530,

bâtie de ses largesses avec trois messes par semaine. Quelques anciens d'Avalon disent avoir ouy dire à leurs pères que dans le caveau de cette chapelle, ils avoient vu un cercueil de plomb qui en renfermoit un autre. Leurs armes paroissent dans le rétable de pierre de cette chapelle, très-poli et très-bien travaillé, avec les armes des Piquets, qui sont un soleil, car ce Jean de Clugny avoit épousé une Piquet (1). Les armes de Clugny se trouvent par la même raison à la vitre voisine qui éclaire l'autel de cette chapelle.

Ce même Jean de Clugny a fondé une procession par la ville, le jour de l'octave du S. Sacrement, qui s'exécute encore, conservée par la sentence de réduction et marquée sur les tables annuelles dudit chapitre en ces termes : *pro magistro Joanne de Clugny*. Il fonda cette procession au mois de juillet 1529 : au mois de novembre 1532, il fonda une troisième messe par semaine en ladite chapelle, et enfin, en 1551, une procession dans l'église de S. Pierre, qui s'accomplit le 28 décembre tous les ans, comme l'anniversaire solennel qui se fait au mois d'Août en place des prières qui se disoient anciennement, aussi bien que des messes en l'église de S. Pierre, le tout conformément à la sentence de réduction.

Le même Jean de Clugny a encore donné la masse d'argent que le bedeau porte devant les chanoines dans les cérémonies. Par toutes ces raisons, messieurs les conseillers de Clugny méritent de porter le nom de bienfaiteurs du chapitre d'Avalon, et les sieurs de Thénissey se l'attribuent fausement.

Quant à l'Église de S. Pierre, ces derniers n'y ont pareillement aucune part ny aucune mémoire dans les prières

(1) Ces Piquets étoient Présidents au Trésor à Dijon. *Note de Forestier.*

de cette Église. L'année dernière, 1719, on a travaillé à une réduction de ses fondations : le commissaire nommé et les marguilliers d'honneur n'ont trouvé aucun titre de fondation de leur façon, pas un salut ny une seule messe. Bien au contraire, Messieurs de Clugny d'Avalon y sont nommés avec honneur, leur chapelle et le caveau pleinement et honorablement conservés et déclarés appartenir à leur famille. C'est pourquoy les clefs, armes des deux familles, qui se trouvent placées à l'avant porte de S. Pierre sous un porche, et dans un autre endroit de l'Église sous une voute, doivent aussi appartenir à la famille d'Avalon, bienfaitrice de cette Église, et non à l'autre toujours inutile à Avalon. Il y aura eu des détériorations à cette voute en la réparant, ceux qui y ont contribué, comme Messieurs de Clugny, fondateurs d'une chapelle principale en cette Église, ou marguilliers d'honneur, y ont fait mettre leurs armes. Pour le porche, il paroît que c'est une nouvelle construction qui défigure même la face de cette Église, aussi en la réparant l'année dernière, 1719, les marguilliers délibéroient de le détruire, et ils en ont été détournés en partie à cause de Messieurs les Conseillers de Clugny : en effet cette Église de S. Pierre semble être finie à la seconde porte d'entrée, et avoir été anciennement de niveau à celle de S. Lazare où l'on entre tout d'un coup.

Cette église de S. Pierre, comme il se reconnoit par quelques titres anciens du chapitre, ayant été de la fin du 12^e siècle et du même temps que la grosse masse du jubé de ce chapitre, a eu sans doute ses dépérissemens et ses augmentations. La tradition des anciens est que les fonctions curiales se faisoient en cet endroit du jubé et qu'on les transporta à S. Pierre bâti à cet effet, en faveur des habitans et pour laisser en même temps les chanoines libres. Il est vraysemblable que ce sont eux qui en

ont fait la plus grosse dépense et les paroissiens le reste, comme ils ont fait de S. Julien ensuite qui est son annexe. Les chanoines, trop attentifs à l'intérêt, en défigurant l'ancienne beauté et le jour de leur première église, donnèrent le goutherot de cette dernière pour être commun à S. Pierre. Une porte de communication dans ce goutherot d'une église à l'autre se voioit encore il n'y a pas 25 ans : elle est aujourd'hui cachée sous l'enduit que ces messieurs y firent mettre en blanchissant toute l'Église. Il se trouve encore une autre porte commune dans le même goutherot avec un petit jour en long qui passe de l'une à l'autre église. Il y a plus, les chanoines donnèrent pour la construction de l'église quelques-unes de leurs maisons : les vestiges en restent ; on voit dans le petit cimetière de S. Lazare une porte dans le pignon de S. Pierre : le chancel est commun de ce côté : les habitans avec le chapitre viennent d'y faire conjointement une dépense de 4000 l. La sacristie de S. Pierre est prise et enfermée dans une autre des maisons de ce chapitre, et le dessus luy en appartient toujours et fait le logement d'un chanoine. On peut encore observer dans la maison du maître et des enfans une cheminée dans le mur du goutherot : il y a vingt ans que les marguilliers d'honneur de l'Église de S. Pierre, voulant donner plus d'étendue au sanctuaire et le mettre à l'author d'apuy, les ouvriers trouvèrent de grosses masses restantes en terre d'anciens fondemens tirés en ligne droite de S. Lazare.

Quelles raisons auroient donc les successeurs des anciens chanoines d'ouvrir aujourd'hui leurs archives aux s^r de Clugny de Ténissey, qui n'ont en rien contribué ny à la perfection ny à l'édification de leur église ? Doivent ils prendre part à la querelle d'un procès étranger et inutile ? leur avocat sçait si bien le tort qu'ils ont de le prétendre qu'il se réfute luy-mesme pas ses defenses ;

car de dire comme il fait, qu'ils ne veulent sçavoir que les noms et qualités des de Clugny d'Avalon. Les chanoines sont-ils maîtres d'arrêter la curiosité d'un procureur du lieu et d'un notaire assistans le s^r de Thénissey ? Mais, dit cet avocat, ils donneront une garantie : mais que leur serviroit cette garantie contre des tiers et contre messieurs de Clugny leurs adversaires, les derniers avec trois charges de conseillers au parlement, avec autant de lieutenans civils dans Avallon, qui y ont été riches et puissans, ils y ont leurs fonds et leurs actions en rentes constituées : les chanoines sont donc intéressés à ne pas communiquer leurs titres. Le s^r de Thénissey ne peut même compulser ces titres qu'en y appelant deuement les parties, M^{rs} les Conseillers de Clugny y étant présens : n'ont-ils pas droit d'examiner les papiers dont on croiroit se prévaloir et de les lire en entier ? en cas de contestation, de les faire déposer ? la garantie offerte remédieroit-elle à tous ces inconvéniens ?

Si les s^{rs} de Thénissey n'en veulent qu'à la famille de M^{rs} les Conseillers, messieurs les chanoines peuvent-ils entrer dans cet esprit ? faut il les appeler ingrats, quand jamais leurs auteurs ne leur ont fait aucuns biens, et qu'au contraire leurs parties, depuis 200 ans, ont honoré le chapitre et la ville ! si le chapitre avoit des intérêts civils à démesler avec les s^{rs} de Thénissey, il pourroit être forcé à donner des titres communs, mais ils n'ont jamais eu d'affaire ensemble. C'est pourquoy si, par une complaisance arrachée et poursuivie par quelques personnes opposées à M^{rs} les Conseillers de Clugny, car des juges souverains s'attirent toujours quelques ennemis et des jaloux, les chanoines ont asquiescé une fois, faut-il qu'ils continuent à se nuire, eux qui ne sont pas personnes publiques et qui possèdent comme un particulier toutes leurs biens en unité, ainsi ils ont eu raison de se faire restituer

contre le tort que leur a pu faire leur première complaisance, non tant *quia minor*, que *quia læsus*, n'étant pas intéressés au procès, ils doivent se taire : cette conduite est conforme à l'honneur, à la raison et à la prudence, on devroit plutost les remercier d'une première démarche qu'ils ont faite en protestant qu'elle ne leur pourroit nuire et se contenter de ce qu'ils ont fait aveuglément sans les forcer à de nouvelles complaisances qui sont des grâces, que l'on accorde et que l'on retire quand on veut.

Je puis ajouter, sur le chapitre d'Avalon, qu'il est la plus ancienne Collégiale de tous les diocèses d'Autun.

STATUE A ÉRIGER

AU

MARÉCHAL DAVOUT

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ

PAR M. RAUDOT,

Ancien Représentant, l'un de ses membres,

DANS SA RÉUNION DU 30 JUILLET 1863

ET ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

La *Société des Sciences de l'Yonne* a demandé qu'une statue du maréchal Davout fût érigée à Auxerre ; M. le Maire d'Avallon a réclamé et demande qu'elle soit placée à Avallon ; M. le Président de la *Société des Sciences* résiste à cette réclamation pour les motifs suivants :

Annoux, lieu de naissance de Davout, est à 24 kilomètres d'Avallon ;

Annoux, avant la révolution, dépendait de Noyers et de Tonnerre, et non d'Avallon ;

Annoux et même Noyers sont trop humbles pour avoir la statue de Davout, il n'y a qu'un emplacement digne d'elle, le chef-lieu du département ;

Davout a été élevé au collège militaire d'Auxerre, et c'est l'administration départementale de l'Yonne, séant à Auxerre, qui lui a donné son premier grade dans le 3^e bataillon des volontaires de l'Yonne.

Ces assertions sont faciles à réfuter.

1° Si Annoux est à 21 kilomètres d'Avallon, il est encore bien plus loin d'Auxerre, à 52 kilomètres.

2° Voici ce qu'on lit dans l'*État des Villes, Bourgs, Villages de la Bourgogne*, imprimé en 1760, par ordre des élus de cette province :

« Annoux, du diocèse de Langres, de la subdélégation de Noyers, du bailliage d'Avallon, de la recette d'Avallon. »

Annoux dépendait, en outre, de la maîtrise des eaux et forêts d'Avallon.

Ainsi Annoux avait Avallon pour chef-lieu en matière de justice, de finances et d'administration forestière. Il ne fut jamais de l'élection de Tonnerre, attendu qu'Annoux était en Bourgogne et que, dans cette province, les états et les élus faisaient seuls la répartition des impôts.

En tête du registre des actes civils d'Annoux où se trouve l'acte de naissance du maréchal Davout, on lit : « Double registre pour inscrire les baptêmes et mariages qui se feront dans l'année 1770, dans la paroisse d'Annoux, contenant quatre feuillets cotés et paraphés par nous, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Avallon, soussigné, ce 31 décembre 1769, Signé, LETORS. »

Annoux ne dépendit jamais d'Auxerre sous aucun rapport.

Non-seulement le père du maréchal, mais toute les branches de la famille Davout demeuraient dans le bailliage d'Avallon.

Lorsque Courtépée, dans sa description du bailliage d'Avallon, où il place, bien entendu, la paroisse d'Annoux, arrive à la paroisse de Vignes, il s'exprime ainsi : « Fief à Jean-François Davout, chevalier de Saint-Louis ; il fut inféodé en 1422, par Simon de Saulx, abbé de Moutiers-Saint-Jean, à Jean Davout, seigneur de Senailly, « en con-

sidération, dit l'acte, de ce qu'il était une très-bonne et notable personne, ayant grande connoissance en fait de guerre et pour, comme capitaine de notre église et forteresse, les avoir défendus contre les gendarmes de Rougemont, ennemis du Duc de Bourgogne, qu'il battit. Ses descendants, dont plusieurs sont morts au service du roi, ont possédé ce fief où le seigneur actuel a bâti une belle maison dans la situation la plus agréable. » L'aïeul du maréchal Davout, oncle de celui qui bâtit le château de Vignes, vint demeurer à Annoux.

Courtépée, à l'article Noyers, dit encore : « Il paraît par des titres et des épitaphes que j'ai lues en l'abbaye de Marcilly avant qu'on eût réparé le pavé de l'église, que les Davout, qui depuis 500 ans possèdent des fiefs dans le bailliage d'Avallon, descendent d'Itier de Noyers, puiné de cette maison, qui eut en partage la Terre de Prey (la Tour-de-Pré), dont il porte le nom. »

Mais la famille Davout, qui n'avait absolument rien de commun avec Auxerre et son comté, n'habitait pas seulement des villages du bailliage d'Avallon depuis tant de siècles, elle avait avec cette ville des rapports plus intimes et prouvés par de nombreux actes de l'état-civil.

Le 18 avril 1730, François-Jacques Davout, écuyer, demeurant à Coutarnoux, épousait à Avallon Marie-Anne Seguenot, de l'une de nos vieilles familles avallonnaises.

Le 16 septembre 1763, était baptisée à Avallon, une fille de Jacques Davout, capitaine aide-major au régiment de Champagne, et de Catherine-Colombe De Drouard de Curly (1); ce capitaine Davout demeura à Avallon et y avait une maison.

Le 3 juillet 1764, J.-F. Davout, ancien aide-major de

(1) C'était la petite-fille ou la petite-nièce de Louis De Drouard De Curly, dernier capitaine de la ville d'Avallon, nommé en 1677.

carabiniers, épousait à Avallon Jeanne-Edmée Laureau de Lavault.

La mère même du maréchal Davout était une demoiselle Minard de Velars, d'une ancienne famille avallonnaise dont on voit le nom figurer dans l'échevinage depuis 1598, ; après avoir exercé des fonctions civiles, cette famille était devenue au XVIII^e siècle presque toute militaire. Le grand-père du maréchal Davout, Minard de Velars, était lieutenant-colonel au régiment de Forez ; son arrière-grand-père, George Minard, était arrivé lui-même au même grade dans le même régiment. Étienne Minard, seigneur des Pannats, sur la commune même d'Avallon, oncle à la mode de Bourgogne du maréchal, était parvenu au grade d'officier-général ; il était brigadier des armées.

La moitié du sang qui coulait dans les veines du maréchal était celui d'une de nos vieilles familles avallonnaises, dont la race n'était pas aussi noble que celle des Davout, mais qui avait autant de noblesse de cœur ; à ce double foyer domestique de courage et d'honneur militaire, naquirent et s'échauffèrent ces sentiments qui firent le maréchal Davout.

Voici un acte assez curieux que nous ne devons pas oublier :

Le quatorze août mil sept cent soixante et dix-neuf a été baptisé par moi, bachelier en droit de la faculté de Paris, prieur de Puy Bouton, curé vice-archiprêtre d'Avallon, Jean-Baptiste, né de la veille, fils posthume légitime de messire Jean-François Davout, seigneur en partie d'Annoix, officier au régiment de Royal-Champagne cavalerie, et de Dame madame Françoise-Adélaïde Minard, son épouse. A été parrain très-haut et très-puissant seigneur Jean-Baptiste-Nicolas-Guillaume de Conti, comte d'Argi-

court, seigneur de Margaux et autres lieux, mestre-de-camp du régiment Royal-Champagne et chevalier des ordres militaires de Saint-Lazare et de Saint-Louis, représenté par Louis-Nicolas Davout, frère de l'enfant ; et la marraine, très-haute et très-puissante dame Marie-Louise-Michel-Elisabeth de Fermel, comtesse d'Argicourt, épouse du parrain, représentée par dame Marie-Louise Minard, aïeule maternelle dudit enfant. Lesquels représentants munis d'une procuration passée à Paris le dix-huit mai de la présente année, par-devant Bro et son confrère, notaires audit Paris, qui est annexée audit présent registre, ont signé avec nous les jour et an que dessus. Signé : Minard de Velars, Davout et Ruffier, curé d'Avallon.

Ainsi, l'un des frères du maréchal est né à Avallon même et il a eu pour parrain le futur maréchal dont nous voyons sans doute la première signature sur un acte public. Louis Davout avait à cette époque neuf ans ; il demeurait chez sa grand'mère maternelle, madame Minard de Velars, et reçut les premières leçons d'instruction et d'éducation chez M^{lle} Moreau. Les jeunes hommes de notre génération ne savent pas ce qu'était cette personne au caractère fortement prononcé, qui a élevé plusieurs générations dans notre ville ; c'était la nièce d'un professeur jésuite qui lui avait donné une partie de sa science et de son amour pour l'enseignement public ; elle ouvrit, avant la révolution, une école où les enfants des meilleures familles du pays reçurent pendant près d'un demi-siècle leur première éducation ; elle leur apprenait même les commencements de la langue latine, et on ne quittait son école que pour entrer au collège. Cette école recevait des enfants des deux sexes, ce qui aujourd'hui nous semblerait bizarre ; je me souviens d'avoir entendu dire à ma tante qui était, si je puis m'exprimer ainsi, un condisciple d'enfance de Davout, qu'il n'avait pas alors

grand goût pour la grammaire, mais beaucoup pour les batailles, et qu'il disait souvent : « Quand je serai grand, je couperai la tête des ennemis avec mon grand sabre. » M^{lle} Moreau, qui n'aimait guère les grands sabres, lui disait avec humeur : « Tu ne seras jamais qu'un soldat. » Sa prédiction se vérifia; mais elle vécut assez pour voir avec quelque surprise son bambin batailleur devenir maréchal de France et un des plus illustres héros de la grande épopée militaire.

Davout, en quittant l'école de M^{lle} Moreau, entra, à ce qu'on dit, à l'école militaire d'Auxerre; cependant presque toutes les biographies le font entrer à l'école militaire de Brienne avec le jeune Bonaparte, qui devint plus tard l'Empereur Napoléon; mais, dans tous les cas, qu'on ne croie pas que cette école militaire d'Auxerre fût quelque chose de semblable à Saint-Cyr; c'était un paisible collège, tenu par des Bénédictins très-peu belliqueux, où l'on recevait des enfants de tout âge. Davout, avant d'être nommé sous-lieutenant dans le régiment de Champagne-Cavalerie, en 1789, dut aller à une véritable école militaire d'où les jeunes gens sortaient officiers.

Prétendre que la statue de Davout doit être érigée à Auxerre parce qu'il y aurait passé quelques années au collège, nous semble étrange. A ce compte, les villes dotées de grands établissements d'instruction publique, auraient le monopole des statues, et le village de Saint-Cyr notamment, qui élève l'élite de nos générations militaires, devrait se peupler des statues de presque tous nos maréchaux de France.

Que dirons-nous de cette autre raison, que c'est à Auxerre que le Directoire du département a conféré à Davout son premier grade de lieutenant-colonel du 3^e bataillon des volontaires de l'Yonne? D'abord, ce ne fut pas son premier grade puisqu'il était sous-lieutenant

avant la révolution. Ensuite le Directoire du département ne faisait point d'officiers ; mais lors même que le Directoire aurait eu ce droit, est-ce qu'il n'aurait pas agi comme représentant le département entier et non pas la ville d'Auxerre ? Mais, en réalité, Davout fut nommé, comme tous les autres officiers et sous-officiers du bataillon, par les volontaires eux-mêmes, et ces volontaires étaient presque tous des arrondissements d'Avallon et de Tonnerre. Avec lui furent nommés notamment les deux Tenaille de Vaulabelle, Habert, qui devint plus tard général de division, et Andoche Fevre, qui fut longtemps maire d'Avallon. C'est grâce aux volontaires de l'Avallonnais qu'il reçut son premier grade dans la nouvelle armée, et n'est-ce pas au milieu de leurs descendants que doit être sa statue.

Auxerre ne peut faire valoir, pour obtenir la statue du maréchal, que sa seule qualité de chef-lieu du département de l'Yonne ; il serait, je crois, le seul chef-lieu qui aurait la prétention d'accaparer tous les hommes illustres qui seraient nés dans son département. Dijon a laissé à Montbard la statue de Buffon, à Beaune, celle de Monge. La statue de Thénard a été érigée à Sens et non à Auxerre. Ces jours derniers, on inaugurerait la statue de Paillet à Soissons et non pas à Laon, chef-lieu du département de l'Aisne. Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples semblables ; et rien de plus juste et de plus raisonnable en effet.

Pourquoi érige-t-on des statues aux grands hommes ? Est-ce uniquement pour honorer leur mémoire ? — Non, c'est pour exciter une louable émulation, pour élever le cœur et l'âme des générations nouvelles et rendre encore féconds et le pays qui est fier de les avoir produits, et ceux qui peuvent avoir une noble jalousie de sa gloire. Tout le monde reconnaît qu'il serait mal de ne rendre des

honneurs aux hommes illustres de la France que dans la capitale seule. Pourquoi accorderait-on à chaque chef-lieu, pour tout son département, un privilège qu'on ne voudrait pas reconnaître à Paris pour la France entière? C'est dans leur pays même, au milieu des populations dont ils furent l'expression et l'honneur qu'on doit élever leurs statues afin de prouver que presque partout, jusque dans d'humbles villes et villages, la terre de France a été généreuse et fertile, et qu'elle peut et doit l'être encore.

Ainsi, la statue de Davout doit être à Avallon, comme au centre du pays qui fut à cette époque plus grand par ses sentiments que par l'étendue. Davout fut la plus haute expression d'un mouvement patriotique et militaire qui illustrera le pays Avallonnais ; il ne fut pas le seul de nos généraux, il fut seulement le premier. Sur le socle de sa statue doivent être gravés les noms de ses compatriotes, de ses compagnons d'armes, les généraux Desfourneaux, Habert, Razout, Candras, Boudin de Roville, Prévost de Vernois ; c'est à la gloire du pays tout entier que cette statue sera élevée. Avallon n'est pas, comme Annoux, trop humble pour l'obtenir, il peut offrir un emplacement digne d'elle, dans ce pays, un des plus beaux certes du département de l'Yonne ; il sera bientôt traversé par un chemin de fer parcouru par de nombreux voyageurs qui pourront saluer la statue de notre maréchal.

La *Société des Sciences naturelles et historiques* qui a émis le vœu de voir ériger cette statue, a sans doute bien mérité du pays en cherchant à réaliser cette idée que d'autres avaient eue déjà. Mais, d'après les documents que nous venons d'énumérer, ne reconnaîtra-t-elle pas elle-même qu'elle s'est trompée sur le lieu où cette statue doit être élevée : nous en appelons de sa première décision à la *Société* mieux éclairée, et elle n'oubliera pas sans doute qu'elle n'est pas la *Société des Sciences d'Auxerre*, mais la

Société des Sciences de l'Yonne; elle verra les choses non pas au point de vue étroit d'une localité, mais d'après la justice et le bon droit.

Auxerre d'ailleurs n'est-il pas assez riche pour ne point envier nos gloires. S'il ne veut point se contenter de la statue de Fourier, qu'il en érige une seconde à son illustre évêque Saint-Germain, un des plus grands hommes que la France ait jamais produits; s'il en veut une troisième, qu'il l'érige à son grand comte Pierre de Courtenay, un des généraux de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, et sacré ensuite empereur de Constantinople; mais qu'Auxerre nous laisse notre Davout.

Les enfants se déshonorent s'ils laissent à des étrangers le soin d'honorer leurs pères, s'ils permettent à des étrangers de s'attribuer leur gloire; notre pays saura garder son honneur.

LETTRE

ÉCRITE PAR LE MAIRE DE LA VILLE D'AVALLON EN 1844

A M^{me} LA MARÉCHALE DAVOUT.

« Madame la maréchale Davout.

« La ville d'Avallon, avec le concours de M. Philippe Dupin, député, voulant honorer et perpétuer la mémoire de l'illustre maréchal prince d'Eckmühl, né dans notre arrondissement, a sollicité et obtenu son portrait en pied.

« L'inauguration de ce tableau, avec le portrait du Roi, ceux du maréchal Vauban et du lieutenant-général Habert, aura lieu dans la grande salle de notre Hôtel-de-Ville le 22 septembre prochain à midi.

« Une commission formée par le Conseil municipal et prise dans son sein, est chargée de régler toutes les dispositions de cette fête qui sera terminée par un bal.

« Nous vous prions, Madame la maréchale, de vouloir bien nous faire l'honneur d'assister à la solennité de l'inauguration et au bal. Nous serons heureux de vous posséder dans une réunion aussi intéressante à laquelle les électeurs de l'arrondissement, les fonctionnaires publics, les anciens militaires et la garde nationale prendront part.

« Tous les membres de la famille du prince d'Eckmühl qui habite dans nos environs sont priés directement de nous accorder le même honneur. »

SENTIMENTS

DE LA FAMILLE DAVOUT

A L'ÉGARD

DU PAYS NATAL DU MARÉCHAL.

Savigny-s.-Orge (Seine-et-Oise), le 5 septembre 1844.

« En arrivant avant-hier des eaux de Spa, j'ai trouvé, Monsieur le Maire, la lettre que vous m'avez écrite et dans laquelle la grâce de la forme ajoute encore à ce que l'invitation que vous me transmettez, au nom de la commission présidée par vous, a de touchant pour mon cœur. Si je n'écoutais que mon culte pour la mémoire du maréchal et que les sentiments qu'il m'avait si bien fait partager pour son pays natal, je m'empresserais de me rendre à Avallon, pour m'associer à une cérémonie où seront confondues des gloires bien pures, bien faites pour exciter notre légitime orgueil bourguignon. Les travaux de Vauban servent encore de boulevard à la France, et, pendant vingt ans, mon mari a fait honorer le nom français à l'étranger par sa probité, autant qu'il l'a fait redouter par ses victoires. L'hommage que lui rend Avallon est donc bien mérité : sa veuve et sa famille n'ont lieu que d'en être plus fières.

« C'est assez vous dire, Monsieur le Maire, combien je regrette de ne pouvoir me rendre à votre invitation : ma santé qui, depuis quelques années, m'interdit toute réu-

nion un peu nombreuse ne me le permet pas. J'aurais cependant passé sur cet inconvénient, tout grave qu'il est, si je n'avais été représentée auprès de nos compatriotes par mon fils, qui apprécie comme moi le tribut payé à la mémoire de son père, et qui, plus favorisé que moi, pourra y prendre part, comme vous le verrez par la lettre que je joins à la mienne.

« J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien être auprès de la commission l'interprète de mes remerciements et de mes regrets, et je vous prie de recevoir vous-même l'expression des sentiments tout particuliers dont mon cœur est rempli et dont je vous offre ici l'assurance.

« LA M^{ale} P^{sse} D'ECKMÜHL. »

« Monsieur le Maire,

« J'ai à vous demander pardon de n'avoir point répondu plus-tôt à votre aimable lettre, et à vous expliquer le motif de mon long silence. Le jour où je la reçus, j'appris en même temps qu'il en était arrivé une semblable à l'adresse de ma mère. Mais ma mère était en voyage et en route pour revenir à Paris. J'ai pensé alors que ce que j'avais de mieux à faire était d'attendre son retour pour vous envoyer ma réponse en même temps que la sienne, et c'est ce que je fais aujourd'hui.

« Autrement, je n'eusse pas attendu si longtemps pour vous remercier de votre gracieuse invitation et vous dire combien je serai heureux de m'y rendre. J'ai toujours eu l'idée d'aller visiter le pays natal de mon père; je n'en avais point encore eu l'occasion et je m'en félicite aujour-

d'hui, car je n'en aurais pas pu avoir une aussi bonne.
Rien ne me la ferait manquer.

« Recevez encore, je vous prie, Monsieur le Maire,
l'expression de mes remerciements, et veuillez agréer l'as-
surance de ma considération respectueuse et distinguée.

« Prince D'ECKMÜHL. »

Savigny, 5 septembre 1844.

DÉLIBÉRATION

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

DU 16 SEPTEMBRE 1865

*En réponse au Mémoire publié par la Société des
Sciences de l'Yonne.*

La Commission nommée par la Société des Sciences de l'Yonne, pour réaliser le projet, arrêté par cette Société, d'ériger à Auxerre une statue au maréchal Davout, vient de publier un écrit en date du 26 août dernier, qui cherche à réfuter la délibération unanime du Conseil d'arrondissement d'Avallon, du 20 juillet dernier, l'avis motivé de la Société d'Études d'Avallon, du 30 juillet, et la délibération du Conseil municipal, du 3 août, qui demandent l'érection de cette statue à Avallon.

La Société d'Études a été un peu étonnée du ton de supériorité dédaigneuse de cet écrit, de ces mots d'insensé et d'égoïste, appliqués aux demandes d'Avallon et de l'Avallonnais, mais elle n'en répondra pas moins avec calme à des erreurs et à une prétention qui lui semble peu justifiée ; une bonne cause n'a besoin ni de subtilités, ni de paroles blessantes.

Le maréchal Davout est né à Annoux, qui était bien du bailliage, de la recette et de la maîtrise d'Avallon. — Mais, nous dit-on, Annoux était du diocèse de Langres. — Qu'importe? jusqu'à la création de l'évêché de Dijon en 1731, la capitale elle-même de la Bourgogne était du diocèse de Langres, voudrait-on dire que Dijon n'aurait pas eu le droit d'ériger des statues à ses grands hommes nés avant 1731?

Annoux était, ajoute-t-on, du contrôle des actes et de la subdélégation de Noyers; — Annoux est aujourd'hui du bureau d'enregistrement de l'Isle-sur-le-Serein, en est-il moins dépendant d'Avallon? En Bourgogne, les subdélégués de l'intendant étaient de création récente et n'avaient que des attributions très-restreintes, la plus grande partie de l'administration était entre les mains des Élus des États et de leurs agents.

Le bailliage d'Avallon, c'est-à-dire la juridiction sur les biens et sur les personnes, sur la famille Davout comme sur toutes les autres, comprenait Annoux depuis bien des siècles.

Du reste, pour réfuter sur ce point l'écrit de la Commission auxerroise, nous avons l'avis d'un auteur distingué, dont elle ne peut récuser le témoignage. En 1845, M. Challe publiait, dans l'*Annuaire de l'Yonne*, une notice très-intéressante sur le collège d'Auxerre; voici un passage qui juge la question: « Les Bénédictins avaient reconquis la confiance publique, quoique pourtant à un degré moindre que les professeurs libres de 1762, car le nombre de leurs élèves, école militaire et pensionnat compris, ne dépassa jamais 120..... On peut aussi compter parmi leurs titres de gloire, les élèves distingués qui se sont formés à leurs leçons. Nous n'en citerons que deux qui étaient entrés la même année, vers 1780.

L'un était un jeune gentilhomme de l'*Avallonnais*.... Il s'appelait Louis-Nicolas Davout, et la fortune le destinait à devenir maréchal de France....., l'autre, que l'on nommait Joseph Fourier, etc. »

M. Challe, en 1845, déclarait que Davout était de l'*Avallonnais*, et on ne peut pas lui reprocher de l'avoir dit pour les besoins d'une cause qui n'existait pas alors, car les Auxerrois, qui, à cette époque, élevaient une statue à Fourier, n'avaient pas l'idée d'en ériger une à Davout, beaucoup plus illustre cependant, parce qu'ils pensaient sans doute alors, comme M. Challe, que Davout appartenait à l'*Avallonnais* et non à Auxerre. M. Challe avait parfaitement raison. La famille Davout tout entière, le père et tous les aïeux du maréchal Davout, habitaient l'*Avallonnais* depuis l'année 1422 au moins, c'est Courtépée qui le dit et le prouve ; la mère du maréchal était d'Avallon même, sa famille maternelle habitait cette ville depuis deux siècles au moins ; et vous trouvez insensé, égoïste que l'*Avallonnais* ait la prétention d'avoir sa statue ?

Vous voulez qu'elle soit érigée à Auxerre. A quel titre ? Avant la révolution, Annoux et l'*Avallonnais*, et même Noyers ne dépendaient en quoi que ce soit d'Auxerre, la famille Davout n'avait rien de commun avec Auxerre.

Mais le maréchal, dites-vous, a été élevé au collège d'Auxerre, c'est là qu'il a reçu la seconde vie, la vie intellectuelle. Et quand vous diriez vrai, est-ce une raison pour que sa statue soit à Auxerre ? A ce compte, la petite ville de la Flèche ou le village de Saint-Cyr, comme le disait M. Raudot dans son rapport du 30 juillet, devraient avoir le monopole des statues de tous nos maréchaux de France qui seraient sortis de leurs écoles militaires. Mais ce que vous dites de Davout au collège

d'Auxerre n'est pas exact. Le registre contenant les noms des élèves de ce collège, depuis le premier novembre 1783 jusqu'en 1788, existe aux archives de l'Yonne (on n'a pas le registre antérieur), et on n'y voit pas le nom de Davout, qui n'a donc pu être au collège d'Auxerre que de 1780 à 1783, c'est-à-dire lorsqu'il avait de dix à treize ans. D'après ses états de services donnés par le ministre de la guerre, Davout a été reçu cadet gentilhomme à l'École militaire de Paris, le 29 septembre 1785, et en est sorti sous-lieutenant au régiment de Royal-Champagne le 2 février 1788. De 1783 à 1785, est-il allé à Brienne? Nous l'ignorons; ce qu'il y a de certain, c'est que toutes ses biographies disent qu'il fut élève de Brienne avec Napoléon. Quoi qu'il en soit, d'après votre système, ce serait à Paris et non à Auxerre qu'on devrait élever sa statue, car c'est là qu'il aurait reçu, à la véritable école militaire, la *vie intellectuelle et l'éducation militaire*.

Davout, dit-on, a reçu à Auxerre son grade de lieutenant-colonel en second du 3^e bataillon de volontaires de l'Yonne. — Nous l'ignorons, car nous n'avons pu trouver aux archives du département le procès-verbal de la nomination de Davout, qui dut avoir lieu au mois de septembre 1791 (et non 1792), d'après ses états de service, et il est possible qu'il ait été nommé autre part qu'à Auxerre. Dans tous les cas, ce sont les volontaires eux-mêmes de ce bataillon qui, conformément à la loi, l'ont mis à leur tête, et ce bataillon se composait de volontaires des districts d'Avallon, de Tonnerre et de Saint-Florentin; pas un seul n'était d'Auxerre.

Mais, nous dit-on, le Directoire du département siégeant à Auxerre, a recommandé Davout aux suffrages des volontaires. — Nous en doutons, car le Directoire ne

présentait pas de candidats aux électeurs, mais quand ce serait vrai, est-ce que le Directoire était une autorité de la ville d'Auxerre? pas du tout, c'était l'administration supérieure du département tout entier et composée de personnes nommées par les électeurs de chaque district ; ainsi le président du Directoire, lors de sa formation, fut d'abord M. Béthery de La Brosse, un Avallonnais, et au moment même de la nomination de Davout comme lieutenant-colonel, un autre Avallonnais, M. Laureau, était vice-président du Directoire. Ne confondez donc pas le département de l'Yonne avec Auxerre, et ne faites pas dire à cette ville : « Le département de l'Yonne c'est moi. »

La mère du maréchal, dites-vous, fut incarcérée à Auxerre pendant la Terreur, Davout se renferma avec elle, adoucit sa captivité par ses tendres soins et reçut à cette occasion des témoignages d'affection de la population d'Auxerre, il en fut reconnaissant. — Avallon n'a point de titre semblable à celui-là, la mère du maréchal a toujours joui de sa liberté dans son pays natal, qui n'eut point à donner à son fils des marques d'affection et des consolations pour une iniquité que personne n'aurait voulu commettre.

Si Davout eut des amitiés à Auxerre, il en eut dans notre pays de non moins vives, plusieurs d'entre nous ont lu de nombreuses lettres du général Davout à un de nos compatriotes, M. de La Barre, qu'il avait emmené avec lui en Égypte ; ces lettres témoignent une vive affection.

Le maréchal Davout présida plusieurs fois de 1800 à 1810 le collège électoral à Auxerre. — A cette époque, les élections étaient à peu près une fiction. Un petit nombre d'électeurs nommaient des candidats patronés, parmi lesquels le Sénat choisissait les députés ; le Corps

législatif se renouvelait par cinquième, et le maréchal Davout n'a pas pu présider plusieurs fois le collège électoral à Auxerre ; l'a-t-il même présidé, ce général qui était sans cesse en campagne ? Il n'y eut que trois élections de candidats dans le département de l'Yonne, de 1800 à 1810, le 13 mars 1802, 11 et 12 mars 1804 et le 4 mai 1805 ; M. Petiet, qui fut depuis sénateur, était président du collège électoral lors de l'élection de 1804. (Voir *Annuaire de l'Yonne*, p. 324, 49^e année). Ce, qu'il y a de certain, c'est que l'Empereur avait nommé les principaux dignitaires de son Empire présidents à vie de collèges électoraux de départements, et que le maréchal Davout était président à vie de collège électoral à Dijon (Côte-d'Or). C'est ainsi que s'expriment les almanachs impériaux et notamment celui de 1810, page 324, sous le titre *Organisation administrative*. Il était aussi chef de la sixième cohorte de la Légion-d'Honneur dont le chef-lieu était à Dijon. (P. 158). Si une ville avait la prétention, qui nous semble étrange, de trouver quelque droit à ériger une statue à un grand homme dans ce fait qu'il y aurait présidé une réunion d'électeurs venus de tous les points du département, c'est Dijon surtout qui aurait droit à la statue de Davout.

Auxerre a eu le premier l'idée d'élever une statue au maréchal Davout. — Depuis l'inauguration de son portrait dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Avallon en 1844, la population de l'arrondissement entier pensait qu'un jour on lui élèverait une statue. En 1860, M. Raudot lut à notre *Société d'Études*, une notice sur les maréchaux de France de l'Avallonnais ; il demandait l'érection sur les places publiques d'Avallon des statues des maréchaux de Chastellux, de Vauban et Davout ; sa notice fut imprimée en 1860 dans le *Bulletin de la Société* et reproduite dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1864.

Ce n'est donc pas Auxerre qui a eu l'idée première d'ériger une statue à Davout, il l'a prise au contraire, cette idée, à l'Avallonnais. Mais, nous dit-on, lorsque la *Société des Sciences de l'Yonne* a voulu ériger cette statue à Auxerre, pourquoi l'arrondissement et la ville d'Avallon n'ont-ils pas immédiatement réclamé? — D'abord, le conseil d'arrondissement n'a pu le faire que lorsqu'il était réuni, et on ne le convoque qu'une fois par an, et dès sa première séance, il a demandé à l'unanimité l'érection de cette statue à Avallon. Quant à la *Société d'Études* et au Conseil municipal qui auraient fait des réclamations tardives, un mot d'explication. Lorsque la *Société des Sciences de l'Yonne* s'occupa de la statue de Davout, on pouvait croire d'abord qu'elle agirait comme Société générale du département et qu'elle examinerait sérieusement, impartialement où cette statue serait érigée; tout le monde savait parfaitement que la ville d'Avallon et l'arrondissement prétendraient y avoir droit; mais malheureusement on n'indiqua pas, dans la lettre de convocation pour la séance du 14 juin, où la Commission nommée en janvier 1863 fit son rapport et où s'est formée la Commission pour ériger cette statue à Auxerre, l'objet de la convocation, de sorte que pas un membre de l'Avallonnais n'assistait à cette séance; lors de la seconde réunion de la *Société des Sciences*, pour s'occuper de la réclamation présentée par le maire d'Avallon, les lettres de convocation pour les membres avallonnais, et notamment pour celui qui avait demandé, dès 1860, l'érection de la statue de Davout, arrivèrent si tard qu'il leur fut impossible de s'y rendre, de sorte que la *Société des Sciences de l'Yonne* n'a plus été dans cette circonstance que la Société d'Auxerre.

Maintenant on prétend que la ville et l'arrondissement d'Avallon voudraient qu'on leur donnât la statue de

Davout sans qu'ils eussent la peine de s'en occuper, et sans qu'ils voulussent faire les frais de son érection, ou plutôt qu'ils veulent empêcher Auxerre de faire, et ne rien faire eux-mêmes. — Ceci n'est pas exact, l'Avallonnais sait très-bien que ce n'est pas la Commission, composée presque uniquement d'habitants d'Auxerre (1), qui lui donnera la statue; le Conseil municipal d'Avallon, nous en avons pour garant sa délibération du 3 août et son

(1) On nomma cependant un Avallonnais : le général de Gouvenain, et le secrétaire de la Commission lui écrivit, le 10 juillet dernier : « Votre haute position dans l'armée, l'intérêt que vous avez toujours pris à la prospérité et à l'illustration de notre département vous désignent de droit comme membre de cette Commission, et la Société espère que vous ne refuserez pas votre concours à l'œuvre patriotique qu'elle entreprend. Elle sait avec regret que l'état de votre santé ne vous permettra pas de prendre une part active à ses travaux, mais elle ne vous en demande pas moins instamment de l'autoriser à laisser figurer votre nom dans la Commission. »

Le général de Gouvenain fit la réponse suivante : « C'est avec bonheur que je verrai élever une statue à mon illustre compatriote, le maréchal Davout ; ce sera un grand honneur pour moi de faire nombre dans la Commission destinée à cette œuvre mémorable, mais permettez-moi d'exposer à messieurs les membres distingués qui la composent que de tous temps l'érection d'une statue à un homme illustre a toujours eu lieu dans l'endroit qui l'a vu naître, mais, comme vous en faites judicieusement l'observation, elle ne pourrait être convenablement placée au village d'Annoux, Messieurs de la Commission ne pourront en dire autant de la ville d'Avallon, chef-lieu d'arrondissement, où les belles places ne manquent point, et que les ancêtres de Davout, ainsi que tous les membres de sa famille ont presque toujours habité.

« Vous me permettez donc de venir réclamer au nom de tous les Avallonnais pour que l'érection de la statue de notre héros se fasse à Avallon, chef-lieu de son arrondissement natal. »

La Commission n'eut aucun égard à cette réclamation si juste; on voulait le nom du général et non ses observations.

patriotisme, prendra une délibération semblable à celle d'Auxerre et déclarera être prêt à contribuer à l'érection de la statue de Davout à Avallon; une commission, non pas seulement de la ville, mais de l'arrondissement, se formera, qui, comme la Commission auxerroise, entreprendra cette œuvre à ses frais; et l'Avallonnais érigeria cette statue tout aussi bien qu'Auxerre.

Enfin, voici le dernier titre d'Auxerre. — Le maréchal a été parrain d'une cloche de la cathédrale d'Auxerre, et à cette occasion, il fit à cette église de magnifiques présents. — Nous ne doutons nullement de la générosité du maréchal, mais n'est-ce pas un singulier droit à la statue, que le baptême d'une cloche ?

Voilà les titres de la ville d'Auxerre, dit l'écrit de la Commission auxerroise.— Eh bien ! nous le demandons à tout homme impartial, ces titres ont-ils quelque valeur, en présence de ceux de l'Avallonnais, patrie du maréchal et de ses aïeux pendant tant de siècles ?

Du reste, il est, pour juger ces sortes de questions, des principes reconnus et proclamés par le bon sens et l'administration. Les statues des hommes illustres ne peuvent être érigées que dans deux endroits : dans la capitale, si la France entière veut honorer des services extraordinaires, et dans leur pays d'origine. Auxerre n'est ni Paris, ni le pays d'origine du maréchal Davout ; doit-il avoir sa statue, parce qu'il est le chef-lieu du département où est né le maréchal ? poser la question, c'est la résoudre. Elle est du reste résolue à chaque instant par l'administration supérieure, qui autorise l'érection de statues dans de simples chefs-lieux de sous-préfecture ou même de canton, parce qu'ils sont les pays d'origine des hommes illustres qu'on veut honorer et sans se préoccuper du chiffre de leur population ; pourquoi l'administration

ferait elle en faveur d'Auxerre une infraction aux règles si sages qu'elle s'est imposées?

Mais, dit-on, la veuve du maréchal et ses filles désirent ardemment que la statue soit élevée à Auxerre. Il est vrai, mais il faut d'abord ne pas oublier que la mémoire des hommes illustres appartient à tous, que si le pays natal du maréchal veut lui élever une statue, ce n'est pas pour flatter l'amour-propre de sa famille, c'est dans un but plus haut et plus utile. C'est le pays qui veut se glorifier lui-même dans la personne de l'un de ses plus illustres enfants, c'est un exemple qu'il veut donner à tous; sans doute il serait heureux de voir la veuve et les enfants du maréchal s'associer à sa pensée, mais il n'a pas besoin de leur suffrage pour la réaliser. Il y a dix-neuf ans, madame la maréchale, lors de l'inauguration du portrait de Davout à l'Hôtel-de-Ville d'Avallon, parlait au Maire de *l'amour pour son pays natal, que le maréchal avait si bien su lui faire partager*. Le fils du maréchal s'exprimait dans les mêmes termes. « J'ai toujours, disait-il, eu l'idée d'aller visiter le pays natal de mon père, je n'en avais pas encore eu l'occasion, je m'en félicite aujourd'hui, car je n'en aurais pas pu avoir une aussi bonne. Rien ne me la ferait manquer. »

Si le fils du maréchal Davout vivait encore, il ne renierait pas sans doute le pays de ses ancêtres et de ses cousins. Aujourd'hui, la princesse d'Eckmühl transporte à Auxerre ce mot de pays natal du maréchal, à Auxerre qui ne le fut jamais, et une de ses filles défend les prétendus droits de la ville d'Auxerre dans une lettre qui reproduit les termes et les erreurs des Auxerrois et où perce, contre l'Avallonnais, une sorte d'amertume qui surprend.

Ces dernières lettres, si différentes des premières,

s'expliqueraient peut-être par des discussions avec ceux des parents du maréchal qui ont l'honneur de porter son nom, discussions qui n'infirmen en rien ni les faits, ni les principes, et sont, d'ailleurs, entièrement étrangères à la ville d'Avallon et à l'Avallonnais ; elles s'expliqueraient aussi par le désir de trouver à Auxerre une plus grande notoriété pour la statue du maréchal, selon l'expression de la Commission Auxerroise. Si ces motifs avaient dicté ces lettres, Auxerre ne devrait pas en être fier, car si Dijon réclamait la statue, si cette ancienne capitale de la Bourgogne faisait valoir à l'appui de sa demande, que Davout, né en Bourgogne, a été président à vie du collège électoral de la Côte-d'Or, chef de la sixième cohorte de la Légion-d'Honneur, dont le chef-lieu était à Dijon, que Dijon étant alors le chef-lieu de la division militaire dont le département de l'Yonne faisait partie, et que la statue d'un maréchal de France doit naturellement y être placée, que la petite ville d'Auxerre, située à l'extrémité de cette division, est insensée de réclamer cette statue, Auxerre qui a quinze mille âmes à peine et un pauvre tronçon de chemin de fer, tandis que Dijon, ville de trente-sept mille âmes, est placée sur les grandes lignes de Lyon et de la Suisse, n'est-il pas évident qu'Auxerre serait bien vite abandonné par ceux qui ne voudraient qu'une plus grande notoriété pour la statue.

Mais la famille aurait tort de croire que la statue de Davout n'aurait pas autant de notoriété à Avallon qu'à Auxerre, elle en aurait autant et plus. Quoique notre petite ville soit à l'extrémité du département de l'Yonne, elle est le centre de l'un des plus beaux pays de la Bourgogne et où se trouvent des monuments admirables ; notre chemin de fer, aujourd'hui décrété, y amènera bientôt de nombreux voyageurs, la statue du maréchal Davout y aura tout autant de notoriété qu'à Auxerre et y produira

beaucoup plus d'effet. L'Avallonnais, nous l'avons déjà dit, s'est distingué dans la grande époque militaire de la France, de 1792 à 1815, par une fécondité admirable d'hommes de guerre du premier mérite ; c'est que de tout temps il avait été remarquable par son esprit militaire ; dans les dix années qui précédèrent la révolution, il y avait, dans ce petit pays, soixante-cinq officiers, en retraite ou en activité de service, sans compter trois officiers généraux de la famille de Chastellux ; plus des deux tiers étaient chevaliers de Saint-Louis, et parmi ces officiers, on remarquait les parents paternels et maternels de Davout ; c'est de ce foyer ardent de courage et d'honneur militaires, que sortirent les généraux qui illustrèrent notre pays. Que les filles du maréchal Davout ne dédaignent pas le pays de leur père ; si elles y venaient, comme leur frère a été heureux d'y venir, elles ne pourraient y trouver que des souvenirs honorables et glorieux pour elles. Parmi toutes ces statues qu'on érige sur tous les points de la France, celle du maréchal Davout, élevée à Avallon, aurait un caractère particulier ; sur le socle de cette statue on doit graver les médaillons et les noms des généraux, compatriotes et compagnons d'armes du maréchal, Desfourneaux, Herbert, Razout, Candras, Boudin de Roville, Prevost de Vernois, tous enfants de ce petit pays que l'on dédaigne, mais qui, à lui seul, a produit plus de généraux dans une seule génération que le département de l'Yonne tout entier. La statue de Davout, érigée à Avallon, sera un jour à côté de celle des maréchaux de Chastellux et de Vauban, eux aussi glorieux enfants de notre pays ; de tous les points de la France et de l'Europe, des voyageurs curieux viendront visiter la magnifique basilique de Vézelay et la ville aux trois illustres maréchaux.

LETTRE

ÉCRITE AU MARÉCHAL D'EMPIRE DAVOUT, LE 18 PRAIRIAL AN 12 DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PAR LES AUTORITÉS CIVILES ET JUDICIAIRES DE LA VILLE D'AVALLON.

*Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avallon ;
Les membres composant le Tribunal de première instance
du même arrondissement ;
Et les Maire et adjoints de ladite ville d'Avallon,*

AU MARÉCHAL D'EMPIRE DAVOUT.

Monsieur le Maréchal,

Lorsque la vertu et les talents élèvent des citoyens à des dignités éminentes, les pays qui ont été le berceau de leur éducation, ou ceux qui les ont vu naître, éprouvent une grande satisfaction et en quelque sorte un sentiment d'orgueil.

Les autorités constituées de la ville d'Avallon, en apprenant votre promotion au grade de Maréchal d'Empire, se sont félicitées de vous avoir possédé dans leurs murs pendant votre enfance, elles ont vu avec plaisir qu'un rejeton d'une famille honnête et distinguée de leur commune n'a pas démenti sa naissance, ni la vertu de ses ancêtres.

Elles saisissent donc avec empressement l'occasion qui se présente de vous payer le tribut de l'admiration qu'elles éprouvent et de vous féliciter sur cet heureux événement.

Le Gouvernement, qui avait pris l'engagement de dou-

ner aux militaires qui se sont signalés dans la guerre de la Liberté, des marques de l'estime, de la reconnaissance et de la munificence nationale, vous a distingué parmi mille autres guerriers.

Qui plus que vous en effet méritait ces récompenses honorables, vous qui, dès le principe de la Révolution, avez eu le courage de résister aux perfides insinuations des déserteurs de la Patrie, vous qui avez foulé aux pieds les préjugés alors existants, pour vous consacrer tout entier à sa défense, vous qui dans un âge tendre, avez donné des preuves éclatantes de la valeur la plus consommée, vous enfin qui, en vous attachant à la fortune du héros à l'époque où on voulait en quelque sorte l'ostraciser, et qui ensuite a élevé la France au plus haut degré d'illustration et de gloire, avez rendu à la Patrie le plus signalé des services ? Peut-être qu'une teinte d'éloge offense votre délicatesse ; si celle que nous nous permettons aujourd'hui vous blesse, apprenez-nous comment on peut étouffer le cri de la sensibilité, de la reconnaissance et de la vérité.

Nous vous saluons avec considération.

Signé : De Châteaueux, Sous-Préfet ; J.-B. Philipot, Président ; Arthault, juge ; J. Bonamour, juge ; Moillat, commissaire ; Pinard, substitut ; J.-G. Balme, greffier en chef ; George, c. greffier ; Gaudot, adjoint faisant les fonctions de Maire ; Letors, adjoint, et Mansey, secrétaire.

Pour copie conforme :

Le Président du Tribunal,

Signé : PHILIPOT.

RÉPONSE

ADRESSÉE PAR LE MARÉCHAL DAVOUT AUX AUTORITÉS
DE LA VILLE D'AVALLON.

Au Quartier-Général, à Ostende, le 26 prairial an XII.

L. Davout, Maréchal de l'Empire, Colonel-Général de la garde de S. M. l'Empereur, Commandant en chef le camp de Bruges,

A Messieurs :

Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avallon ;

*Les Membres composant le Tribunal de première instance
du même arrondissement ;*

Et les Maire et adjoints de ladite ville d'Avallon.

MESSIEURS,

Rien ne pouvait m'être plus agréable que le suffrage de mes compatriotes : déjà vous m'aviez donné plusieurs fois des preuves de votre estime : mais, dans cette circonstance, en donnant votre assentissement aux nouvelles marques de bienveillance et de confiance dont Sa Majesté l'Empereur vient de me combler, vous m'avez vivement touché et fait un plaisir indicible. Les approbations dont on est le plus jaloux, sont celles des compagnons de votre enfance, de vos compatriotes. Croyez qu'en cherchant à donner des preuves éclatantes de mon dévouement, de ma reconnaissance et de ma fidélité à Sa Majesté l'Empereur, je ne perdrai jamais l'idée et la volonté de mériter votre estime et votre approbation.

Veillez, Messieurs, en recevant l'assurance de ces sentiments, agréer celle de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : L. DAVOUT.

LE CHATEAU DE CHASTELLUX

Quelle est l'origine du château de Chastellux ? Sur ce point on ne peut consulter que de vagues traditions qui ne s'appuient sur aucun document authentique. Toutefois, il est permis d'attribuer aux Romains une part quelconque à la fondation du vieux manoir ; en effet, situé à une courte distance de la voie allant de Sidolocum à Cora pour se souder à celle d'Agrippa, il peut avoir paru une position excellente pour commander l'accès du Morvan : le voyageur qui, arrivant d'Avallon, considère le château, croit voir un poste avancé à l'entrée de la contrée âpre et montagneuse où il va s'engager. Le nom latin de Chastellux est *Castrum luci, lucorum* ; il a sa raison d'être dans les bois qui enveloppent presque entièrement le territoire de la commune. Quant à l'hypothèse de la fondation de ce château par Jules César en faveur d'une dame nommée Lucia, elle ne serait pas tout-à-fait inadmissible dans un pays si peu éloigné d'Autun et d'Alise.

Les premiers titres trouvés sur la Maison de Chastellux proviennent de recherches faites dans les dépôts de Cluny ; ils remontent jusqu'à *Rainaldus de Castro lucio miles* qui vivait en 1080. Dans la chronique de Saint-Pierre-le-Vif, on voit qu'en 1116, il se tint à Chastellux une assemblée de barons et d'évêques. Mais un témoin, encore debout, de son ancienneté, est la vieille tour Saint-Jean ; aujourd'hui encore elle a conservé tout son caractère et n'a rien perdu de son cachet de vétusté. Elle a

32 pieds de haut, 19 de diamètre intérieur, 8 de murs au premier, et 11 au rez-de-chaussée : la structure des fenêtres et des meurtrières lui fait supposer une origine très-reculée. La tradition porte que le rez-de-chaussée était une prison pour les officiers ou ceux qui n'étaient pas condamnés au cachot ; on y descendait par une ouverture pratiquée dans la voûte du premier étage, et supprimée aujourd'hui. Au-dessus, était une grande prison ; dans l'épaisseur du mur se trouvait un cachot de plain-pied, et à côté un autre, profond d'une vingtaine de pieds, nommé communément les *Oubliettes*. Le second étage était un corps de garde, percé de meurtrières dans toutes les directions. Le troisième servait de salle d'armes ; on y voyait encore, au commencement de la Révolution, des casques, des cuirasses, de longues épées, des lances dont le fer était long de trois pieds et les hampes de plus de vingt ; huit ou dix fusils de rempart, une vingtaine de carabines et un moulin à bras. La toiture était surmontée d'une lanterne dans laquelle se trouvait placée la cloche du guet ; au son de cette cloche tous les gentilshommes relevant de Chastellux, ainsi que les vassaux immédiats, étaient obligés de se rendre au château pour y recevoir les ordres du seigneur.

La tradition porte que, jusqu'en 1630, il y eut constamment à Chastellux une garnison : d'abord des troupes des ducs de Bourgogne, ensuite de celles du Roi.

La tour Saint-Jean vit d'autres constructions s'élever autour d'elle. En creusant les fondations de la tour de l'Horloge, et tout auprès, on découvrit celles d'une autre tour qui paraît avoir eu les mêmes dimensions que la tour Saint-Jean. Près de la terrasse de l'Ermitage, qui faisait jadis partie du Donjon, il existait encore une tour carrée, et fort élevée, qui a été brûlée on ne sait plus à quelle époque : elle était représentée dans d'anciennes

vues du château qui décoraient des fausses arcades du cloître et qui aujourd'hui sont très-dégradées. La date de 1240 peut être assignée à la reconstruction générale du château ; ce millésime, grossièrement gravé, se fait remarquer au-dessus de la porte qui donne accès dans la salle des gardes.

Chaque possesseur du château a voulu y ajouter une pierre de plus. Lorsque la longue lutte entre Charles VII et Philippe-le-Bon fut terminée, le Maréchal de Chastellux put songer à agrandir et à orner sa demeure. Les quinze dernières années de sa vie furent consacrées à élever la tour des archives et tout le corps de logis qui s'étend jusqu'à la tour d'Amboise. Lorsqu'il mourut en 1453, il avait déjà fondé une chapelle au premier étage, et les vitraux reproduisaient ses armoiries et celle de ses trois femmes.

Pendant les règnes de Charles VIII, de Henri II, de Henri IV, de Louis XIII et même de Louis XIV, de nouvelles constructions furent ajoutées au château ; mais elles tendaient généralement à en modifier l'aspect. Le portail d'entrée, aujourd'hui remplacé par une grille, fut élevé par Louis de Chastellux en 1551. Olivier de Chastellux et sa femme, Marguerite d'Amboise, jetèrent les fondements de la grosse tour qui fait l'angle de la façade principale ; elle n'eut alors qu'un rez-de-chaussée. Une tradition veut, il est vrai, que le feu ait consumé sa partie supérieure ; quoi qu'il en soit, on n'avait jamais eu l'intention de lui donner l'élévation qu'elle a actuellement.

Le corps de logis fut rebâti en 1612, et, quelques années après, Hercule de Chastellux refit la chapelle, et laissa sur les boiseries son chiffre et celui de son épouse, Charlotte de Blaigny ; on lui doit aussi la chambre des Palmes et le cloître ; en 1622, il fonda au Pont une chapelle ; jusqu'en 1732 on y disait la messe et les vêpres toutes les veilles

des fêtes de la sainte Vierge ; un vol sacrilège mit fin à l'existence de cette chapelle.

Le grand salon, le petit salon et la salle du billard furent refaits en 1696, par Judith de Barillon ; elle mourut en 1721, très-âgée ; elle avait pu voir les premières années d'un siècle qui devait être fatal au château ; il fut à peine habité par ses deux fils aînés, dont l'un se fit tuer à la bataille de Chiari (1704). Enfin, Guillaume-Antoine de Chastellux, marié à la fille du chancelier Daguesseau, s'établit dans l'antique séjour de ses pères et y vit naître plusieurs de ses enfants. Mais, nommé gouverneur du Roussillon, il alla habiter Perpignan, où il finit sa vie ; après sa mort et celle de son fils César-François, sa veuve, accablée de tant de coups, se retira dans la maison paternelle : elle vendit les meubles les plus précieux du château ; c'est alors que disparut un antique balancier dont les sires de Chastellux se servaient pour battre monnaie à leurs armes ; il passa aux mains d'un chaudronnier d'Avallon. Parmi les meubles, il y avait une tapisserie d'or qu'un juif acheta pour vingt-deux mille francs. Dès lors Chastellux fut rarement visité par ses maîtres, retenus à la Cour par leurs charges.

Le château avait autrefois pour remparts ceux que la nature lui avait donnés ; il était bâti à pic sur les rochers, jusqu'à ce qu'Olivier de Chastellux fit construire les remparts qui existent encore et sur lesquels, jusqu'en 1791, on voyait en batterie quatre couleuvrines données par le roi à Louis de Chastellux, gouverneur de Metz.

L'enceinte du château embrassait autrefois l'église et une partie du verger actuel. A la Révolution, ce mur d'enceinte laissait en dehors l'allée qui aujourd'hui traverse le potager avec une rangée d'arbres fruitiers, c'était l'ancien-fossé. Le mur s'appuyait à une tour qui existe encore, toute délabrée et entièrement recouverte de lierre, ados-

sée aux bâtiments d'exploitation du château. Cette tour et une autre qui se trouve dans le jardin de l'église sont les seules subsistantes ; mais il y en avait d'autres qui flanquaient le mur à chaque retour d'équerre et qui étaient presque complètement démolies quand la famille de Chastellux revint de l'émigration. L'accès du château était défendu par une porte à laquelle Olivier de Chastellux donna son nom : elle fut démolie à cause de son peu de solidité. Ses matériaux se voyaient encore naguère à côté du jardin de l'église ; sur une large dalle on lisait le millésime 1588 ; malheureusement tout a été brisé par des ouvriers chargés de réparer les terrasses.

Non-seulement le vieux manoir devait souffrir des injures du temps, mais ses propriétaires devaient sacrifier aux caprices de la mode ses antiques ornements. D'après une note laissée par le comte César-Laurent de Chastellux, il est certain qu'on voyait, à une époque déjà très-reculée, des boiserics peintes avec un soin et une vivacité de couleurs admirables ; mais toutes les poutres et solives, autrefois peintes en différentes couleurs, avaient été recouvertes d'une couche blanche à l'eau bien avant que le marquis de Chastellux eût entrepris sa malencontreuse restauration. Dans les fausses arcades du cloître on lisait des devises effacées depuis ; on a en outre trouvé des boiserics assez modernes qui avaient été faites avec les débris d'autres beaucoup plus belles.

La minorité du comte Henri-Georges-César de Chastellux fit tomber le château aux mains de son oncle le marquis de Chastellux ; il exerça cette tutelle de 1749 à 1774. Il conçut le projet de restaurer le château, mais, avec le mauvais goût qui dominait alors, il songea à lui faire perdre tout caractère d'antiquité. Il commença par détruire les écuries construites par Olivier de Chastellux ; elles occupaient l'emplacement situé en face du

grand mur de soutènement de la cour d'honneur ; il les reporta dans un grand bâtiment absolument dépourvu de style, et si mal construit qu'en 1793, la commission révolutionnaire faisait observer l'urgence d'une réparation. Le portail d'entrée, construit par Louis de Chastellux, disparut également. Le marquis démolit une partie du mur extérieur du grand corps de logis entre les tours de l'ermitage et des archives ; il l'éleva d'un étage en profitant de la retraite de son mur sur l'ancien pour y faire régner un balcon dans toute sa longueur. Il ôta à la tour des archives tout son style féodal ; le vieil entablement en pierres de taille, les machicoulis disparurent pour faire place à un entablement dans le goût moderne.

La grande salle des gardes, qui occupait tout le rez-de-chaussée, fut coupée en deux ; les vastes appartements qui s'élevaient au-dessus furent divisés ; le marquis n'alla pas plus loin. Cependant le nouveau possesseur, retenu auprès de madame Victoire de France, ne pouvait faire que de rares séjours dans son château ; enfin, en 1791, il suivit avec toute sa famille la noble princesse qui ne trouvait plus dans sa patrie la liberté de prier.

La Révolution n'avait garde d'oublier Chastellux. Elle jeta d'abord les yeux sur les canons qui reposaient depuis deux cents ans sur les remparts. Voici l'ordre qui fut donné de les enlever :

« Les officiers municipaux de la commune d'Avallon
 « prient Monsieur Douley de remettre à M. Resson les
 « canons du château de Chatelux, qui lui seront remis
 « par la municipalité. A Avallon, 23 juin 1791. *Caristie*,
 « *Bouësnel, Duchâteau, Mansey*, officier municipal. (Ici
 « un nom illisible).

« Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Doulet, ré-
 « gisseur de M. de Chatelux, quatre pièces de canons de
 « deux, montées sur chacunes (*sic*) leurs affûts, où sont

« les armes de M. Je Chatelux. A Chatelux, ce vingt-
« trois juin 1791. *Raisson*, lieutenant-colonel.

Le Musée de la tour Saint-Jean ne devait pas échapper non plus à la cupidité des spoliateurs. Un an plus tard M. Doullay recevait cette assignation :

« Nous, Jacques Lenoir, soussigné, en suite de la Com-
« mission à nous déferée par l'administration du district
« d'Avalon, le neuf du présent mois de septembre, à
« l'effet de retirer les armes étant dans la maison du d.
« sieur de Chatelux, reconnaissons avoir retiré de lad.
« maison seize vieux canons de fusils, deux autres vieux
« canons, trois mortiers de fonte dont un monté sur bois,
« un grand sabre, une hallebarde et trois autres pièces
« de fonte qui nous ont paru avoir servi anciennement à
« défendre la partie supérieure d'une tour, desquelles
« armes led. sieur Doulai demeure déchargé ainsi que
« toutes autres personnes à qui de droit. Fait à Chatelux
« ce neuf septembre l'an quatrième de la liberté, et le
« premier de l'égalité. *Lenoir*.

Le château avait été maladroitement embelli ; la Révolution se chargea de lui enlever tout ce qui rappelait l'ancien régime. Blasons, tableaux, meubles, tout fut dispersé et vendu ; enfin le 28 fructidor an IV (14 septembre 1796) le citoyen Etienne Doullay, régisseur de la terre, acheta au prix de 8,589 francs le domaine de ses anciens maîtres ; le château et ses dépendances furent estimés 4,500 francs.

Le nom même de Chastellux choquait l'égalité ; la Convention le remplaça par celui de Pont-sur-Cure. Puis, dépouillé de sa splendeur, il atterdit longtemps ses maîtres. Ceux-ci étaient attachés aux infortunes de madame Victoire, et la mort seule de cette princesse les laissa maîtres d'eux-mêmes. Ils ne se hâtèrent pas de profiter de l'amnistie accordée par le premier consul : ils

passèrent plusieurs années à Naples, et, lorsque les Français eurent envahi ce royaume, ils se retirèrent en Toscane. Enfin, en 1810, ils songèrent à rentrer dans leur patrie ; Chastellux était dans l'état le plus déplorable, et se ressentait d'un long abandon ; aucune partie du château n'était habitable. La famille ne pouvait alors songer à une restauration générale, qui était cependant nécessaire : elle alla s'établir en Normandie, au château du Thil-en-Forêt, qui, grâce à la veuve du comte César-François, n'avait pas partagé le sort de tant d'autres habitations seigneuriales.

En 1814, le comte de Chastellux mourait en laissant à ses cinq enfants une fortune fort amoindrie par les spoliations révolutionnaires, et à laquelle la loi promulguée la même année rendit une partie de son importance par la restitution des bois non vendus. Les restes du château échurent au comte César-Laurent, qui accepta l'immense tâche de relever l'antique demeure de ses pères. On lui proposait d'abord de démolir la façade du nord, et de ne conserver que la seule partie qui s'étend entre la tour d'Amboise et celle de l'Ermitage, en lui appliquant, du côté du nord, une façade régulière. Il s'y refusa et préféra reprendre le château dans toutes ses formes sans y rien changer, et en lui rendant le caractère qu'il devait avoir originairement ; dès lors il mit la main à ces grands travaux qui ont donné au château son aspect actuel.

Pour obéir aux dernières volontés de ses parents, il commença par agrandir l'église et construire un caveau destiné à la sépulture de la famille ; la commune ne pouvait rien par elle-même, il la pourvut d'un presbytère et d'une maison d'école.

Ce fut en 1824, qu'après avoir tout assuré pour le bien religieux et moral de la commune, le comte César-Laurent concentra son attention sur l'entreprise qu'il avait

conçue. L'intérieur était distribué d'une manière défectueuse : la chambre des palmes était obscure, basse et percée d'une seule fenêtre : elle fut agrandie et les croisées élargies ; plus tard on y plaça des boiseries et des armoires. L'année suivante fut employée à élever la tour de deux étages et d'un comble dans le genre des constructions semblables du temps d'Henri IV, et en 1826 elle était complètement terminée.

Il fallait donner un seul et même niveau aux pièces du rez-de-chaussée qui avaient des dimensions fort inégales ; toutes les distributions furent remaniées ; il fallut déplacer des cloisons et boucher des portes pour en ouvrir d'autre dans un axe uniforme. La salle à manger, primitivement à fausse équerre, fut rendue carrée au moyen de pans de bois ; l'office trouva place au rez-de-chaussée de la tour des Archives, qui s'appela dès lors tour de la Chapelle ; la salle du billard et le petit salon furent dessinés et revêtus de boiseries.

Alors on s'occupa du corps de logis principal, dont toutes les pièces étaient devenues inhabitables par suite de leur excessif délabrement ; il fut l'objet d'une restauration complète, et les chambres remises dans un état convenable. Une toiture en ardoises fut posée tout le long de la façade principale ; le nivellement de chaque étage devint plus régulier. Pendant ce temps, on réduisit à une seule les petites terrasses qui se prolongeaient sans ordre de la tour de l'Ermitage à l'allée des Tilleuls. La cour d'honneur étant plus élevée que le cloître, y versait toutes les eaux : on baissa le sol, de sorte que les dalles du cloître fissent suite au pavé de la cour. La cuisine et ses dépendances, trop éloignées de la salle à manger, furent transportées dans un local pratiqué dans l'épaisseur de la terrasse de l'Ermitage ; un corridor ou-

vert dans toute la longueur de ce massif assura la commodité du service.

La tour de l'Horloge fut édiflée pour servir de vestibule à l'appartement du maître de la maison, et pour recevoir à ses étages supérieurs les archives et la bibliothèque.

La restauration générale était terminée : on s'occupa des embellissements intérieurs. Le comte de Chastellux ayant eu le bonheur de découvrir à la Bibliothèque royale des dessins qui représentaient le château dans son ancien état, rendit à la grande salle des gardes ses décorations passées ; les poutres furent peintes et garnies d'armoiries ; tout le long des frises on plaça des écussons destinés à rappeler toutes les alliances de la famille ; les quatorze portraits qui décoraient le grand salon furent refaits ; or, celui du maréchal avait disparu avec les autres, mais un double s'en trouvait entre les mains de madame de Labédoyère, parente éloignée des Chastellux : elle en fit le don. Le comte César-Laurent réunit tous les anciens meubles qu'il put retrouver ; ils avaient été dispersés dans des hameaux éloignés, et un paysan possédait les boiseries de la chapelle ; il les avait retournées en dedans. Le comte de Chastellux les replaça dans le château ; il aurait voulu voir sur la terrasse les canons enlevés en 1791, et s'adressa à cet effet au ministre de la guerre, le marquis (aujourd'hui duc) de Clermont-Tonnerre ; celui-ci lui répondit par la lettre suivante :

« Paris, le 1^{er} avril 1826.

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé le dépôt de la guerre à tenir à votre disposition un exemplaire de la carte de France, par Cassini, pour vous indemniser de l'enlèvement fait en 1791 des quatre pièces de canon qui alors étaient en batterie sur les remparts de votre château, et dont

« la possession dans votre famille remontait au règne de
« Louis XI.

« Il n'eût été agréable de vous rendre ces canons en
« nature, mais, dans l'impossibilité où je suis de le faire,
« j'éprouve beaucoup de plaisir à vous accorder l'objet
« par lequel vous avez désiré que la perte que vous en
« avez faite fût réparée.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le comte, avec le
« plus parfait attachement, votre très-humble et très-
« obéissant serviteur.

« *Le ministre secrétaire d'État de la guerre,*

« Marquis de CLERMONT-TONNERRE. »

On remplaça les trophées d'armes, dispersés, par d'autres qui rappelaient aussi exactement que possible les différentes époques auxquelles les premières appartenaient. La tour Saint-Jean, nue et dépouillée, ne participa en rien à la restauration du château; le comte de Chastellux avait le projet d'en faire un musée, mais il ne put y placer la mosaïque découverte en 1837 dans le bois des Chagnats, à cause de son poids et de sa grandeur. La chapelle retrouva son caractère passé: les vitraux furent rétablis en tout point semblables à ceux qu'avait posés le maréchal de Chastellux, et les monuments funéraires furent restaurés.

Aujourd'hui le château a repris un air de jeunesse qui n'ôte rien à sa physionomie féodale. Par une circonstance exceptionnelle, il n'est jamais sorti de la famille, que ses souvenirs et ses affections, maintenant comme autrefois, rattachent étroitement au sol de l'Avallonnais.

Comte de CHASTELLUX.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE DE

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS.

Sa fondation remonte à l'époque où le culte du grand saint Germain, mort en 450, se propageait dans le Morvan. Elle est bâtie sur un sol légèrement incliné à l'ouest. Sa population, composée, en 1775, de quatre-vingt-dix feux (1), est aujourd'hui d'environ deux cent cinquante, qu'on évalue à douze cents habitants, disséminés dans dix-sept hameaux sur une superficie de trois mille cinq cent quatre-vingt-douze hectares. La route de Quarré-les-Tombes à Vézelay, commencée vers 1826, et terminée vingt ans après, la traverse dans toute sa longueur, en suivant la direction d'une voie romaine. Deux autres, partant du chef-lieu, se dirigent l'une à Chastellux, où elle se relie à celle de Lormes, et l'autre, traversant le Meix, ne tardera pas à se joindre à celle d'Avallon. Le sol de Saint-Germain, plus fertile que celui de l'intérieur du Morvan, produit du froment, du seigle et de l'avoine.

Les premiers colons de cette contrée n'eurent d'abord qu'un chapelain. En 1147, Hugot, revêtu de ce titre, souscrivit, comme témoin, une donation d'Artaud I de Chastellux à l'abbaye de Régny. Le surnom *des-*

(1) Courtép , T. 4, p. 49.

Champs (1), ajouté dès-lors à celui de la chapelle de Saint-Germain, énonce qu'elle était au milieu de terres servant de point de ralliement pour quelques fidèles dont les habitations sont devenues des hameaux importants. A la même époque, l'église de Quarré n'avait aussi que le titre de chapelle, comme on le voit dans le roman de Gérard de Roussillon. Trois paroisses voisines ont aussi adopté saint Germain pour protecteur, ce sont : Chastellux, Magny et Chalaut (2). Plusieurs autres, dans l'intérieur du Morvan, lui sont aussi dédiées : telles que Saint-Germain-de-Modéon, Mhère, Anost... Héric, moine de Saint-Germain d'Auxerre, cédant à son amour pour le merveilleux, raconte à leur sujet des miracles qui peignent la foi naïve des fidèles du Morvan, encore peu habité. Ainsi, dans les églises consacrées au saint évêque, on entendait les cloches sonner d'elles-mêmes aussitôt que l'heure des offices arrivait. Les anges suppléaient à la négligence des hommes. Les lampes qui brûlaient devant les autels venaient-elles à s'éteindre, elles s'allumaient d'elles-mêmes. Cet auteur déclare qu'il n'entreprend pas de parler des fièvres et autres maladies graves guéries dans cette contrée, par l'intercession de ce grand serviteur de Dieu. Ces miracles, ajoute-t-il, sont journaliers, en sorte qu'on n'y fait plus attention. Chez ce peuple, où l'art de la médecine était à peu près inconnu, on réclamait le secours du ciel. On doit conclure de là que le saint évêque d'Auxerre était très-honoré dans le Morvan, et que ses églises étaient autant de lieux de pèlerinage (3). Celle de Saint-Germain-des-

(1) *Sanctus Germanus de Campis.*

(2) Cette paroisse en rebâtissant son église, en 1848, a adopté Saint-Fiacre.

(3) *Heric de miracul. apud labb. T. 2, p. 531.*

Champs faisait partie, avant 1789, de l'évêché d'Autun et de l'archiprêtré de Quarré. Ses dîmes furent données, en 1214, par Hugues de Lormes, seigneur féodal, à l'abbaye de Régnv.

L'église, très-simple dans sa construction, n'a rien de remarquable ; sa sacristie, ses étroits bas-côtés et la reconstruction de la voûte du chœur en 1843, sont dus au zèle du curé Cavel et du maire Philippe Barbier. Le clocher, bâti au milieu du transept, se compose d'une petite tour carrée et d'un toit effilé, couvert en bardeaux peints en noir, ce qui produit au loin un effet pittoresque.

Voici les noms des curés de cette paroisse depuis l'année 1535, ainsi que la date de leur entrée en fonctions (1); ils sont chers aux habitants, parce qu'ils font revivre la mémoire de ceux qui furent leurs guides et ceux de leurs ancêtres dans les voies du salut.

Didier Chevillotte, nommé en	1535
Pierre Doré,	1575
Bathélemy Delay,	1595
Pierre Bargest,	1609
Pierre Vincent,	1620
Jean Morizot,	1623
Pierre Marion,	1629
N. Merle,	1629
N. Amaury,	1632
Jean Forest,	1641
Pierre Donet (2),	1654
Eugène Colas,	1669
N. Bardeau,	1695

(1) Ce relevé se trouve dans les mémoires de Boileau.

(2) Un procès-verbal de la visite de l'église de Saint-Germain de l'an 1667, le dépeint comme un homme violent et peu réglé dans ses mœurs.

N. Bouquin,	1703
Jean Rousseau (1),	1723
Paul-Charles Bertier,	1734
N. Legrand,	1744
N. Belot, curé de Chastellux, passé à Saint-Germain en	1745
Pierre Marquet,	1748
Après lui, Maurice Bierry, capucin, et Monnot, revêtu du titre de vicaire, font le service de la paroisse pendant trois mois et demi.	
Maurice Anginot	1774
Ogliostro, prêtre constitutionnel, du 11 décembre	1791
au 1 ^{er} octobre de l'année suivante.	
Philippe Hollier, aussi prêtre assermenté, frère de Charles, depuis curé de Quarré, exerce le ministère jusqu'au 25 décembre 1792, puis il prend le titre d'officier public jusqu'au 9 novembre 1795. On l'appelait ordinairement le chanoine, parce qu'il avait été revêtu de cette dignité.	
N. Fabier, né à Chassy, dans la vallée d'Aillant,	1804
Au bout de 21 ans, il est interdit et va finir ses jours dans son pays natal.	
Georges Nicolle, frère de Claude, curé de Quarre,	1825

(1) Après sa mort la cure fut vacante pendant deux mois, durant lesquels Jerothée et Célestin de Surville, frères capucins, firent le service paroissial. Un prieuré de cet ordre, fondé à Précý-sous-Thil, était à la disposition de l'évêque pour les circonstances extraordinaires.

il passe au bout de six ans à la desserte d'Island, puis à la cure de Cravant où il exerce avec zèle le saint ministère.

Jean-Louis Cavel, originaire du diocèse de Cahors, mort en 1831

François-Léger Cullin lui succède ; 1844

il obtient en 1849, pour la paroisse de Saint-Germain, l'érection d'un vicariat, ce qui donne successivement trois vicaires : Joseph-Antoine Morlet, qui occupe, durant cinq années, ce poste honorable ; Laurent Lucas, pendant trois ans, et Joseph Zomini (1) deux et demi.

Reprenons quelques notions historiques sur le bourg de Saint-Germain, situé à huit kilomètres de Quarré et douze d'Avallon. Sa ferme et ses hameaux, dont la plupart formaient autrefois autant de fiefs ou seigneuries, étaient :

Saint-Germain, compris l'Étang,	33 feux.
Chezelles,	48
La Grange-du-Bois,	4
La Ronce,	5
Lautreville,	45
Le Meix,	44
Les Gathies,	5
Lingault,	47
Marcheseuil,	3
Montmardelin,	38
Montigny,	27
Railly,	2
Ruissotte (le grand et le petit),	27
Vaupâtre,	4
Vilaines,	15

(1) Du diocèse de Besançon.

En 1300, le bourg de Saint-Germain appartenait à Geoffroy Gauvin et à Thibaut de Montbart, chevalier, son beau-frère. Les enfants du premier, qui étaient Périnet, Robert, Jean et Marie, épouse de Jean de Savoisy, vendirent, en 1344, tout ce qu'ils y possédaient en terres, prés, bois, hommes, femmes, serfs, justice... à Huguenin, seigneur du Meix, autre fief de Saint-Germain. Ces deux terres furent annexées à celle de Chastellux avant l'année 1501, car Philippe, seigneur de ce nom, en fit foi et hommage à Château-Chinon. Anne de Montafié, comtesse douairière de cette ville, ayant porté dans le nouveau terrier de 1617, le fief de Saint Germain, comme mouvant de sa seigneurie, Hercule de Chastellux lui intenta un procès qu'il perdit après soixante ans de débats. Néanmoins, cette paroisse et plusieurs de ses hameaux ayant été successivement réunis à sa baronnie, elle ne tarda pas à former un des cinq clochers qui composèrent le comté de Chastellux.

L'Étang est formé d'un groupe de maisons renfermant six feux. C'est César-Laurent, comte de Chastellux, qui, vers l'an 1810, établit le bel étang qu'on voit de Saint-Germain et bâtit le moulin qui est au-dessous, que son gendre vendit après sa mort. Il est vrai qu'une petite pièce d'eau avait déjà donné son nom au hameau.

Chézelles, vulgairement *Serales*, situé au sud du chef-lieu, dont il est éloigné de quatre kilomètres, dépendait autrefois du bailliage d'Avallon. La seigneurie et la justice étaient, avant 1789, réunies au comté de Chastellux. Ce village a été sur le point de posséder le monastère érigé aujourd'hui à la Pierre-qui-Vire. Le R. P. Muart avait chargé le curé de Saint-Germain d'y acheter une pièce de terre d'environ trois arpents qu'il avait désignée pour la construction qu'il projetait. Ce site intéressant se trouvait au bas d'une montagne, sur les bords

escarpés de la Cure et en face d'un bois. Le marché conclu verbalement (1) n'attendait que l'adhésion du R. Père, lorsque tout-à-coup il se déporta, parce que cet endroit était découvert et trop rapproché des habitations. Il affectionnait particulièrement la paroisse de Saint-Germain depuis qu'il y avait donné une retraite où il avait obtenu un grand succès. Ce fut l'année suivante, c'est-à-dire en 1844, que, prêchant une mission à Quarré, pendant le carême, il découvrit l'emplacement de la Pierre-qui-Vire, où il fixa définitivement son choix.

La Grange-du-Bois, ferme ainsi nommée d'une forêt qui l'avoisine, était autrefois de la justice et seigneurie du Vault (2); elle est possédée encore aujourd'hui par la famille Jordan, de cette même commune.

La Ronce est un petit hameau situé à l'ouest sur l'ancien chemin de Vézelay et à gauche de la route actuelle.

Lautreville (3) et le Meix étaient les fiefs les plus remarquables de Saint-Germain. Le premier, à droite de la route de Quarré, forma d'abord avec Velard, Villiers et la Verdière, une seigneurie en toute justice, prévôté et messerie mouvante des ducs de Bourgogne. Bientôt elle devint une terre à part, dont les sujets étaient *mainmortables, corvéables, taillables à volonté*. Ils devaient autant de livres de cire et d'oisons au fermier de la prévôté et de la messerie, que celles-ci étaient louées de livres en argent (4), ce qui montre que les abeilles et les oies étaient un des produits importants de la ferme. Ces deux branches d'industrie, quoique médiocres, subsistent encore.

(1) Le prix était de deux mille quatre cents francs.

(2) Boileau.

(3) En latin, *Altera Villa*.

(4) Boil.

On voit près du château, à gauche, cinq vieux tilleuls, dont l'un, usé de vétusté, a été renversé par les vents. C'est sous leur ombrage tutélaire que le prévôt rendait encore la justice, en 1789, pour les hameaux de Lautreville, de Villiers-les-Pautots, de Velard-le-Comte, de Menemois-Dessus, de la Verdrière et de Courotte.

Jean de Lautreville, prieur de Clairvaux et ensuite abbé de Regny, en 1436, était originaire de ce hameau.

Au quatorzième siècle, il appartenait à Jean de Saint-Aubin, chevalier, seigneur du Meix, château-fort où était sa résidence et dans lequel il promit aux habitants un refuge en temps de guerre, et les obligea, en retour, à y monter la garde et à faire des corvées pour l'entretien des fossés. Après sa destruction, en 1433, pendant les guerres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avec le roi Charles VII, comme nous allons le voir, à l'article du Meix, les retrayants obtinrent de se réfugier dans le fort de Chastellux en s'assujettissant aux mêmes devoirs, mais, par un autre accord de 1628, ils se libérèrent en payant tous les mois, en temps de trouble et de guerre, seize sous par feu. Une sentence du bailliage d'Avallon, de l'an 1665, confirma cette servitude.

Guy de Fontenet, seigneur de Saint-Aubin, accorda dans ses bois, en 1531, aux habitants de Lautreville, moyennant une rente de deux boisseaux d'avoine, des droits d'usage et de pacage qui leur furent contestés plus tard ; mais une sentence du juge de Lautreville les leur confirma en 1773. Ce fief avait un terrier qui comprenait Annéot, Chassigny, Durot (1), la Motte-d'Yllan, Saint-Aubin, Velard-le-Comte et le moulin de la Verdrière. Il

(1) Hameau détruit depuis longtemps, il se trouvait entre Charmolin et Villiers. L'emplacement se nomme *Burot*, probablement le vrai nom.

fut dressé, en 1534, par De Toul, notaire à Avallon, sur les instances de Guy de Fontenet, seigneur de tous ces lieux. Il pose en principe qu'il a plusieurs droits à Lautreville, entre lesquels sont la mainmorte générale, cens, tierce sur les habitants non corvéables, sur la prévôté, la messerie et les corvées à bras (1).

Ambroise Bierry, propriétaire du moulin de la Verdrière, étant mort sans enfants, *ni hoirs communs*, André, comte de Chastellux, prétendit qu'en vertu de son droit de mainmorte, le moulin lui appartenait. Edme-André Minard, écuyer, et Louise-Thérèse Dubuisson, son épouse, seigneurs de Lautreville et de la Verdrière, appuyés du terrier de 1534 et d'une sentence rendue par la justice de Lautreville en 1673, obtinrent du bailli d'Avallon un jugement qui leur donnait le moulin. André en appela au parlement de Dijon, qui admit aussi comme bons et valables les extraits du terrier de Lautreville et adjugea au seigneur de la localité le droit de *réversion*, *d'échouettes* et *mainmorte*; le comte fut condamné à douze livres d'amende et aux deux tiers des frais (2).

En 1631, Philibert Martin de Quarré possédait Lautreville. Douze ans plus tard, reprise de fief et dénombrement du tiers des seigneuries de Lautreville, de Velard-le-Comté et de la Verdrière, par Pierre Magdelénat, marchand à Chalaut-en-Morvan, comme tuteur de Claude Magdelénat, fils et héritier de Pierrette Seguenot. Le titre ajoute que tous les habitans de la seigneurie sont mainmortables (3). Les deux autres tiers appartenaient à ses deux sœurs utérines, nées du premier mariage de Pierrette Seguenot avec Philibert Martin. Cette

(1) Boileau, Recueil de terrier.

(2) Ce jugement se trouve en entier dans les Mémoires de Boileau.

(3) Arch. de Dijon, T. 9, p. 425 et suiv.

portion fut vendue par décret, sur ce dernier, le 8 juillet 1666, moyennant trois mille livres, à Barthélemi Guillaume, écuyer, secrétaire du roi, qui en reprit fief le 7 juin de l'année suivante. Sa fille, Catherine Guillaume, épouse de François Dubuisson, écuyer, maréchal général des logis de l'armée des princes alliés à la couronne de France, seigneur de la Maison-Rouge, en fit aveu le 6 mars 1674. Cinq ans plus tard, Charles de Lannost, écuyer, se disait aussi seigneur de Lautreville en partie, de Velard et de la Verdrière, qu'il tenait, du *tronc et de l'estoc*, de Jeanne Babute (1).

Louise-Thérèse Dubuisson, fille de François, porta cette seigneurie à Edme-André Minard, écuyer, qui en était possesseur en 1707, et dont la fille, Marie-Louise, épousa Étienne Minard, écuyer, qui reprit de fief en 1737, et était mort en 1768, laissant une fille, Adélaïde Minard de Velard, qui s'unit à Jean-François Davout, lieutenant au régiment Royal-Champagne, cavalerie, seigneur d'Annoux. Elle mit au monde, le 10 mai 1770, Louis-Nicolas Davout, maréchal de France et prince d'Eckmühl. Sa mère avait vendu, le 20 décembre 1766, Lautreville et ses annexes pour la somme de cinquante mille livres (2) à Jacques de Morot de Grésigny, chevalier de Saint-Louis, écuyer, capitaine au régiment d'Artois, qui l'acheta conjointement avec Pierrette, sa sœur. Il effectua l'année suivante une reprise de fief pour cette terre, Velard-le-Comte, la Verdrière et le quart de Villiers-les-Pautots (3).

Outre les tierces, *les manants* et habitants de Lautreville et de Velard devaient, chaque année, une corvée à

(1) Boileau. Mém. sur Aval.

(2) Recueil des fiefs de l'Auxois.

(3) Archiv. de Dijon, T. 9, p. 944.

bras pour faucher et *amasser les herbes et foins* du seigneur. Quelques-uns n'ayant pas voulu exécuter ces prestations, en 1775, furent condamnés au bailliage d'Avallon.

Marie Damoiseau de Saint-Alembert, résidente à Velard, fière de son titre de noblesse, se refusa aussi aux tierces et corvées, ainsi que son fermier, mais le chevalier de Morot prouva que, depuis trente ans, lui et sa sœur, prélevaient les tierces à raison de trente gerbes l'une, sur toute espèce de grains, même sur les terres de Marie Damoiseau, c'est pourquoi elle fut condamnée à continuer ce paiement ainsi que celui des corvées à bras, et à donner une poule pour le droit de feu, ce dont elle soutenait qu'elle était exempte en sa qualité de *Demoiselle* et à cause de sa noble extraction. Son fermier ayant aussi été condamné aux mêmes charges, elle appela de ce jugement, et enfin, en 1775, elle vendit la terre de Velard à Jacques de Morot, ce qui mit fin aux contestations.

Le cens, dû annuellement, était de cinq livres huit sous un denier. Celui des grains s'élevait à dix-huit boisseaux et demi d'avoine. La poule valait en 1770, neuf sous. Les corvées à bras, pour faucher et amasser les foins, étaient estimées six sous chacune (1).

Les habitants de Lautreville avaient droit d'usage dans les buissons des Vernats et des Boulats, en payant une rente de deux deniers par feux (2).

Jacques de Morot, émigré en 1793, et ses deux sœurs, Pierrette et Magdelaine, vécurent dans le célibat. Tant que dura la révolution, les portes de son château furent constamment ouvertes aux prêtres persécutés.

(1) Boil., Mém., p. 127. Les journées pour faucher sont estimées aujourd'hui trois francs, et un seulement pour amasser les foins.

(2) Boileau, Mém., p. 127.

Pierrette, accusée de cette œuvre de charité comme d'un crime, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de la ville d'Auxerre. Sur ces entrefaites, Robespierre ayant été guillotiné, on sursit à son exécution qui n'eut pas lieu. Elle racheta le château de Lautreville, vendu par la république, le paya en assignats, et mourut en paix ainsi que son frère et sa sœur, en 1810, âgés de plus de quatre-vingts ans (1). Leur manoir était transformé en maison de charité; tous les pauvres des environs y étaient accueillis. On y distribuait des médicaments et on y trouvait des recettes pour beaucoup de maux et en particulier pour la rage.

Ces hôtels de charité deviennent rares dans les campagnes, quoique notre siècle se distingue, en général, par des œuvres pies très-remarquables. L'histoire contemporaine doit signaler le château de Saint-Brisson, où madame la comtesse de Canillac, comme aux siècles de foi, pensionne les pauvres, donnant, tous les mois, à chacun d'eux un boisseau de seigle, une livre de lard, un litre d'huile, du bois et des vêtements, s'ils en manquent. Leur nombre s'élève aujourd'hui à treize. Elle a bâti, en 1856, une très-belle maison pour des sœurs (2) qu'elle a fait dépositaires de draps et de chemises pour être prêtés aux indigents dans leurs maladies. Hommage à ces âmes nobles et généreuses qui comprennent sur la terre où elles passent, comme des reflets de la divinité, la haute mission qu'elles ont reçue du ciel !

La tradition a conservé le souvenir d'un hospice ou chapelle de la Magdeleine, qui se trouvait près du chemin

(1) On peut voir des détails intéressants sur ces confesseurs de la foi, dans la vie de Blaise Bégon, curé de Quarré, que nous avons publiée en 1865.

(2) Elle sont trois, dont la maison mère est à Besançon.

de Saint-Germain au Meix, sur la hauteur en face du bois (1). On n'a sur cet établissement, qui pouvait être une léproserie, aucun renseignement. Non loin du chemin on remarque une roche appelée encore la *Pierre de la Magdeleine*. Au nord de Saint-Germain, sur un sommet, se trouvent des quartiers de granit auxquels on donne le même nom. Une ancienne voie, se dirigeant sur Vézelay, se nomme aussi le *chemin de la Magdeleine*. Ce sont autant de restes de l'impression que l'illustre patronne de cette ville a produite autrefois sur les populations du voisinage.

L'ancien fief de Lautreville fut légué par Pierrette de Morot à Jean-Baptiste-Pierre de Morot, son neveu, époux de Marie-Césarine Petitier, aujourd'hui sans postérité. Il a été, pendant quinze ans, maire de sa commune et s'est toujours montré l'héritier des vertus chrétiennes de ses ancêtres.

Le Meix, autre dépendance de Saint-Germain, fut une seigneurie importante, qui mouvait en fief du duché de Bourgogne. Elle eut ses retrayants, son château-fort, bâti au bas d'une vallée au couchant. Hugues du Meix, qui le possédait en 1334, obtint, le 28 juillet de cette même année, d'Eudes, duc de Bourgogne, des lettres patentes pour l'érection d'un signe patibulaire à deux piliers, à condition qu'il le planterait loin du grand chemin. Son père, Hugues Rateau, rappelle une famille qui a donné

(1) Dans un terrier de 1654, on lit à l'occasion de limites :... *au grand chemin de Quarré à Pontaubert... à une mazière (masure en ruine) là où on prie la Magdeleine, au chemin de Lautreville à Saint-Germain.* On voit que cet établissement était dès-lors en ruines, Il est encore à remarquer qu'on découvre, de cet endroit, l'église de Vézelay, dédiée à sainte Magdeleine, qui avait dans cette basilique un trône éclatant, autour duquel se rangeaient, chaque jour, une foule de moines, et où l'on voyait accourir à ses pieds des myriades de pèlerins.

son nom à une localité de Quarré (1). Sa mère était Pétronille du Meix.

Hugues de Saint-Aubin, seigneur de Saint-Moré, devint par son mariage avec Mahaut du Meix, fille de Hugues et veuve d'Hervey de Gissy, possesseur de cette terre. Il la vendit, avec Montmardelin et autres, en 1384, à Jean, son frère, seigneur de Chalaut, pour quatorze cents écus d'or; ce qui fut approuvé par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Trois ans après, les habitants de ces hameaux, ceux de Saint-Germain, de Lautreville, de Ruissotte de Vilaines, de Montarin, de Chezelles, d'Yllan, en partie, furent déclarés, sur les instances du nouveau seigneur, par sentence du bailli d'Auxois, retrayants de la maison forte du Meix, et, comme tels, tenus au guet-et-garde de la place.

Geoffroy de Verceaux, écuyer, échangea ce fief et ses dépendances, en 1419, à Claude, sire de Chastellux, pour Quarré, Bousson et la Grange-Rateau, qu'il céda, l'année suivante, à Jeanne de Saint-Verain.

Le château du Meix, si fier de son indépendance, ne tarda pas à succomber, victime de l'ambition des princes qui divisaient la France. Charles de Bourbon, en guerre avec le duc de Bourgogne, fit, en 1433, une irruption dans cette province, remporta plusieurs victoires et soumit beaucoup de places (2). Le château du Meix, enlevé de force, fut immédiatement démantelé. Les détails de cet événement, si grave pour la contrée, manquent à l'histoire. On voit que ses remparts inspiraient assez de crainte au vainqueur pour qu'il les fit abattre. Ces châteaux, hérissés de bastions et entourés de fossés profonds remplis d'eau, encourageaient les princes à faire la

(1) Aujourd'hui les Granges-Rateau.

(2) Hist. de Fr., par Velly, T. XV, p. 159.

guerre, tandis qu'une fois démolis, ils étaient désarmés.

La plus grande partie des forts de cette époque étaient dans des bas-fonds, pour avoir des fossés derrière leurs remparts. Tels étaient ceux du Meix, de Grésigny, de Villarnoult, de Champlois, du Patis, près de Quarré..... Au moyen des hauteurs qui les dominent, ils seraient aujourd'hui foudroyés par l'artillerie. Les positions élevées, comme Avallon, Maraut, Chastellux, avaient aussi leur appréciation.

On voit encore la porte presque entière du vieux manoir féodal du Meix, ainsi que le démantèlement ordonné par le vainqueur. Elle s'avance jusqu'au milieu du fossé; sa façade est de huit mètres. sa saillie en dehors de l'enceinte est de sept, et la hauteur de dix. Une voûte partageait cette élévation en deux pièces : la première avait des meurtrières hautes d'un mètre et demi, la seconde, d'autres plus allongées. Tout le couronnement de l'édifice est abattu. Le mur d'enceinte, dont on voit la naissance aux deux côtés de l'extrémité de la porte, avait un mètre soixante-six centimètres d'épaisseur. Le mortier est aussi dur que la pierre, c'est pourquoi ces ruines bravent depuis bien des siècles les vents et les tempêtes. Le vandalisme n'a pu opérer ses ravages qu'avec peine. Les angles des portes, des murs et des ouvertures sont brisés, mais sans plans arrêtés, si ce n'est celui de défigurer la place et de la mettre hors d'état de se relever. Ces destructeurs ne se doutaient pas que, quatre à cinq cents ans après, on contemplerait avec effroi leurs impitoyables mutilations. Il ne reste rien des murailles, si ce n'est peut-être les fondations. Elles étaient bâties carrément et pouvaient avoir 150 mètres de cir-

conférence. Les fossés, à demi-comblés, sont à sec et en prés. L'écoulement des eaux de la colline et une fontaine abondante, qui forme aujourd'hui, à peu de distance, un lavoir couvert et en même temps un abreuvoir construits récemment à grands frais, les alimentaient.

Ce vieux manoir ne fut jamais relevé. Ses maîtres en bâtirent un autre au haut de la colline. Le dernier, qui subsiste encore, se compose d'un rez-de-chaussée avec des bâtiments d'exploitation ayant sur le devant une vaste cour, fermée sur le grand chemin par un mur dans lequel se trouvent des restes de tourelles. Le château se fait aussi remarquer par des vestiges d'architecture des derniers siècles.

Après la destruction de la citadelle du Meix, ses retrayants demandèrent un refuge dans la forteresse de Chastellux et s'astreignirent envers elle aux mêmes devoirs que ceux auxquels ils s'étaient obligés à l'égard de celle du Meix. Cet arrangement, fait d'abord librement, fut bientôt irrévocable et confirmé par une sentence du bailliage d'Avallon, en 1665. Ceux du Meix, en particulier, s'étaient redimés de cette charge en 1631, moyennant huit sous par feu, qu'ils consentirent à payer tous les mois en temps de trouble et de guerre.

Olivier de Chastellux vendit le Meix et Ruissotte, en 1588, pour trois mille écus d'or, à Claude Alma, médecin à Avallon, à titre de reversion, et l'obligea de les tenir en arrière-fief de sa baronie. Vingt ans plus tard, le Meix appartenait à Achille d'Anssienville, seigneur de Maraut et de Magny, possesseur aussi de Ruissotte et Vaupitre. Il donna des lettres d'affranchissement pour toutes ces terres, moyennant quelques redevances et en particulier une poule que chaque habitant lui portait tous les ans, au château de Maraut, dans les bois duquel

ils avaient droit de champoyage, hors le temps de grenier (1).

Le commandeur de Pontaubert possédait aussi au Meix un fief, en toute justice, dont il conserva la jouissance jusqu'en 1790. On croit que c'est le château moderne du Meix cité plus haut. Toutes ces belles propriétés sont aujourd'hui partagées entre les habitants du hameau et ceux des environs.

Le fief des Gathiés, non loin de Saint-Germain, à l'ouest, fut donné par Guy de Jaucourt au chapitre d'Avallon.

Lingoult, gros hameau, se trouve pour la première fois, dans les anciens titres, en 1408. Il est au sud-ouest, dans une gorge où il domine les roches de la Cure.

Marcheseuil, près de Saint-Germain, à l'ouest, était un fief avec justice, de la mouvance des barons de Lormes. Il a eu des seigneurs de son nom. Lambert, l'un d'eux, en donna dénombrement, en 1491. Charles de la Porte, écuyer, et Péronne, sa sœur, épouse de François David, le vendirent, ainsi que Montigny, en 1567, à Louis de Chastellux (2).

Sur un mamelon, au nord-ouest, on voit le hameau de Montmardelin. C'était, au onzième siècle, une terre possédée en franc alleu par les barons de Lormes et de Château-Chinon. Au treizième, elle était divisée en deux fiefs, séparés par le ru de Vernat, et dont chacun avait son droit de haute justice. Une sentence du prévôt d'Avallon, de l'an 1310, reconnut aux deux seigneurs le droit d'avoir chacun dans ce hameau un *sergent sergentant*. La partie du levant était alors unie à la seigneurie du Meix, et arrosée par le ru d'Oueche. Hugues en donna dénombre-

(1) Boil., Mém., p. 107 et 308.

(2) Ibid.

ment à Lormes, en 1310. Pierre de Blacy, chevalier qui possédait le reste, au milieu du treizième siècle, fit foi et hommage à Lormes de sa maison-forte, dont il ne reste plus qu'une motte qui en marque l'emplacement. Jean, son fils, chanoine de Langres, jouit de ce fief après lui, et le laissa à sa sœur, mariée dans la maison de Montmaure. Jeanne de Plaisy l'ayant porté, vers 1380, à Jean Palatin de Dyo, Pierre de Thil, leur fils, le transmet à Guyot de Jaucourt, seigneur de Maraut et de Ruère; celui-ci le légua, en 1456, avec Vilaines et les Gathies, au chapitre de Saint-Lazare d'Avallon, qui s'engagea, de son côté, à célébrer à perpétuité un anniversaire solennel avec diacre et sous-diacre pour lui et ses ancêtres, et lui accorda le droit de sépulture dans la collégiale (1), où il fut inhumé, en 1462, auprès de son père et de sa mère.

Le terrier de 1486 dit que le roi possédait dans ce hameau deux bourgeois et un meix, où il avait droit de justice haute, moyenne et basse (2).

Montigny, sur une hauteur, au midi, domine un vaste bassin qui s'étend jusqu'à Saint-Germain. Il formait autrefois, avec La Ronce et Lingout, une terre seigneuriale dont Jean de Roilly, écuyer, était possesseur en 1408. Deux siècles et demi plus tard, Charles de la Porte, fils de Louis, seigneur de Marcheseuil, et Péronne, sa sœur, vendirent cette terre à Louis de Chastellux, qui la réunit à sa baronie. Jean, son aïeul, avait déjà acquis, en 1478, de Jean le Roffet, dit le Breton, la petite terre de *La Goulte*, seigneurie de franc-alleu et en toute justice, située sur le finage de ce hameau, et qui venait de Philibert de Jaucourt. Celui-ci la lui avait donnée, onze ans

(1) Hist. du Morvan, de notre estimable ami F. Baudiau, dans laquelle nous avons puisé plusieurs renseignements.

(2) Bail, Mém.

auparavant, *en récompense de ses soins*, car la maison de Jaucourt se faisait gloire d'anoblir les serviteurs dont elle avait eu à se louer. Guillaume, membre de cette famille, avait déjà érigé à Maraut un fief en faveur de Guillaume Carillon, son valet.

Railly, ancien fief, composé d'un bois, d'une ferme et d'un castel qu'on voit de Quarré, sur le penchant d'une colline, au bas de laquelle coule la Cure, qui séparait en cet endroit le Nivernais de la Bourgogne. La terre seigneuriale s'étendait sur les deux rives que relie un pont de deux arches et en pierre, bâti vers l'an 1810; elle appartenait en 1280 à Georges de Railly, lequel en fit foi et hommage. Agnès, sa petite-fille, le porta en dot, vers l'an 1331, à Melchisédech Boursaut, qui en renouvela l'hommage. Une seconde alliance le fit bientôt passer à Guillaume de Bourgoin, dont le fils puîné, nommé Ostelin, épousa Jeanne de Lamotte, dame de Beauvilliers et de Grésigny, qui se disait aussi, en 1471, dame de Railly, en partie; et de la Gorge. Le terrier de 1534 que nous avons déjà cité, commun avec Annéot, Chassigny, Durot, La Motte d'Yllan, Lautreville, Saint-Aubin, Velard-le-Comte et le moulin de la Verdière, dit que la justice est commune entre le seigneur de Saint-Aubin et celui de Villarnoult pour la moitié; et que l'autre appartient à celui de Railly (1). Pierre de Chargère, baron du Breuil, par son mariage avec Marie de Bourgoin, en devint, dans la suite, seigneur. Claudine, l'une de ses descendantes, porta Railly en dot à Antoine d'Escorailles, chevalier, qui en donna dénombrement à Chastellux, en 1739, et le vendit, vingt-cinq ans plus tard, à Nicolas-Marie Chauveau, lequel le revendit, en 1781,

(1) Boil., Recueil de terrier.

pour vingt-huit mille livres, à Jean-Louis de Morot de Grésigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il était occupé, pendant la révolution de 1789, par son fils François Marie-Philibert. Disons en passant qu'il accueillit, pendant ces mauvais jours, les prêtres en butte aux persécutions. Ils trouvèrent dans son château, comme chez son frère, à Lautreville, asile et protection. En 1806, il le vendit pour la somme de quarante mille francs à Léonard Houdaille, de Marigny-l'Église. Achille, son petit-fils, membre du conseil général du département et maire de Saint Germain, y fait sa résidence. Il a, en 1860, ajouté aux anciens bâtiments deux tours et de grands corps de logis.

Ruissotte (le grand et le petit), vulgairement *Rouchotte* (1), deux hameaux près l'un de l'autre, non loin de la route de Quarré à Saint-Germain. Ils tirent leur nom d'un ruisseau qui les traverse. Une charte de 1588 en fait mention, comme nous l'avons vu plus haut. Ils réunissaient, au dix-huitième siècle, chacun sept familles. Le premier de ces hameaux était de la seigneurie et justice de Chastellux, depuis qu'Olivier, seigneur de ce nom, en avait fait l'acquisition, et ressortissait du parlement de Dijon, quoique il fut soumis au bailliage d'Avallon. Le petit Ruissotte était de la justice et commanderie de Pontaubert.

D'après le terrier de Maraut de l'an 1609, chaque habitant de ces hameaux devait, tous les ans, une poule au seigneur pour droit de pacage dans les bois de Vau-pître (2).

Ce dernier fief, situé dans une vallée, à deux kilomètres

(1) Dans l'idiome du pays, *Rauchot* veut dire ruisseau, comme *Roucher* signifie ruisseler.

(2) Boileau., Mém., p. 106.

de la route de Quarré à Avallon, dépendait autrefois de la seigneurie de Maraut. Il se compose de deux fermes et d'une maison de garde.

Achilles d'Ansienville, seigneur de Maraut, dans son terrier de l'an 1609, en donnant des lettres d'affranchissement aux habitants de Vaupître, les oblige à porter dans les greniers de son château un bichet de froment, mesure d'Avallon, pour droit de messerie, une poule de coutume le jour de la fête de Saint-Martin, cinq deniers de *forestage* pour le droit de prendre dans ses forêts du bois pour leurs nécessités, et d'y conduire leur bétail. La charte cite le bois du *Réchat* (1) d'environ cent arpents, et un autre de cinquante appelé *le Vernois*.

Ce hameau a acquis une certaine célébrité dans la contrée, à cause d'une roche de granite qu'on voit dans ses bois et qui est devenue le but d'un certain pèlerinage. Cette pierre a une fente et une cavité oblongue où l'eau séjourne quelque temps après les pluies, et à laquelle on attribue la propriété de guérir les *diètres* (2), c'est-à-dire les darts. Voici, à ce sujet, une légende accréditée dans le pays. Une vierge, nommée *Diétrine*, vivait en paix dans la solitude de ces bois. Un chasseur la découvre et la poursuit pour lui faire violence : arrivée devant la roche, aujourd'hui en vénération, elle s'écrie : Ah ! si tu voulais t'ouvrir et me cacher dans ton sein !... Aussitôt la pierre se fend, la vierge se précipite dans sa cavité ; s'étant refermée aussitôt, elle y demeura ensevelie.

Ceux qui ont des darts, s'ils n'y vont pas eux-mêmes, y envoient quelqu'un à leur place. On récite devant la pierre, en l'honneur de sainte Diétrine, neuf *pater* et au-

(1) *Réche*, dans le langage du Morvan, veut dire Roche.

(2) C'est l'expression usitée parmi le peuple.

tant d'ave. Si le malade doit guérir, la pierre sue de grosses gouttes; si, au contraire, elle demeure sèche, tout remède est inutile. On boit de l'eau puisée dans la fontaine, ou le ruisseau qui coule auprès : on en porte aussi au malade : celle de la cavité de la pierre étant préférée, si elle n'en contient point, on y verse de celle de la fontaine pour lui faire toucher la sainte renfermée dans la roche, puis on la reprend pour s'en servir au besoin. En se retirant on laisse, comme dans tous les pèlerinages du pays, l'offrande obligée. C'est une pièce de monnaie dont s'emparent les pauvres ou autres visiteurs. Courtépéc rapporte que, de son temps, cette eau était recherchée pour guérir les dartres. Des étrangers viennent de fort loin pour s'en procurer. Cette confiance dans les eaux de Vaupître peut remonter à une superstition payenne, à laquelle on a ajouté quelques pratiques des pèlerinages chrétiens.

Vilaine, vulgairement appelé *Velin*, fut donné, comme on l'a vu, par Guyot de Jaucourt, en 1458, au chapitre de Saint-Lazare d'Avallon, qui en est demeuré seigneur temporel. Près de là, dans un lieu dit *les Chasses*, se trouvait autrefois un petit castel.

Le 24 juillet 1857, un enfant âgé de neuf ans, met, par imprudence, le feu dans ce hameau. Deux maisons et trois granges deviennent la proie des flammes. Huit jours après, pendant un orage, la foudre, comme si elle eût été attirée par un feu mal éteint, y tombe et incendie une maison, deux granges, et brûle vingt-trois brebis.

Deux établissements remarquables distinguent, depuis peu d'années, le bourg de Saint-Germain, ce sont la maison commune et celle des secours. La première, bâtie

(1) Courtép., T. IV, p. 19.

à l'extrémité de l'unique rue qu'on y remarque et qui forme aujourd'hui la route de Vézelay, efface, par son bon goût, toutes celles du canton. Elle sert à la fois de maison commune et d'école pour les garçons.

La demeure des sœurs de la Providence, chargées de l'éducation des filles et de la visite des malades, a quatre pignons, un vaste balcon au premier, et un petit clocher ; elle se trouve sur la route du Meix, à l'extrémité du chemin qui passe devant la maison commune, et domine par sa position élevée tout le bourg de Saint-Germain. C'est l'œuvre du curé François-Léger Cullin, aidé de MM. Morot de Lautreville et Frédéric Dornau, qui apportèrent chacun mille francs pour cette bonne œuvre. Achille Houdaille, maire, Philippe Barbier, qui l'avait précédé dans cette fonction municipale, et madame la comtesse de Chastellux fournirent aussi des sommes importantes. Les habitants firent les charrois nécessaires, le reste demeura à la charge du généreux pasteur (1).

Dès que l'édifice fut terminé, il en fit don à la commune, qui prit l'engagement, ainsi que l'Etat, en donnant son approbation, qu'il serait exclusivement occupé par des sœurs, chargées de l'instruction des enfants de la paroisse et de la visite des malades. Elles en prirent possession au mois de mars 1859.

A ces belles constructions succédèrent des maisons élégantes, couvertes en tuiles et même en ardoise. Une foire, fondée en 1856 et fixée au dix mars, a amené l'établissement d'une boutique de rouennerie et d'épicerie et un café décoré d'une brillante inscription. Puissent ces progrès qui annoncent l'aisance, pour ne pas dire le luxe, ne pas porter atteinte aux mœurs chrétiennes.

(1) La dépense, y compris celle du mobilier s'élève à 9,000 francs.

nes de la paroisse. Lorsqu'elle fut visitée en 1667, par l'archidiacre d'Autun, tous les fidèles, sans exception, s'acquittaient du devoir pascal. Cinquante environ manquent aujourd'hui à l'appel du pasteur. Deux associations religieuses, celles du Rosaire et de l'Archiconfrérie, réunissent presque toutes les filles et les femmes.

Les transactions commerciales se bornent au gros bétail et même aux porcs. Du reste, l'agriculture occupe tous les bras : on remarque peu d'émigration pour la capitale.

HENRY,

Curé-Doyen de Quarré.

QUELQUES MOTS
SUR
**UNE STATUETTE
ET UNE MÉDAILLE**
GAULOISES
TROUVÉES A AVALLON.

La *Société d'Etudes* serait heureuse dans une circonstance aussi extraordinaire et aussi flatteuse pour elle, d'avoir à vous entretenir de quelque découverte importante ; nous avons du moins aujourd'hui à vous signaler plusieurs objets qui ne seront pas indignes, je l'espère, de votre bienveillante attention.

Un propriétaire du faubourg de Lyon, faisant creuser une cave, il y a quelques jours, a rencontré, à 50 centimètres au-dessous du sol, un mur assez épais : descendant plus bas, il a trouvé au pied de ce mur un tombeau, dont le couvercle, déjà disjoint, avait donné passage à une terre fine et, pour ainsi dire, tamisée, qui le remplissait presque entièrement. Quelques gros ossements sans plus étaient renfermés dans ce tombeau, que M. Baudoin regarde comme appartenant aux premiers temps du christianisme. La pierre du dessous est creusée et la place de la tête est arrondie et plus large que le reste de la cavité. L'extérieur est un hexagone avec quelques traits grossiers sur le rebord du fond. En creusant un peu plus avant,

pour former les arceaux de la cave, on s'est trouvé longer la voie romaine, la grande voie d'Agrippa, allant d'Autun à Auxerre : c'est à l'endroit même où, ayant passé le ruisseau de Saint-Jean, elle entrait dans la ville, selon la désignation exacte de M. Laureau, pour se diriger de là vers le nord-ouest en suivant la rue des Jardins.

On a mis à découvert une petite partie de béton, du *stratum* ; au-dessus, des briques debout et légèrement inclinées ; au-dessus des briques, un morceau d'une pierre plate en forme de dalle qui recouvrait ce petit coin de terre.

Le mur, éloigné de deux mètres environ de la voie romaine, appartenait à un caveau renfermant le tombeau, et ce caveau était divisé lui-même en deux compartiments ; car deux larges briques en terre rouge, placées à un pied environ du sol ancien, conduisaient évidemment de l'un dans l'autre.

En avant de ce mur, les ouvriers, en déblayant la terre, ont trouvé une statuette, non en terre cuite, mais seulement desséchée au soleil, de couleur blanche, creuse en dedans, avec un trou sur le côté. Elle est formée de deux portions moulées séparément et collées l'une à l'autre ; la marque des doigts de l'ouvrier est même visible dans la partie basse. Cette figurine représente une femme assise sur un fauteuil à bras, dont le dossier parvient en s'arrondissant à la hauteur des épaules, et qui représente un siège en osier formant trois divisions distinctes.

Elle tient entre ses bras un enfant nouveau-né, emmaillotté à la manière du Morvan, de sorte que la lisière forme le tour du maillot au-dessus des pieds et va se perdre le long du corps de l'enfant. Celui-ci est suspendu à la mamelle nue qu'il tette encore, mais avec la languueur qui précède l'assoupissement. Quant aux vêtements de la

mère, ils semblent plutôt avoir une forme bysantine que gallo-romaine, tant les plis en sont raides et retombent lourdement sur les pieds et sur les genoux. Ajoutons à ces détails que les pieds portent une chaussure.

Maintenant est-ce une sainte Vierge, datant des premiers siècles de l'ère chrétienne? Je ne sache pas que la Vierge ait été représentée avec le sein découvert, et d'ailleurs elle n'allait jamais.

Malheureusement la tête de notre figurine a été séparée du tronc, et il n'a pas été possible de la retrouver. Des parties tachées de jaune annoncent que la cassure est ancienne, cependant le milieu du col, d'un blanc plus pâle, dénoterait ou qu'elle a été cassée lorsqu'elle fut enfouie dans la terre, à côté des restes mortels qu'elle a dû accompagner, ou que la terre en s'entassant l'aura séparée du tronc. Le mal enfin est qu'elle n'existe plus, soit qu'elle ait été emportée avec les terres hors du caveau, soit qu'elle n'y ait pas été déposée en même temps que la statuette elle-même. Ce que je serais assez fondé à croire, car j'ai appris que le Musée d'Autun, qui renferme plusieurs bonnes déesses, à peu près semblables à notre figurine, n'en possède point d'intactes, et que toutes, sans exception, manquent de la tête. Ce rapprochement est-il dû au hasard et à la fragilité de l'objet qui nous occupe, ou bien est-ce de dessein prémédité, qu'après l'établissement du christianisme dans les Gaules, on ait brisé et fait disparaître toutes ces représentations de l'ancien culte, en les mutilant ainsi? Notons encore que les statuettes de la *Société éduenne* sont en pierre dure et que la nôtre a été pétrie avec une terre tendre et légère.

Au Montmarte, près Avallon, dans les fouilles du sacellum romain, qui a été reconnu, visité et étudié à fond en 1823, on a trouvé plusieurs têtes auxquelles les corps manquaient, et d'autres corps privés de leur tête, tels

sont le torse d'Hercule et de nombreux fragments de divinités dont on n'a pu retrouver la tête. M. H. Ravisy est resté en possession de ces nombreux débris trouvés dans la villa romaine du Montmartre, et l'on peut s'assurer, en les voyant, qu'ils sont le résultat d'une mutilation générale, puisqu'on les avait ensevelis pêle-mêle et dans l'unique but de les dérober aux yeux. C'est cependant cette précaution même qui nous les a conservés et transmis dans l'état où ils avaient été ensevelis quatorze cents ans auparavant.

Notre statuette mesure, du col à la base, tant en hauteur qu'en largeur 11 centimètres sur 5, et ne pèse pas plus de cent grammes. Je la regarde, sauf meilleur avis, comme la figure d'une des déesses-maires, *majores*, ou bonnes déesses, *matres matronæ*, noms donnés communément à Ops, à Cérés, à Cybèle. Rappelons-nous aussi que l'endroit où elle a été trouvée, est voisin d'un temple que la tradition nous a fait connaître comme consacré au dieu Apollon et qui devait, selon toute probabilité, occuper l'emplacement de la vieille église Saint-Martin, en plein soleil levant. D'ailleurs les quatre colonnes de porphyre ou de cipolin qui subsistent encore dans le sanctuaire de cette église abandonnée et qui en forment le plus bel ornement, nous en présentent un témoignage irrécusable.

J'avais omis de dire que le nom du potier, auteur de la statuette, est inscrit au dos du fauteuil et dans la partie qui sert de piédestal. Pistillus. Ce nom fort connu dans l'histoire de la céramique autunoise, ne l'est pas moins dans le département de l'Allier, où, je crois, on a retrouvé des moules à sa marque. Ces différentes notions serviront sans doute à jeter quelque lumière sur notre récente découverte.

L'heureux propriétaire de cette statuette est M. Alf.

Caristie, fils et neveu de deux hommes de mérite, qui se sont fait un nom recommandable dans l'architecture, par la restauration de monuments antiques et, en particulier, de l'arc triomphal de Marius, à Orange.

Nous le remercions vivement de nous avoir confié un objet dont la découverte est une des plus précieuses qui se soient faites dans notre cité.

Nous avons à vous signaler maintenant une trouvaille d'un autre genre dont s'est enrichi le Médaillier. En ouvrant une tranchée pour conduire les eaux au nouveau presbytère, le fontainier, M. Sergent, a mis la main sur une pièce gauloise d'une certaine rareté et d'une haute antiquité. Il a bien voulu nous la céder, la Société l'en remercie.

Cette médaille offre une tête diadémée d'une part, avec la patine si recherchée des amateurs, et en outre d'une bonne conservation.

Le revers nous découvre un cheval impossible, la tête haute, les jambes recourbées ; la pièce est en creux, et sa découverte en cet endroit, jointe à celle de plusieurs gauloises qui ont été pareillement trouvées à l'entrée du faubourg de Lyon, ainsi qu'une monnaie d'argent appartenant au peuple des Edues, nous prouvent suffisamment qu'avant l'établissement du castrum romain, les populations celtiques étaient installées sur notre sol et avaient fixé leur demeure sur ce promontoire de granit qui a le Morvan pour vis-à-vis. Si ces premiers habitants ont été refoulés plus tard à une certaine distance, en raison des besoins du service militaire, ils n'en seront pas moins restés mêlés aux envahisseurs Romains, Huns ou Burgondes, et se seront propagés sans interruption jusqu'au temps présent. Nous sommes donc, selon l'opinion commune, les descendants des Gaulois aborigènes, et je ne puis m'empêcher, Messieurs, de m'en féliciter.

Voici maintenant un buste en bronze. C'est une prêtresse romaine, de l'époque des Antonins, Plotine, Matidie ou Sabine. Ce buste en cuivre a été moulé. Il a reçu par-derrière un anneau ou crochet qui pût le fixer, soit comme objet de dévotion à un autel, soit comme ornement à un meuble quelconque. La figure vue de face est très-régulière; à la base du col est un rebord ou relief, avec des dessins presque effacés. La coiffure est bizarrement agencée, et correspond à l'époque de 117 à 161 après Jésus-Christ. Les cheveux, étagés en trois rangs superposés et divisés en 9 ou 10 boucles distinctes, sont surmontés d'un bandeau uni. Le 1^{er} et le 2^e étage laissent tomber deux tresses qui se perdent le long du col. La monnaie de Sabine, femme d'Hadrien, que possède le Médaillier, porte le bandeau, avec cette différence seule que les cheveux sont moins élevés et forment deux grosses touffes retombant le long des oreilles à droite et à gauche, jusqu'au vêtement qui enveloppe le cou d'une façon modeste et gracieuse. Ce qui se rapporte bien aux tissus légers que portent les dames de nos jours lorsqu'elles sont en négligé du matin. Remarquons encore deux imperceptibles boucles de cheveux qui s'avancent en s'arrondissant jusqu'au milieu de la joue et qui prouvent *ab antiquiori* (comment oser dire cela, Messieurs, en réunion si solennelle ?) que les dames romaines portaient ce que nous appelons des accroche-cœur.

Cette pièce, du poids de 260 grammes, mesure 7 cent. et demi de hauteur sur 5 de largeur. Elle a été trouvée au Mont-Justice, à Lormes, et offerte au Médaillier par le petit-fils de M. Heulhard de Montigny, auteur de la découverte.

Hélas, Messieurs, je ne me dissimule pas que tout l'intérêt de cette séance ne peut être aujourd'hui ni dans des statuettes, ni dans des médailles; il est tout entier dans

la présence des personnages éminents qui veulent bien nous donner cette haute marque de protection et de sympathie.

Pour la *Société d'Études*, comme pour la ville d'Aval-
lon tout entière, c'est un beau jour que celui-ci : *Albo*
lapide notabitur.

BARDIN.

MOUVEMENT
DU MÉDAILLIER

DE LA VILLE D'AVALLON

PENDANT L'ANNÉE 1863.

MÉDAILLES GRECQUES.

Eubée. Négrepont. Tête de femme, vue de face, couronnée de fleurs. χαλ. Aigle à droite, tenant un serpent dans ses serres.

Egine. Auj. Eugia. Une tortue. Ajax debout.

Posidonia ou Pæstum. Neptune nu, debout, à d. R. bœuf marchant à g., une massue au-dessus. M. Baudouin-Houdaille.

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Au temps des guerres puniques.

Semis ou demi-as. Figure d'une divinité. R. Proue de vaisseau. S. sous la tête et S. au-dessus de la proue.

Triens ou tiers d'as, marqué de quatre points sous la figure et de quatre autres points sous la proue du vaisseau. M. Ern. Gariel.

M. Ern. Gariel a fait don au Médaillier des pièces dont la nomenclature suit :

FAMILLES CONSULAIRES.

Aquila, Carvilia, Claudia, Furia, Junia, Memmia, Minucia, Mævia, Pinaria, Platoria, Porcia, Postumia, Rubria et Vibia. Nous sommes donc enrichis de quatorze familles nouvelles, dont plusieurs se composent de deux ou trois membres.

La première rappelle les exploits de Manius Aquilius, consul avec Marius. Carvilius fut le vainqueur des Samnites ; la famille des Claude remonte au temps des rois pour finir avec l'Empereur de ce nom.

FAMILLE VINICIA.

Concordiæ. Tête laurée de la Concorde. R. *L. Vinici.* Victoire marchant à d. et portant une longue palme à laquelle sont attachées quatre couronnes de laurier. M. Fr. Couettant, de Magny.

FAMILLE JUNIA.

Pietas. Tête de la Piété à d. R. *Albinus Bruti f.* Deux mains jointes tenant un caducée ailé.

Cette pièce a été trouvée à Pierre-Perthuis. M. Doré, horloger à Vézelay.

MÉDAILLES IMPÉRIALES.

Tibère. *Ti. Cæsar Augustus divi f. pater patriæ.* R. *Romæ et Aug.* trouvé par un enfant de l'école des Frères, sur la place Saint-Julien, lors du repavage. C'est le huitième exemplaire de ce prince qui a été trouvé dans l'intérieur de la ville. Le frère Alarin.

Germanicus. *Ti. aug. f. divi aug. n. R. Claudius Cæsar aug. germ. p. m. tr. p. imp.* III.

Nero Claud. Cæsar. R. Victoria Augusti.

Imp. Ser. Sulp. Galba cæs. Aug. tr. p. R. Pax Augusta.

Q. Her. etr. mes. decius nob. c. R. Concordia augg.

C. Val. hostil. mes. quintus aug. R. Marti propugnatori.

Imp. Cæs. D. C. ae. Balbinus aug. R. Concordia augg.

Imp. Cæs. Pupien. Maximus aug. R. Amor mutuus augg. M. Ern. Gariel.

Néron. m. b. *Nero Claud. Cæs. aug. germ. p. m. R. Mac. aug.* (Macellum Augusti) marché aux comestibles et aux fruits, situé vers le haut de la voie sacrée. Une partie de cet édifice à trois étages était décoré avec des portiques en colonnade.

Cette pièce a été trouvée dans les vignes de Vézelay. M. Morand, huissier.

Domitien. Denier d'arg. *Cos. vii des. viii. p. p.*, trouvé avec des ossements humains, à l'entrée de la rue des Jardins, proche la voie d'Agrippa. M. Levallois, conducteur des Ponts et Chaussées.

L'an 80 de J.-C., Domitien était Consul et désigné Consul pour l'année suivante avec M. Plantius Sylvanus et M. Asinius Pollio Verrucosus.

Trajan. *Trai. p. m. tr. p. cos. m. p. p.* L'abondance assise.

Cette pièce a été trouvée dans les vignes d'Asquins. M. l'abbé Couard.

Plusieurs pièces romaines, G. B., plus ou moins oxy-

dées ont été recueillies le long du cimetière de Sauvigny-le-Bois, par les soins de M. Levallois. On remarque en cet endroit les traces d'une petite voie romaine.

Hadrien, G. B., trouvé à Athie, dans la propriété de M. Naudin, de Tormancy.

Hadrien, G. B., avec le revers de *Justitia aug. p. p. tos III*. La Justice assise, vêtue de la stola, appuyée sur une haste et tenant la patère à d.

Cette pièce trouvée à Vaison, département de Vaucluse, a été rapportée par M. An. de Charmasse.

Hadrien, G. B., trouvée à Châtel-Censoir. M. Philippe Père, huissier.

Sabine, femme d'Hadrien, m. b., et une certaine quantité de pièces lenticulaires appartenant au tyran Victor, à Théodose et à ses enfants, ont été trouvées en 1850, à Châtel-Censoir, au-dessus des roches du Saussois, et ont été abandonnées au Médaillier par messieurs Cotteau père et fils.

12 pièces, G. B., Hadrien, M. Aurèle, Faustine, Antonin, fils de Septime Sévère, reconnaissable à l'habit gaulois, dit Caracalla, et plusieurs autres pièces endommagées par le feu ont été trouvées près du pont de Blannay, à droite de la nouvelle route qui mène à Vézelay, en creusant un fossé, un peu au-dessus de la loge du cantonnier. C'est en déblayant une masse de décombres que ces pièces du Haut-Empire ont été trouvées au milieu d'une quantité de blé, de lentilles et de pois desséchés et noircis.

Il y avait aussi des clous gros et petits, un morceau de lame de couteau, un débris d'amphore, des pierres calcinées, des portions d'un vase en cuivre mince et guilloché. Enfin, une meule pour écraser le grain, mais les

ouvriers n'ont pu en enlever que des fragments qui se décomposaient à mesure qu'ils étaient retirés de la terre.

La foudre n'aurait-elle pu détruire cette maison à l'époque des Antonins, et cet emplacement serait-il arrivé intact jusqu'à nos jours, par suite de la superstition des Romains ? On connaît par le Puteal de Libon et d'autres monuments de ce genre, qu'il n'était plus permis de fouler un endroit maudit de Dieu et frappé de la foudre.

M. Aurèle, G. B., trouvé à Sceaux, propriété de M. F. Dornau.

Faustine mère, trouvée sur le faux chemin qui mène à l'ancienne abbaye de St.-Jean, près Sauvigny, M. Varet.

Faustine mère. *Diva Faustina pia. R. Æternitas.* La déesse debout, appuyée sur une colonne, tenant un oiseau posé sur un globe. Elle a été trouvée sur la route nouvelle près d'Asquins. M. l'abbé Couard.

Gordien. Gordianus, denier d'argent, R. *aeternitas Aug.*, trouvé à Santigny. M. le colonel Goureau.

Probus, trouvé sur la Morlande, dans des terres rapportées. M. H. Hérardot.

Tétricus, p. b., *pax Aug.* facture barbare, toutes les lettres sont bouleversées, trouvé au camp des Alleux, par M. Millié, architecte.

Tetricus et Vespasien, trouvés au climat dit Chamoux, près de la voie romaine, à 2 kilomètres d'Avallon, par M. Métayer de Chambourcy.

Maximien-Hercule...., trouvé à l'Isle-sur-le-Serein. M. Milot.

Constantin, avec le revers : *Sarmatia devicta*, trouvé à Rougemont, près du chemin de fer. H. Gontard.

GAULOISES.

Sénonés. Tête à g. ceinte d'un bandeau. R. Cheval aux jambes repliées.

Cette pièce, d'une admirable conservation, a été trouvée à Avallon, rue Bocquillot, par M. Sergent, potier d'étain

Eduens. Argent. Tête casquée à g. R. Cheval à g., 4 rouelles. M. Morand, huissier à Vézelay.

BARONALES.

Alby. Raymond Pons. 1088-1105. Denier au nom immobilisé de Raymond Pons. *Ramuied*. Croix. R. *Albieci*, monogramme indéterminé. Crosse avec annelets. M^{me} de Gouvenain de Montcorps.

Une pièce, appartenant aux Sarrasins, a été trouvée à un mètre et demi de profondeur, elle est carrée et couverte de sentences arabes.

Ne remonterait-elle pas à l'invasion des Sarrasins, qui pénétrèrent jusqu'au centre de la France dans le courant du VIII^e siècle. Elle ne ressemble en rien aux pièces modernes de ces derniers temps. Cravant. M. Alb. Hottot.

Hugues IV. 1218-1272. Cette pièce, trouvée au château de Thisy, a été offerte par M. Labalte, conducteur des Ponts et Chaussées.

Philippe-le-Bon, monnaie de billon, trouvée dans des fouilles pratiquées à Vieux-Château. M. Dodoz, juge suppléant au tribunal d'Avallon.

MONNAIES NATIONALES.

Charles-le-Chauve. *Carlus rex fr.* Croix cantonnée de

quatre points. B. *xp̄stiana religio*. Cette pièce a été trouvée, dit-on, dans l'estomac d'un bœuf.

Ecu d'or à la chaise, de Philippe de Valois, trouvé à Précý-le-Mou, et livré au prix de l'acquisition par M. Morand, huissier à Vézelay.

*Philippus * Dei * gra * francorum * rex*. Le roi, vu de face, assis sur un trône gothique, tenant de la droite un glaive nu, la gauche posée sur l'écu de France, six fleurs de lis, le tout dans un cercle festonné. R.

R. *xpc * vincit * xpc * regnat * xpc * imperat*.

Croix feuillue renfermée dans quatre cercles à ogives, tréflées à l'intérieur, anglées extérieurement de quatre trèfles.

Jean II. Grand blanc trouvé dans la cour du château de Vauban et donné par M. Millereau, conseiller général du département de la Nièvre.

Charles VIII, comme duc de Bretagne, et Charles X, avec la date de 1593, frappé par les Ligueurs à Aix en Provence, trois ans après la mort du vieux cardinal. Ces pièces et quelques autres ont été trouvées à Sainte-Colombe, dans la démolition d'uneasure. M. Morache.

Henri III. *Henricus III D. G. fr. et Pol. rex*, 1589. Grand H, couronné entre 3 fleurs de lis. R. Croix dite mousquetaire, terminée par quatre lis, trouvé dans l'ancien château de Marmeaux. M. Ad. Desnoyers.

Henri IV, prétendant. *Henri. D. G. rex nav. d. b. R. Gracia Dei sum id quod sum*, trouvé dans les démolitions de la maison Collin, banquier, Grande-Rue. Cette pièce était au fond d'un pot qui en avait contenu sans doute un plus grand nombre.

Louis XIV. Pièce de six sols, aux insignes, 1703. M. Jules Odobé.

Louis XVI. Quart d'écu, 1776, trouvé sous les mar-

ches de l'Hôtel-de-Ville d'Avallon, pièce qui répond à la fondation de l'édifice. M. Cartaud, préposé aux droits de place.

Louis XVI, roi constitutionnel. Vivre libre ou mourir. XIII juillet MDCCXC. Monneron frères, négociants à Paris. 1791. L'an III de la Liberté. 50 L.

Cette pièce n'est pas commune, nous la devons à M. A. Caristic.

MÉDAILLES MODERNES.

Une petite pièce d'argent avec bélière, représentant le duc de Bordeaux et sa sœur, a été donnée par M. Paul Houdaille, qui l'avait reçue des mains mêmes de madame la duchesse de Berry.

Médaille frappée en l'honneur de Garnier-Pagès, député de la Sarthe. M. G. Thierry.

Médaille aux Lillois de 1792, 8 octobre 1845. M. Petit, François.

Médaille de bronze décernée par le Comice agricole d'Avallon à M. Gontard. M. J. Gontard.

Eugène Beauharnais. Sous le règne de Napoléon III, inauguration du boulevard du Prince-Eugène. 15 novembre 1862. M. L. Jaquand.

JETONS. -- BOURGOGNE.

Philippe-le-Hardi, 1363-1404, magnifique jeton trouvé au Champ-Dubouchet, près Cravant. *Phipe duc de Bourgogne, conte d'Art., conte de Flandre*, écu mi-partie de France et Bourgogne, surmonté d'une couronne et accosté

d'un P et d'une M. R. Croix de Saint-André, feuillue et fleurdelisée, cantonnée d'une couronne, des lettres p. m. et du double briquet. M. Alb. Hottot.

Le mariage de ce prince, quatrième fils du roi Jean, avec Marguerite, fille de Louis II, comte de Flandre, l'avait rendu le plus puissant seigneur de l'Europe. L'Artois était entré avec le comté de Nevers dans la Maison de Bourgogne à la même époque, 1384, toujours par suite du mariage de Philippe avec la fille de Louis de Mâle.

Méreau de Saint-Lazare d'Autun.

Saint-Lazare sortant du tombeau. On voit la main du Seigneur qui lui est tendue, et, au-dessous, la date de 1587; à l'avant, écusson renfermant trois croisettes, deux étoiles, un quintefeuille et les lettres S. L. au milieu desquelles le chiffre V, cinq. L'écusson est pointillé et entouré de palmes. M. A. Caristie.

Comitia Burgundiæ. 1710. Deux cigognes affrontées, Lemullier, maire de Semur. M. Bidault, juge.

Jeton à l'aiguel. *Mout. qui p. gest. créon.* L'aiguel nimbé portant la bannière. R. Croix fleuronnée dans quatre arceaux. *De laton sui nome.... sien.* M. Communaudat, démolitions de la maison Préjan.

Jetoir royal, trouvé à Vézelay. M. Edmi Gagniard.

JETONS ROYAUX.

Henri IV, 1596, *Omnis Victoria a Domino*, trouvé à Guillon, proche l'église et donné par M. Philipot.

C'est le jeton frappé en l'honneur de la victoire de Fontaine-Française, remportée le 4 juin 1595. Henri IV avec quatre cents cavaliers arrêta dix mille hommes de

cette fameuse infanterie espagnole, commandée par Velasco et Mayenne, qui furent obligés de repasser la Saône et de se retirer dans la Comté. Ce fut le dernier grand exploit militaire de ce prince, et la circonstance où il courut le plus de dangers personnels, mais aussi cette victoire mettait-elle fin à la Ligue, et c'était une véritable guerre nationale déclarée à l'Espagne, qui allait commencer.

Fontaine-Française, chef-lieu de canton, patrie de saint Bernard, fait partie de l'arrondissement de Dijon.

Henri IV. *Æternum que manebit*. M. Ad. Jouvenot.

Louis XIII. *Prodest Victoria victis*. Reddition de la Rochelle, 1629. M. l'abbé Droit.

Louis XIV. *Quò non effundit opes*. Ce jeton a été trouvé rue Porte-Auxerroise avec plusieurs autres. M. Leclerc, avoué.

Jeton de la reine. 1774. R. Ecusson de France, armes d'Autriche.

Ce jeton, qui a servi au jeu de la reine Marie-Antoinette, a été trouvé dans la Seine et donné par M. E. Gariel.

Jeton en arg. Préfecture de la Seine. Jeton de présence. *Labor omnibus unus*. R. *Subit ad vidui moderamina clavi*. Attributs du Dieu des mers, à l'exergue, l'an XIII.

Ce jeton fait allusion à l'espoir de relever sur mer l'honneur des armes de la France ; il annonce aussi les immenses préparatifs de l'Empereur pour attaquer les flottes anglaises ; malheureusement nous en connaissons le triste résultat, c'était pour aboutir à la perte de la bataille de Trafalgar.

Ce jeton a été trouvé sous une grosse pierre dans le jardin de M. Jaquand.

PIÈCES ÉTRANGÈRES.

Double pistole en or, trouvée dans la Seine et offerte au médaillier par M. E. Gariel.

Ant. Mar. Tit. cum, dec. pro imp. portrait. R. Sub umbra alar. tuar. protegor.

Antoine-Marie Titio, comte de Déciane ou Dezzana, principauté appartenant depuis la fin du xvii^e siècle au royaume du Piémont.

Ce prince, assez peu connu, a régné de 1598 à 1641. M. E. Gariel.

Honoré III D. G. *prî. Monoeci.* H couronné et trois fers de lance. R. *Tu nos ab hoste prote Deus.* Trouvé à Étaules, avec un écu de Philippe III comme duc de Milan, 1605.

Philippus V, D. G. hispaniarum rex, 1721, rapporté d'Espagne par M. Alb. Hottot.

Bened. XIV pon. m. a. VI. *Petrus apos.*

Benoît XIV, pape de 1740 à 1758.

Moneta Bernensis. Sanctus vincentius. Cette pièce correspond au siège de Thisy par les réîtres. M. Montarlot.

Moneta Bernensis. L'aigle à deux têtes et l'ours passant. M. Gaulon, conducteur des Ponts et Chaussées.

Iturbide, premier empereur du Mexique.

Augustinus Dei providentia. 1822. R. Aigle tenant un serpent dans ses serres. *Max. 1. Imperator constitut.* M. Aug. Morand, enseigne de vaisseau.

3 Stuber de J. Murat, grand duc de Berg et de Clèves. 1806. M. Edmi Gagniard.

Guillaume, roi de Prusse, 1862. M. Cottean.

Nicolas, empereur de Russie.. 25 koppeck. M. G. Thierry.

Demi-piastre, piastre, double piastre. Para, double para de Turquie et d'Égypte. M. Cotteau, contrôleur.

Sapèque d'un grand module et couverte de caractères chinois. M. l'abbé Gally.

Le Médailleur s'est augmenté dans le courant de cette année d'un nombre assez considérable de pièces intéressantes par leur belle conservation et surtout par leur utilité. Elles servent à former des adjonctions nécessaires et à compléter des séries qui auraient pu rester encore longtemps dans un état de regrettable imperfection.

Ce sont, en premier lieu, les pièces dites Consulaires, parce qu'elles ont trait à des personnages qui avaient occupé les magistratures curules, telles que Consuls, Censeurs, Préteurs, Édiles patriciens ; les noms qui figurent sur ces monuments de la Rome antique nous charment et nous charmeront toujours par leurs révélations historiques. Ces noms, gravés sur l'argent et sur le bronze avec l'orthographe du temps, indice précieux de la prononciation d'alors, la vue de ces édifices transmis par ce moyen à la postérité la plus reculée, les instruments de ces cérémonies religieuses dont quelques-uns sont arrivés jusqu'à nous, la contemplation de ces trophées, de ces triomphes grands et petits, nous apparaissent encore avec ce luxe de détail qui ne nous laisse que peu à désirer sur les auteurs de tant de hauts faits.

Nous devons ces nouvelles richesses à la générosité de M. Ernest Gariel. Le séjour de Paris, la fréquentation de l'Hôtel Drouot, et une grande bienveillance pour la *Société d'Études* et le Musée avallonnais, tels sont les heureux motifs qui nous ont procuré les pièces qui suivent :

Un demi-as et un tiers d'as, nommés semis et triens, avec

la figure d'une divinité au droit et la proue de vaisseau au revers.

Ce peuple romain, éminemment propre aux travaux de la guerre et de l'agriculture, qui ne reconnaît pour divinité première que la haste, ce peuple n'a pas plutôt vaincu la population maritime des Antiates, que son principal monument, la tribune aux harangues, prend le nom de Rostres, Rostrum, bec de vaisseau, armature en bronze que l'on détache des navires brisés, incendiés, jugés comme inutiles, et cependant ce même peuple veut décorer de cet ornement formidable sa seule place publique, le forum. Plus tard, en l'honneur de son premier général vainqueur dans une bataille navale, qui est gagnée en dehors de toute règle et de toute science nautique, il élève à Duillius une colonne rostrale, le plus ancien monument qui nous soit resté de la Rome des guerres puniques, et le seul de cette époque qui subsiste encore aujourd'hui. A partir de ce moment, nous voyons la proue, dont s'enorgueillit le romain en toge, marquer toutes les monnaies de bronze connues sous la dénomination d'as, de demi-as, de sixième d'as, etc. Cet usage se conserve jusqu'à Antoine, le triumvir, et aux enfants de Pompée, qui ornent de la proue leurs deniers d'argent, jusqu'à Tibère, qui prend pour symbole de son gouvernement la rame et le gouvernail, et jusqu'aux successeurs de Constantin, qui se montrent avec leurs parures de perles et de diamants, debout sur une proue de vaisseau dématé.

Ce n'est pas tout, M. Gariel a voulu ajouter encore à son présent en renouvelant, par de magnifiques exemplaires, certains types de notre collection. Tibère Claude, Germanicus, Néron Claude, Sergius Galba et en particulier les empereurs Pupien et Balbin. Ces deux princes sont peu connus : élus par le Sénat après la mort des

Gordien d'Afrique et la déchéance de Maximin, ils occupèrent le trône moins de deux ans. Les gardes prétoriennes ne voulant pas reconnaître d'empereur élu par le Sénat, les massacrèrent en l'an 238 et mirent à leur place le jeune Gordien. Les autres monnaies offertes par M. E. Gariel sont inscrites au Bulletin.

Je passe à un autre ordre de monnaies, qui commencent à être recherchées et qui le seront bien davantage à mesure que les temps néfastes qui les ont vu apparaître, s'éloigneront de nous et de nos petits enfants.

Je veux parler des monnaies et titres de toute nature qui prennent leur origine à la fête de la Fédération et qui se suivront l'une l'autre, jusqu'au renversement du Directoire en 1799.

Nous avons reçu ces différentes pièces d'un honorable compatriote qui se plaît à garder l'anonyme et à ne pas voir publier son nom. J'obéis, mais avec regret, puisque nous devons déjà à cet amateur distingué beaucoup d'autres pièces concernant l'histoire de Henri IV, avant son avènement au trône de France et lorsqu'il n'était que roi de Navarre ; puissé-je encore ajouter que cette même personne a fait don au Musée d'une pierre gravée d'un puissant intérêt et d'une grande valeur artistique et historique.

Les pièces de la Révolution se composent de :

Écu de six francs. — 1790.

Essai de Galle. — Liberté française. Tête de la Liberté à g. les cheveux épars, ayant sur l'épaule une pique surmontée du bonnet. A l'exergue, l'an I de la R. f. R. Dans une couronne de chêne : A la Convention nationale, par les artistes réunis de Lyon, pur métal de cloche, frappé en 1792.

Les cinq décimes de Robespierre.

Les pièces connues sous le nom de : Caisse métallique de bonne foi..

Les deux décimes du Directoire. Magnifique exemplaire, coté aujourd'hui 25 fr. sur les catalogues de Paris, etc., etc.

A. BARDIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Liste des Membres du Bureau de la Société d'Études.....	v
Rapport de M. Jordan.....	xI
Recherches sur l'origine de quelques noms de localité dans les environs de Santigny, par M. Ch. Goureau.....	1
Naissance et fondation de l'Église Collégiale d'Avallon, par M. Forestier.....	20
Statue à ériger au Maréchal Davout, rapport fait à la Société par M. Raudot.....	42
Lettre écrite par le Maire de la ville d'Avallon, à madame la Maréchale.....	51
Sentiments de la famille Davout à l'égard du pays natal du Maréchal.....	52
Délibération de la Société d'Études d'Avallon, en réponse au Mémoire publié par la Société des Sciences de l'Yonne.	55
Lettre écrite au maréchal d'empire Davout, par les autorités civiles et judiciaires de la ville d'Avallon.....	67
Réponse du Maréchal.....	69
Le château de Chastellux, par M. le comte de Chastellux..	70
Notice historique sur la commune de Saint-Germain-des-Champs, par M. l'abbé Henry.....	81
Quelques mots sur une Statuette et une Médaille trouvées à Avallon, par M. Bardin.....	105
Mouvement du Médaillier d'Avallon, par M. Bardin.....	112
